



Université catholique de Louvain
Faculté de Philosophie et Lettres
Département d'Histoire

Compétition dans les tournois aux XIII^e - XIV^e siècles

Monsieur Paul Bertrand, promoteur
Monsieur Éric Bousmar, co-promoteur

Mémoire présenté par Stéphanie Coenen
En vue de l'obtention du titre de Maître en
Histoire, à finalité approfondie

Année académique 2016-2017

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2016-2017

SESSION : Juin

NOM : Coenen

PRÉNOM : Stéphanie

TITRE DU MÉMOIRE : Compétition dans les tournois aux XIII^e - XIV^e siècles

PROMOTEUR : Mr. Paul Bertrand

Résumé du mémoire :

Un des divertissements parmi les plus emblématiques du monde de la chevalerie et occupant une place importante dans la société médiévale est le tournoi. Pourtant, la compréhension de ces derniers contient encore des zones d'ombre.

Au sein de ce mémoire, nous nous sommes attachée à envisager les tournois sous le prisme de la compétition, notion qui n'a pas été pleinement traitée pour la période médiévale.

Suite à la lecture approfondie des sources sélectionnées, toutes littéraires, nous avons mis en évidence une série de caractéristiques de la compétition : l'ambivalence entre la concurrence et la coopération, la nécessité de la reconnaissance et le rôle des spectateurs, la violence contenue en son sein, et ses enjeux.

Notre mémoire s'est attaché à éclaircir ces questions, tout en maintenant la pratique des tournois dans le cadre plus large de la société médiévale.

Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui nous ont soutenue lors de l'élaboration de ce mémoire, que cela soit par des encouragements ou des remarques judicieuses.

En premier lieu, nous aimerions remercier Monsieur Paul Bertrand, promoteur de notre mémoire, pour sa présence et ses conseils tout au long de nos recherches et de notre rédaction. De même, nous tenons à remercier Monsieur Éric Bousmar, co-promoteur, qui nous a guidée vers le sujet de ce travail, et dont les remarques avisées nous ont permis d'approfondir notre réflexion.

Ensuite, nous tenons à souligner l'apport des séminaires des mémorants, organisés à l'initiative de Monsieur Bertrand avec le concours des autres professeurs médiévistes de l'université. Merci à vous, professeurs, doctorants et étudiants, pour ces fructueux échanges d'idées et de conseils.

Enfin, notre gratitude va à notre famille, pour son soutien durant ces deux dernières années et la patience dont elle a su faire preuve. De même, nous exprimons avec une attention particulière nos remerciements pour nos relecteurs, mesdames Andrée et Aurélie Coenen, Sylvie Pelast, Florence Tarin, et messieurs Jérôme Delhay et Nicolas Van Reybrouck.

Introduction

Un des divertissements parmi les plus emblématiques du monde de la chevalerie et occupant une place importante dans la société médiévale est le tournoi. Au XIII^e siècle, celui-ci connaît une évolution dans sa forme ; il passe progressivement du tournoi-mêlée à la joute. Un tournoi s'apparente à une compétition, par de nombreuses caractéristiques. Ainsi, la compétition, bien présente lors de ces rencontres, mérite toute notre attention.

Ce mémoire porte sur l'étude de la compétition lors des tournois chevaleresques¹. Pour ne pas nous disperser et afin que les éléments observés soient bien comparables, nous nous cantonnerons principalement au nord de la France actuelle². Au niveau de la limite temporelle, il s'agit des XIII^e et XIV^e siècles, moment central pour notre objet d'étude, dans le sens où les tournois connaissent leur plus grande ampleur et une évolution quant à leur forme. Ce changement nous permettra de mieux cerner les caractéristiques de la compétition. Nous traiterons du XII^e siècle de façon ponctuelle dans le but de comprendre les débuts du phénomène et son développement considérable déjà amorcé à la fin du siècle³. Parallèlement, le XV^e siècle retiendra notre attention afin de voir l'évolution des tournois, notamment à travers le développement des pas d'armes et de la théâtralisation. Nous ne nous pencherons pas sur les origines de celui-ci, qui restent obscures⁴. Car, même si connaître les origines d'un phénomène reste en soi attrayant, cette question n'est pas essentielle dans le cadre de ce mémoire, où nous souhaitons comprendre les différents éléments composant sa nature. Ainsi, nous nous intéresserons prioritairement aux XIII^e et XIV^e siècles, moments clés de leur évolution. Entre 1280 et 1350, selon M. Vale, la géographie du tournoi se modifie ; elle se déplace de la France vers les villes d'Europe du Nord, du Saint-Empire romain germanique et d'Angleterre⁵. A cette époque également, des changements dans l'organisation et la pratique du tournoi s'affirment. Des mesures de sécurité sont prises, avec notamment l'utilisation d'armes mornées ou émoussées. La forme du combat évolue, passant du tournoi-mêlée aux

¹ Pour un premier aperçu, consulter J. MORSEL, art. *Tournoi*, dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, éd. C. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. Zink, Paris, P.U.F., 2002, p. 1938-1939.

² Certaines de nos sources ont été écrites en-dehors de cette zone géographique, mais dans un périmètre assez proche.

³ BALDWIN J. W., *Jean Renart et le tournoi de Saint-Trond : une conjonction de l'histoire et de la littérature*, dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 3, 1990. p. 565.

⁴ Traditionnellement situées dans l'ouest de la France au XI^e siècle, voir à ce sujet M. PARISSÉ, *Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle*, dans J. FLECKENSTEIN (éd.), *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter : Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1985, p. 175-211.

⁵ VALE M., *Le tournoi dans la France du Nord, l'Angleterre et les Pays-Bas (1280-1400). Etude comparative*, dans *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui, Moyen Âge et Renaissance, actes du 115^e congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1991, p. 263-264.

joutes, et en parallèle avec ce changement, le caractère collectif se modifie au profit de l'action individuelle⁶. Ces changements ne se comprennent qu'en replaçant les tournois dans leur contexte, c'est-à-dire la société médiévale et les transformations que celle-ci expérimente : les évolutions militaires, le poids du politique, l'action de l'économie, les rapports entre les nations et également la modification des goûts esthétiques. Nous voyons ainsi que le tournoi fait partie intégrante de la société médiévale et qu'il ne saurait être compris en-dehors de celle-ci⁷.

La compréhension des tournois, malgré le nombre imposant de publications à leur sujet, n'est pas encore entière⁸. Ainsi, l'aspect compétitif de ceux-ci n'a pas encore été envisagé. Par ailleurs, la notion de compétition n'a que très récemment été étudiée pour le haut Moyen Âge, notamment via un large groupe de chercheurs ayant mis sur pied plusieurs manifestations scientifiques⁹. Il s'agira ici de s'appuyer en partie sur leurs contributions, en les transposant au Moyen Âge central et en les circonscrivant aux tournois.

Notre problématique porte sur un concept central présent au sein des tournois : la compétition. Pour avoir une meilleure compréhension des tournois, il nous faut comprendre dans quel cadre elle s'effectuait à l'époque médiévale ; si les tournois y étaient vus comme une compétition. Parallèlement, il nous faut comprendre le sens donné à ce terme par les contemporains ayant étudié les tournois ; considèrent-ils les tournois comme une compétition, et quelles en sont selon eux ses caractéristiques ? En effet, il convient d'éclaircir le sens de ce mot d'une part à partir du sens donné par les contemporains, et d'autre part par les sources, qui vont nous permettre d'infirmer ou d'affirmer ces conceptions. Ce mémoire sera donc avant tout une réflexion sur l'historiographie actuelle de ce terme, et sur son adéquation ou non à la réalité qui transparait au regard des sources. Et au-delà, à travers l'étude de ces concepts, nous aurons une meilleure compréhension de la société médiévale elle-même.

Nous avons sélectionné une série de sources qui tiennent dans les limites spatiales et temporelles fixées¹⁰. Certaines sources, bien que plus tardives, ont également été choisies¹¹. Elles sont toutes littéraires et relatent de manière plus ou moins ample un ou plusieurs

⁶ *Ibid.*, p. 270.

⁷ *Ibid.*, p. 271.

⁸ STANESCO M., *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen Âge flamboyant*, Leyde, Brill, 1988, p. 72.

⁹ Une série de colloques, des ateliers et des tables-rondes. La présentation et les comptes rendus des colloques sont disponibles via le site Internet <<http://www.medieval-competition.eu>>.

¹⁰ Dont la présentation détaillée fera l'objet du premier chapitre.

¹¹ Il s'agit de deux traités, réalisés aux alentours de la moitié du XV^e siècle.

tournois, ou dissertent sur ceux-ci. Ces sources forment un ensemble spécifique, car elles ont pour vocation de montrer un certain idéal. Ainsi, certains de leurs aspects sont occultés et d'autres accentués. Pour cette raison, elles ne sont pas entièrement représentatives des tournois. Néanmoins, bien qu'il faille le spécifier, cela ne génère pas un problème fondamental dans le cadre de ce mémoire dont l'objectif est l'étude d'un concept, d'une représentation. Par ailleurs, ces sources sont toutes écrites en langue vernaculaire, ce qui peut s'expliquer par l'interdiction des tournois par l'Eglise, dès 1130¹². Nous envisagerons de façon secondaire les sources iconographiques, notamment en raison des soucis méthodologiques que ce type de source entraîne : il nous faudrait comprendre les codes complexes de la représentation médiévale et, comme le texte, l'image est une représentation d'un phénomène et non pas le phénomène en lui-même. Dès lors, lorsque nous en utiliserons, ce sera comme support d'une hypothèse mais non comme argument central.

Ainsi, ce mémoire porte sur l'étude des représentations sociales au Moyen Âge, et s'inscrit dans la lignée de l'anthropologie culturelle, puisque la compétition, aspect central de la problématique, est un phénomène culturel et un concept anthropologique. Il s'agit de réaliser une approche conceptuelle. De plus, ce mémoire se focalise sur une catégorie sociale, celle de la noblesse chevaleresque, mise en avant dans les tournois étant donné que la majorité des participants et des organisateurs des tournois font partie de celle-ci. Par ailleurs, nous pouvons également le rattacher au courant de la Nouvelle Histoire, qui se consacre à l'étude des représentations collectives et des structures mentales des sociétés.

Concernant la méthodologie utilisée, nous venons de parler des sources et de leur critique nécessaire, aspect qui sera abordé en profondeur dans notre second chapitre. Les tournois sont un sujet très apprécié, principalement par les historiens, mais également par les littéraires, ce qui ne rend pas leur étude plus commode, au contraire. Il nous faut dès lors trier l'information pertinente à partir d'une masse imposante de données. C'est une des raisons pour laquelle le sujet de ce mémoire est relativement circonscrit, mais une autre est que pour faire avancer la recherche, le dispersement de son sujet d'étude est contre-productif.

Nous allons maintenant aborder le plan de ce mémoire. Nous commencerons par un chapitre de critique des sources utilisées. Après avoir présenté leur auteur et leur tradition manuscrite, il portera sur la fiabilité des éditions ainsi que sur les liens entretenus entre les sources et sur la question de la littérature comme représentation. Ensuite, pour insister sur

¹² BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 565.

l'apport des sources littéraires à l'histoire, nous consacrerons un chapitre aux implications de l'utilisation de ce type de source. Pour ce faire, nous réaliserons une brève typologie des sources littéraires et soulignerons l'influence réciproque entre la réalité et la littérature. Nous montrerons également l'importance de cerner le public-cible de ces œuvres, qui passe par la connaissance des auteurs. Dans un troisième temps, après un bref retour sur la définition des tournois, leurs évolutions en différentes formes et leurs principaux traits, nous amènerons la notion de compétition et mentionnerons ses caractéristiques les plus prépondérantes dans les tournois, que nous analyserons dans la suite du mémoire. Ainsi, nous mettrons en parallèle la coopération et la concurrence présentes lors de ceux-ci. Nous traiterons également de la nécessité de la reconnaissance par des tiers lors d'une compétition et de ses conséquences dans le cadre des tournois, en mettant en évidence les différents protagonistes et leurs rôles. Un autre chapitre concernera les risques de violence engendrés par la compétition, ainsi que les différents mécanismes mis en œuvre pour la restreindre, en focalisant notre attention sur les rites. Enfin, nous traiterons des enjeux de ce type de compétition, notamment via l'analyse de leurs interdictions par les autorités laïques et ecclésiastiques, afin de mettre en évidence la place occupée par les tournois dans la vie des médiévaux.

I. Présentation des sources

Le choix des sources est particulièrement essentiel dans une recherche car ces dernières influencent l'orientation du travail dans son ensemble, jusqu'à la conception de la problématique. De plus, c'est à travers celles-ci que nous allons nous plonger dans la réalité du concept qui nous intéresse et observer son adéquation ou non à l'historiographie actuelle. Il convient ainsi de les sélectionner avec une grande prudence. Nous allons les présenter brièvement, en suivant l'ordre chronologique de leur production.

Tout d'abord, nous avons sélectionné *Le roman de la rose*, attribué avec de fortes présomptions¹³ à Jean Renart, appelé également *Guillaume de Dole* pour le différencier du *Roman de la rose* écrit par Guillaume de Lorris et continué par Jean de Meun. Datant du début du XIII^e siècle¹⁴, la trame de ce roman se déroule entre la Meuse, le Rhin, le Main et la Moselle. Nous avons utilisé l'édition assez récente de Félix Lecoy ainsi que la traduction, la présentation et les notes fournies par Jean Dufournet¹⁵, et non l'édition de G. Servois datant de 1893¹⁶. Le tournoi, fictif, qui retient notre attention se déroule un 24 avril à Saint-Trond, dans l'actuel Limbourg belge¹⁷. Il se situe dans le récit entre les vers 1644 et 2967, allant de l'annonce du tournoi au renom obtenu suite à celui-ci, soit un total de 1323 vers sur les 5655 vers que contient le roman¹⁸ : l'auteur ne décrit pas seulement les joutes mais tout ce qui les entoure¹⁹, d'où son intérêt. Bien que ce tournoi se déroule sur le territoire germanique, nous pensons qu'il entre néanmoins dans la zone géographique fixée, de par son auteur. En effet, Jean Renart est d'origine française²⁰ et comme il décrit ici un tournoi fictif, il se base sur son imagination, qui découle de ce qu'il connaît²¹. Par ailleurs, plusieurs études sur ce roman s'orientent vers des questions littéraires et insistent sur l'influence réciproque entre les

¹³ Paul Meyer y trouve des similitudes frappantes avec le reste de son œuvre, voir S. LEFÈVRE, art. *Jean Renart*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, préparé par R. BOSSUAT et al., s. la dir. de G. GREUTE, éd. ent. rev. et mise à jour, Paris, Fayard, 1994, p. 838.

¹⁴ Les dates varient entre 1212 selon R. Lejeune et 1228 selon F. Lecoy, voir S. LEFÈVRE, art. *Jean Renart*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 838-839.

¹⁵ JEAN RENART, *Le roman de la rose ou de Guillaume de Dole*, traduction, présentation et notes par J. DUFOURNET avec le texte édité par F. LECOY, Paris, Champion (Les classiques français du Moyen Âge, n° 91), 2008.

¹⁶ *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. G. SERVOIS, Paris, Librairie de Firmin Didot et Cie, 1893.

¹⁷ A l'époque, Saint-Trond se situait dans la principauté de Liège, soit un territoire de l'Empire, voir R. LEJEUNE, *Le Roman de Guillaume de Dole et la Principauté de Liège*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 17, n° 65, 1974, p. 1, 12-13.

¹⁸ Soit un total de 23% : BALDWIN J. W., op. cit., p. 567.

¹⁹ JEAN RENART, op. cit., p. 15.

²⁰ LEJEUNE R., *Le Roman de Guillaume de Dole*, op. cit., p. 13 ; ID., *Jean Renart, pseudonyme littéraire de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont (1200-1229)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 77, fasc. 2, 1999, p. 271-297.

²¹ BALDWIN J. W., op. cit., p. 582.

tournois réels et ceux présents dans la littérature²², ce qui nous montre l'importance de questionner l'aspect littéraire des sources.

Ensuite, nous utiliserons le *Roman du Hem*, œuvre de Sarrasin, vraisemblablement un ménestrel au service de la noblesse²³. Cette œuvre a été réalisée au XIII^e siècle et très certainement en 1278²⁴, afin de raconter le déroulement de joutes organisées. Le lieu de l'action, formellement identifié par A. Henry, est le hameau du Hem en Picardie²⁵. Pendant longtemps, les chercheurs n'ont vu aucune valeur littéraire dans ce roman, mais seulement une valeur historique, de par l'énumération d'un grand nombre de seigneurs de la noblesse du nord participant aux joutes, pour la plupart désormais identifiés²⁶. Nous avons utilisé l'édition d'A. Henry qui, pour sa part, bien que plaçant la qualité littéraire de l'œuvre en-deçà d'autres, comme celle du *Tournoi de Chauvency* de Jacques Bretel ou du *Roman de la Rose* de Jean Renart, ne la dénigre pas totalement. De plus, celle-ci nous montre la place importante que prenaient les tournois dans la société chevaleresque²⁷. Celui-ci nous décrit cette œuvre comme « la relation d'un tournoi et de ce qui l'accompagne », à savoir les festins, les danses, les intermèdes, mais également le règlement de la fête et ses préparatifs, tout en précisant d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un tournoi au sens strict, mais plutôt de longues séries de joutes²⁸. Par ailleurs, en présentant les seigneurs et dames ayant participé à ces joutes comme des personnages de la Table ronde, et en insérant des intermèdes en lien avec des quêtes chevaleresques dans la relation de celles-ci, cette œuvre démontre la faveur que Chrétien de Troyes connaît encore à cette époque et une filiation avec la littérature arthurienne²⁹.

Troisièmement, le roman d'aventures en vers, intitulé *Sone de Nansay*, a retenu notre attention. Il est rédigé dans la deuxième moitié du XIII^e siècle par un clerc brabançon se

²² Voir R. CLINE, *The influence of Romances on tournaments of the Middle Ages*, dans *Speculum*, n° 20, 1945, p. 204-211 et J. W., BALDWIN, *op. cit.*, p. 565-588.

²³ LÅNGFORS A. et JEANROY A., *Compte rendu de l'édition d'A. HENRY, Sarrasin, Le roman du Hem*, dans *Romania*, n° 66, 1940, p. 103 et SARRASIN, *Le roman du Hem*, éd. A. HENRY, Bruxelles/Paris, Éditions de la Revue de l'Université de Bruxelles/Belles Lettres (Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, n° 9), 1939, p. XLVI-XLVII.

²⁴ *Ibid.*, p. XLIV-XLVI.

²⁵ HENRY A., *Le théâtre du Roman de Ham : Ham-sur-Somme ou Hem-Monacu ?*, dans *Romania*, n° 62, 1936, p. 391.

²⁶ LÅNGFORS A. et JEANROY A., *op. cit.*, p. 103 ; C. RUBY et G. WITCHARD, art. *Sarrasin*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 1364-1365.

²⁷ SARRASIN, *op. cit.*, p. XIII et LVII.

²⁸ *Ibid.*, p. IX.

²⁹ DELBOUILLE M., *Compte rendu d'A. HENRY, Sarrasin, Le roman du Hem*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, n° 50, 1940, p. 52 ; LÅNGFORS A. et JEANROY A., *op. cit.*, p. 106 ; en particulier pour la littérature arthurienne, voir F. CIGNI et D. KELLY, *Arthurian Verse Romance in the Twelfth and thirteenth Centuries*, dans G. S. BURGESS et K. PRATT (éds.), *The Arthur of the French. The Arturian Legend in Medieval French and Occitan Literature*, Cardiff, Presses universitaires d'Ecosse, 2007, p. 445-447.

donnant le nom de Branque³⁰. Les deux tournois qu'il relate ont lieu respectivement à Châlons-sur-Saône en Franche-Comté et à Châlons-sur-Marne dans le nord-est de la France³¹. Claude Lachet a récemment proposé une édition de cette œuvre littéraire, la première depuis 1899³², précédée d'une traduction et d'une étude³³. Nous avons sélectionné cette source car, comme le précise ce dernier, « *Sone de Nansay* constitue [...] un véritable manuel de chevalerie car il rassemble presque toutes les formes d'affrontement du Moyen Âge³⁴ », à savoir le tournoi, la table ronde composée de joutes, le combat singulier et le duel chevaleresque. Ainsi, il constitue une excellente ressource pour l'étude de la compétition dans les tournois. Le récit s'attache autour de la personne de Sone, un fils du comte de Brabant et poursuit un ordre chronologique³⁵. Certains passages nous intéressent en particulier, comme ses victoires et ses premiers exploits, dans lesquels sont relatés des tournois³⁶. Comme pour le *Roman du Hem*, cette œuvre a souvent été décriée pour ses qualités littéraires³⁷, mais l'étude de Claude Lachet parvient à la réhabiliter entièrement³⁸.

En quatrième lieu, nous avons retenu l'œuvre de Jacques Bretel³⁹, le *Tournoi de Chauvency*. L'auteur est un témoin oculaire de ce tournoi qui se déroula en 1285 dans l'ancien comté de Chiny, soit proche et en-dehors du royaume de France. L'ensemble de son œuvre relate les fêtes organisées à Chauvency autour d'un tournoi et de nombreuses joutes, du 1^{er} au 6 octobre. Nous avons privilégié l'édition de M. Delbouille⁴⁰ par rapport à celles, dépassées, de H. Delmotte et de Ph. De Vigneulles⁴¹. Cette œuvre est considérée comme un récit historique relatant le tournoi de Chauvency, mais elle est également reconnue comme une œuvre littéraire de qualité⁴².

³⁰ *Ibid.*, p.445-446.

³¹ Voir respectivement les vers 451 à 588 pour le tournoi de Châlons-sur-Saône et les vers 8952 à 9262 pour celui de Châlons-sur-Marne.

³² *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, Paris, Champion, 2014 (Les classiques français du Moyen Âge, n° 175).

³³ LACHET C., *Sone de Nansay et le roman d'aventures en vers au XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1992 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 19) ; *Sone de Nansay, traduction en français moderne par C. LACHET*, Paris, Champion, 2012 (Traductions des classiques du Moyen Âge, n° 93).

³⁴ *Sone de Nansay, traduction en français moderne, op. cit.*, p. 15.

³⁵ Cette œuvre peut avoir été écrite par les partisans d'Henry IV de Brabant, jeune et écarté du pouvoir au profit de son frère Jean, et avoir servi de mécanisme de compensation pour eux.

³⁶ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 446.

³⁷ SERVET P., *Compte rendu de C. LACHET, Sone de Nansay et le roman d'aventures en vers au XIII^e siècle*, dans *Revue des Langues Romanes*, t. XCII, 1993, p. 216.

³⁸ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 446.

³⁹ La graphie « Bretex » est également rencontrée. Nous utiliserons la forme « Bretel ».

⁴⁰ JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. M. DELBOUILLE, Liège-Paris, 1932 (Bibliothèque Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fascicule n° XLIX).

⁴¹ ID., *Les tournois de Chauvenci : donnés vers la fin du treizième siècle*, éd. H. DELMOTTE, Valenciennes, A. Prignet, 1835 ; HUGUENIN J.-F. et al., *Les chroniques de la ville de Metz, 900-1552*, Metz, S. Lamort, 1838.

⁴² DELBOUILLE M. et FERY-HUE F., art. *Jacques Bretel*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 726.

Ensuite, une autre source étudiée est un passage des chroniques de Jean Froissart. Dans son quatrième livre⁴³, ce chroniqueur bien connu rapporte les joutes qui se sont tenues du 20 mars au 20 avril 1390 à Saint-Inglevert, en Picardie⁴⁴. Ces joutes ont été initiées par trois chevaliers français à l'encontre de chevaliers et écuyers étrangers, principalement anglais, et désireux de se mesurer à eux, au temps de la guerre de 100 ans. Il nous en fait le récit sur une quarantaine de pages. Nous avons privilégié l'édition d'A. Várvaro⁴⁵, plus récente, à la place de celle réalisée par le baron Kervyn de Lettenhove, mais nous avons également utilisé la traduction de ce passage donnée par D. Poulet⁴⁶.

Enfin, la dernière source considérée, et intégrant notre limite temporelle, est le traité en prose réalisé par Geoffroy de Charny au XIV^e siècle pour l'Ordre de l'Etoile du roi Jean II le Bon⁴⁷, intitulé le *Livre de chevalerie* par le baron Kervyn de Lettenhove. Geoffroy de Charny est bourguignon et chevalier de profession. Ce livre est toujours associé dans les manuscrits aux *Demandes pour la joute, le tournoi et la guerre*⁴⁸. Par ailleurs, il ne faut pas confondre ce *Livre de chevalerie*, en prose, avec le *Livre messire Geoffroy de Charny*, en vers⁴⁹. Charny a écrit son traité aux alentours de la moitié du XIV^e siècle⁵⁰, puisqu'en 1356 il décède à la bataille de Poitiers en tant que porte-oriflamme. Nous nous baserons sur l'édition réalisée par le baron Kervyn de Lettenhove⁵¹ ainsi que sur la traduction moderne en anglais effectuée par E. Kennedy, plus récente⁵². En traitant de différents aspects du métier des joutes, ainsi que de leurs liens avec les tournois et la guerre, son œuvre nous permettra d'appréhender la vision des tournois d'un chevalier contemporain.

⁴³ Terminé entre 1398 et 1400 : LEFÈVRE S. et TYL-LABORY G., art. *Jean Froissart*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 771-776.

⁴⁴ Une partie de son ouvrage, jusqu'en 1360, n'est pas originale, mais l'épisode qui nous intéresse relate des faits postérieurs à cette limite.

⁴⁵ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre : Livre quatrième*, éd. A. VÁRVARO, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2016 (Collection des anciens auteurs belges, n° 18), p. 37-39, 47-49 et 83-110. Nous tenons à remercier M. A. Brix pour l'accès à cette édition.

⁴⁶ ID., *Chroniques de Flandre, de Hainaut et d'Artois au temps de la guerre de 100 ans*, introduction par M. SOMMÉ et traduction par D. POULET, Aisne, La Ferté-Milon, 1986 (Trésors littéraires médiévaux du nord de la France, n° 3).

⁴⁷ GEOFFROI DE CHARNY, *Le livre de chevalerie*, dans *Œuvres de Jean Froissart*, t. 1, éd. J. KERVYN de LETTENHOVE, Bruxelles, Victor Devaux, 1873, p. 462.

⁴⁸ Il s'agit de questions de règlements et de comportement requis. Aucun document reprenant leur réponse n'est arrivé jusqu'à nous.

⁴⁹ LEFÈVRE S., art. *Geoffroi de Charny*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 498.

⁵⁰ Et selon R. W. Kaeuper plus exactement entre 1350 et 1351.

⁵¹ GEOFFROI DE CHARNY, *Le livre de chevalerie*, dans *Œuvres de Jean Froissart*, t. 1, éd. J. KERVYN de LETTENHOVE, Bruxelles, Victor Devaux, 1873.

⁵² ID., *A knight's own book of chivalry*, introduction par R. W. KAEUPER et traduction par E. KENNEDY, Philadelphie, Presse universitaire de Pennsylvanie, 2005.

Nous avons en outre décidé d'utiliser des sources qui, aux premiers abords, semblent clairement en-dehors de la limite temporelle fixée. Il s'agit de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, du *Traité des anciens et des nouveaux tournois* d'Antoine de la Sale et du *Traité de la forme et devis d'un tournoi* de René d'Anjou.

Concernant l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, nous nous baserons sur l'édition fort complète réalisée par P. Meyer⁵³. Cette œuvre, où l'auteur est abondant dans les descriptions des tournois⁵⁴, a bien été écrite au XIII^e siècle. Il achève d'écrire la biographie de Guillaume le Maréchal en 1226, en se basant sur différentes sources, dont la mémoire de Jean d'Erlée, écuyer de Guillaume depuis 1188. Avant cette date, nous disposons de l'hypothèse de G. Duby, qui considère que la tradition orale vaut pour vérité historique⁵⁵. Or, les épisodes nous intéressant, à savoir la dizaine de tournois à laquelle le Maréchal participa, se déroulent tous au XII^e siècle, entre les années 1168 et 1182. Ainsi, faut-il considérer cette source comme antérieure au XIII^e siècle car les tournois décrits se déroulent au XII^e siècle et sont restitués par la mémoire de l'auteur, ou au contraire la considérer comme décrivant des tournois-types du XIII^e siècle, puisque son auteur écrit à cette période ? Nous pensons que les tournois décrits tiendront d'un mélange entre une description des tournois de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle.

Le *Traité des anciens et nouveaux tournois*, œuvre d'Antoine de la Sale, est le titre donné par S. Lefèvre, dont nous utiliserons l'édition⁵⁶, à la place de celui choisi par B. Prost, *Des anciens tournois et faits d'armes*⁵⁷. Il a été terminé le 4 janvier 1459. Bien que postérieur au XIV^e siècle, il entre pourtant dans la limite chronologique car, comme l'indique son titre, il a pour objet de guider à l'organisation d'un tournoi projeté tout en décrivant les anciennes règles et en les confrontant aux habitudes de son temps. L'auteur se fonde sur ce qu'il a vu, lu et entendu, soit d'une part sur des tournois auxquels il a assisté et d'autre part sur sa lecture de rapports de hérauts d'armes⁵⁸. Les différences les plus frappantes entre les tournois du XV^e et ceux antérieurs à ce siècle, mises en avant par son récit, ont trait au

⁵³ *L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219*, éd. P. MEYER, 3 t., Paris, Renouard, 1891-1901, (Société de l'histoire de France, t. 37). Son édition comporte dans son troisième volume une traduction abrégée, dont nous nous sommes quelque fois servis.

⁵⁴ *Ibid.*, p. CVIII.

⁵⁵ DUBY G., *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

⁵⁶ ANTOINE DE LA SALE, *Traité des anciens et nouveaux tournois*, dans S. LEFÈVRE, *Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain, suivi de l'édition critique du Traité des anciens et nouveaux tournois*, Droz, 2006 (Publications romanes et françaises, n° 138), p. 205.

⁵⁷ *ID.*, *Traité de la forme et devis comme on fait les tournois*, éd. B. PROST, Paris, Barraud, 1878, p. 193-221.

⁵⁸ *ID.*, *Traité des anciens et nouveaux tournois, op. cit.*, p. 261.

blasonnement, à l'armement, et au but des tournois. Il présente également un calendrier-type d'un tournoi, décrivant le règlement des cinq jours de fête.

La dernière source envisagée de façon exhaustive est le *Traité de la forme et devis d'un tournoi* de René d'Anjou, écrit vers 1460⁵⁹, dénommé également le *Livre des tournois*. Très normative, son œuvre peut être en partie considérée comme une réponse au texte d'Antoine de la Sale, René d'Anjou y faisant référence à plusieurs reprises⁶⁰. Comme pour le *Traité des anciens et des nouveaux tournois*, il utilise un exemple conçu de toute pièce afin de décrire la façon de réaliser un tournoi. De plus, accompagnant cette description, de nombreuses illustrations complètent le traité en formant un deuxième niveau de lecture⁶¹. Son œuvre, comme celle d'Antoine de la Sale et de Geoffroi de Charny, nous permettra de voir le développement des tournois et de certaines pratiques au-delà du XIV^e siècle.

Toutes ces sources sont littéraires. Une des raisons pour lesquelles nous utilisons ce type de source est, comme le souligne John Baldwin, d'une part la rareté des sources historiques traditionnelles se rapportant au tournoi⁶² et d'autre part la place considérable accordée au tournoi par les sources littéraires⁶³. De plus, nous pensons que ce type de source est plus à même de montrer certains aspects du tournoi, dont celui de la compétition, se rapportant plus à des comportements, des mentalités, des coutumes, des façons d'agir⁶⁴. Néanmoins, soulignons dès à présent que les sources sélectionnées contiennent certains biais, du fait de leur volonté d'idéalisation ; la plupart ne montre que des tournois idéaux, c'est-à-dire effectifs et beaux à voir⁶⁵, mais de ce fait éclipse d'autres aspects de ceux-ci, comme la violence.

⁵⁹ RENÉ D'ANJOU, *Œuvres choisies du roi René*, vol. 2, éd. Comte DE QUATREBARBES, Paris, Librairie d'Edme Picard, 1849.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 249 et 281. Allant même jusqu'à une similitude du titre de son traité, si nous reprenons le titre de la première édition réalisée par B. Prost.

⁶¹ AVRIL F., *Le livre des tournois du roi René*, Paris, Herscher, 1986, p. 19 ; FREIGANG C., *Le tournoi idéal : la création d'un bon chevalier et la politique courtoise de René d'Anjou*, dans F. BOUCHET (s. la dir. de), *René d'Anjou, écrivain et mécène (1409-1480)*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 179-192 ; NIEVERGELT M., *René d'Anjou et l'idéal chevaleresque*, dans F. BOUCHET (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 239-253.

⁶² BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 581.

⁶³ STANESCO M., *op. cit.*, p. 73-74.

⁶⁴ FLORI J., *Compte-rendu de G. DUBY, Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, dans *Cahiers de civilisation médiévale, XI^e-XII^e siècle*, t. XXX, n° 120, Poitiers, 1987, p. 372 ; par ailleurs, des fabliaux se rapportent également aux tournois. Nous ne les utiliserons pas dans le cadre de ce mémoire car ils ne permettent pas une compréhension de leurs aspects compétitifs. Voir à leur sujet M.-L. CHÈNERIE, *Ces curieux chevaliers tournoyeurs, des fabliaux aux romans*, dans *Romania*, t. 97 n° 387, 1976, p. 327-368.

⁶⁵ VALE J., *Violence and the Tournament*, dans R. W. KAEUPER (éd.), *Violence in medieval society*, Woodbridge, Boydell press, 2000, p. 149.

Nous pouvons remarquer ici un curieux détail. La grande majorité des sources sélectionnées ne nous est connue que par l'entremise d'un unique manuscrit. C'est le cas pour *Sone de Nansay*⁶⁶, *Guillaume de Dole*⁶⁷, le *Roman du Hem*⁶⁸ et l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*⁶⁹. Pour le traité d'Antoine de la Sale et le *Livre de chevalerie* de Charny, deux manuscrits sont conservés. Le *Tournoi de Chauvency* est lui repris dans quatre manuscrits⁷⁰. Il n'y a donc que deux sources qui font l'objet de nombreux manuscrits : le *Traité de la forme et devis d'un tournoi* de René d'Anjou et la relation du tournoi de Saint-Inglevert par Froissart⁷¹. Cette rareté manuscrite est peut-être à rapprocher de la réception de ces œuvres par le public, dont nous parlerons ultérieurement. Mais au-delà du débat sur la réception et la tradition manuscrite des œuvres littéraires, il convient de pointer ce qui différencie de prime abord les œuvres ayant une tradition manuscrite plus développée : elles proviennent soit d'un personnage historique occupant un rôle important au Moyen Âge, René d'Anjou, soit d'un chroniqueur renommé, Jean Froissart.

Il est intéressant de noter que la plupart de ces sources entretiennent des liens entre elles. C'est le cas du *Traité de la forme et devis d'un tournoi* de René d'Anjou avec le *Traité des anciens et des nouveaux tournois*, comme nous l'avons précisé ci-dessus. Ou du *Roman du Hem* avec le *Tournoi de Chauvency*, qui, bien que très différents quant à leur valeur littéraire⁷², sont écrits dans un laps de temps très proche et dans des régions voisines. De plus, ces deux œuvres semblent inaugurer une tradition de relation de tournois présente en France jusqu'au XV^e siècle⁷³. Il existe également des similitudes entre *Sone de Nansay* et le *Roman du Hem* qui, tous deux, datent de la seconde moitié du XIII^e siècle et s'inspirent de la littérature arthurienne, ce qui se remarque à leur intérêt pour la vie de cour, dont font partie les tournois, et à la mention de certains personnages ou objets spécifiques⁷⁴. Le *Tournoi de Chauvency*, comme *Sone de Nansay*, s'inspirent eux de *Guillaume de Dole* en reprenant dans leur relation des refrains chantés⁷⁵. Mais le *Tournoi de Chauvency* serait encore plus intimement lié au *Guillaume de Dole*, d'après la thèse de J. W. Baldwin. Selon lui, Jean

⁶⁶ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 445.

⁶⁷ LANGLOIS Ch. V., *La société française au XIII^e siècle d'après dix romans d'aventure*, 3^e éd., Paris, Hachette, 1911, p. 61.

⁶⁸ SARRASIN, *op. cit.*, p. XIII.

⁶⁹ MEYER P., *L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre. Poème français inconnu*, dans *Romania*, n° 12, 1882, p. 22-25.

⁷⁰ Dont un n'est composé que de fragments, voir JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. XI.

⁷¹ Sept manuscrits pour le *Livre de chevalerie* et une vingtaine pour le tome 4 des chroniques de Jean Froissart.

⁷² LANGFORS A. et JEANROY A., *op. cit.*, p. 105.

⁷³ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 446-447.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 445.

⁷⁵ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. 64.

Renart, dans son roman, prépare les transformations qui apparaissent dans le récit du tournoi de Chauvency, en étant un compromis audacieux entre les fictions de Chrétien de Troyes et les tournois historiques de leur époque, tels qu'ils apparaissent dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*⁷⁶. Nous voyons ici les liens subtils entre ces sources ; des recoupements sont effectués entre romans, fictions et récits à caractère historique.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit qu'un récit, une source en général, n'est qu'une représentation de la réalité et non la réalité elle-même. Nous touchons ici à la question de la réécriture. Ce que les sources nous disent, c'est la perception d'un événement à cette époque, qui dépend en grande partie de l'auteur et de son passé, de ce qu'il a vécu. Ainsi, toute relation est une réécriture, c'est-à-dire le produit d'une certaine vision du monde. De plus, lorsqu'il ne s'agit pas d'un événement qui s'est déroulé, mais de la mise par écrit d'une œuvre de fiction, nous pensons à l'instar de René Barjavel, que « l'imagination n'est qu'un jeu de la mémoire qui construit ce qu'elle connaît⁷⁷ ».

Nous retrouvons ici une des notions centrales de l'approche cognitive au niveau de l'apprentissage. Selon celle-ci, deux concepts permettent d'expliquer l'adaptation des schèmes mentaux à la réalité : l'assimilation et l'accommodation. Le premier consiste à incorporer de nouvelles informations sur base d'informations préétablies. Le deuxième consiste à modifier les schèmes existants suite à l'apport d'informations totalement nouvelles, mais non pas à en créer un nouveau. Ces deux concepts mettent en avant le fonctionnement de la pensée, qui se fonde toujours sur des bases préétablies. Bien que nous ne soyons pas dans une situation d'apprentissage, nous pouvons aisément transposer ces éléments à la création littéraire : les descriptions reflètent la perception d'un élément, d'une époque ; l'imagination se crée toujours à partir de situations connues.

De plus, aucune source ne dit la vérité, mais présente une vérité : la sienne. Il s'agit d'être conscient du contexte dans lequel cette source a été écrite et du cadre de référence de l'auteur. La source en elle-même est souvent l'objet d'une ambition⁷⁸. Ainsi en est-il par

⁷⁶ BALDWIN J. W., *Préface*, dans M. CHAZAN et N. REGALADO (s. la dir. de), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale. Autour du Tournoi de Chauvency*, Genève, Droz, 2012 (Publications romanes et françaises, n° 255), p. 10 ; pourtant, l'auteur de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* a aussi été influencé par les œuvres de Chrétiens de Troyes : BENSON L. D., *The Tournament in the Romances of Chrétien de Troyes & L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, dans L. D. BENSON et J. LEYERLE, *Chivalric literature : essays on relations between literature and life in the later Middle Ages*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1980 (Studies in medieval culture, n° 14), p. 1-24.

⁷⁷ BARJAVEL R., *La faim du tigre*, Paris, Editions Denoël, 1966, p. 71.

⁷⁸ Comme le rappelle E. Gaucher : « La confrontation de l'événement et de sa perception ouvre la voie aux mécanismes de l'idéologie, c'est-à-dire à la mise en œuvre de schèmes intellectuels et discursifs qui servent à

exemple de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, biographie restaurant l'honneur de Guillaume et par la même occasion celui de son fils, sur ordre duquel la composition avait été commandée⁷⁹. En outre, ces relations de tournois servent également, indirectement ou volontairement, à la renommée des participants. Les informations dont nous disposons au travers des sources sont donc partielles et dépendent surtout de leur auteur⁸⁰. Nous allons approfondir cette question au sein du chapitre suivant où, suite à la description des sources utilisées dans ce mémoire et à l'attention portée à la question de la réécriture, nous allons présenter plus particulièrement les aspects méthodologiques qu'engendre l'utilisation de sources littéraires.

légitimer un ensemble de valeurs, individuelles, sociales ou monarchiques », E. GAUCHER, *Les joutes de Saint-Inglevert : perception et écriture d'un événement historique pendant la Guerre de Cent Ans*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, t. CII, 1996, p. 243.

⁷⁹ CROUCH D., *Biography as propaganda in the 'History of William Marshal'*, dans *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, s. la dir. de M. AURELL, Poitiers, Université de Poitiers CNRS, 2007 (Civilisation médiévale, n° 18), p. 503-512.

⁸⁰ NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, dans *Essays in French literature and culture*, n° 46, 2009, p. 189.

II. Question de méthodologie : les œuvres littéraires utilisées comme sources

L'ensemble des sources que nous avons sélectionnées provient de la littérature. Pouvons-nous de ce fait les considérer comme fiables sur le plan de la réalité historique ? Pouvons-nous trouver à partir de leur contenu des éléments fidèles sur la notion de compétition au Moyen Âge ? Nous pensons que la valeur historique des sources littéraires peut être reconnue. Pour le démontrer nous allons les classer dans une typologie car, comme le souligne Michel Parisse, il est nécessaire de distinguer avec précision les différents types de sources littéraires utilisées, afin de dégager leur valeur historique distinctive⁸¹.

Il y a deux catégories majeures dans lesquelles placer les sources littéraires que nous avons sélectionnées. Premièrement, les sources relevant de la catégorie des récits historiques, comme les chroniques et les traités, où la valeur historique des faits et de leur description est attestée suite à la vérification et au recoupement des informations contenues dans ces récits avec d'autres sources. La volonté de l'auteur de faire œuvre historique peut être prise en compte, dans le sens où elle contraint celui-ci à se rapprocher au plus près de l'évènement relaté, mais cette dernière ne peut selon nous suffire pour qualifier un texte d'historique. Deuxièmement, il y a les romans, souvent illustrés de combats et d'aventures : l'histoire est inventée mais les descriptions sont néanmoins précises. La valeur historique des descriptions présentes dans cette dernière catégorie est davantage sujette à caution. Nous formons ici l'hypothèse qu'en ce qui concerne les descriptions de tournois, l'écrivain se basait sur les représentations de son époque, qu'il avait nécessairement sous les yeux ou qu'il connaissait. Ainsi, les éléments de description qu'il utilise reflètent une réalité concrète. Pour cette raison, nous pensons que nous pouvons utiliser des romans comme source dans notre analyse : nous décrivons toujours un objet, une situation à partir de quelque chose qu'on a vu, lu ou entendu, donc à partir d'une expérience vécue, comme nous l'avons démontré au sein du premier chapitre.

Dans la première catégorie, celle des récits à caractère historique, nous retrouvons six de nos sources, qui traitent de tournois s'étant réellement déroulés ou qui énoncent le règlement pour des tournois futurs. Le récit réalisé par Froissart sur les joutes de Saint-Inglevert est à placer dans ce groupe. Celui-ci est enchâssé dans le quatrième volume de sa chronique. Or, une chronique est un texte narratif à vocation historique qui a pour objectif de relater une série de faits de façon chronologique. La véracité des chroniques de Froissart a été souvent mise en

⁸¹ PARISSÉ M., *Le tournoi en France, op. cit.*, p. 186.

cause, de par le style de leur auteur, mais il n'en reste pas moins que la relation de ces joutes a fait l'objet de quatre autres récits dont les informations se recourent⁸².

Nous pouvons également signaler dans cette catégorie la relation du tournoi de Chauvency par Jacques Bretel. Les informations reprises dans celle-ci ont été vérifiées à l'aide d'autres sources. Les historiens actuels sont unanimes sur sa qualité historique : « un précieux document historique⁸³ » offrant une « description exacte de tournois et fêtes chevaleresques, tracées par un témoin oculaire⁸⁴ », ou encore un « récit historique narrant un événement historique, le tournoi de Chauvency⁸⁵ ». Ils insistent sur la méthode utilisée par l'auteur, témoin oculaire racontant jour par jour et heure par heure le tournoi, ainsi que sur la précision du récit, qui nous révèle une grande partie des noms des participants et leur rôle⁸⁶.

Une troisième source est à placer dans cette catégorie : la biographie versifiée en langue vernaculaire l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. Du point de vue de sa qualité historique, il semble que nous devions la diviser en deux parties⁸⁷. En effet, pour les faits allant de l'année 1186 à 1219, l'auteur dispose d'un proche témoin en plus de sa propre expérience : il semble donc que la qualité historique puisse être présente. Mais pour les faits antérieurs à l'année 1186, dont font partie les descriptions de tournois, il faut s'appuyer sur l'hypothèse de G. Duby considérant l'importance de la tradition orale qui vaut pour preuve et la capacité mémorielle remarquable des médiévaux⁸⁸. P. Meyer estime par ailleurs que même pour cette période où l'exactitude historique est loin d'être toujours présente, surtout au niveau de la chronologie, il y a une utilité réelle pour des questions plus sociales, comme les mœurs et les conditions de vie dans les hauts rangs de la société⁸⁹. D'autre part, nombre d'auteurs sont d'accord quant à l'apport de cette œuvre et à sa qualité historique. Comme P. Meyer, assurant qu'il s'agit d'un « document historique de premier ordre⁹⁰ » et J. Flori estimant l'œuvre « d'une rare qualité sur le plan de l'exactitude historique⁹¹ ». Leur jugement

⁸² GAUCHER E., *op. cit.*, p. 229.

⁸³ DELBOUILLE M. et FERY-HUE F., art. *Jacques Bretel*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p.726.

⁸⁴ MICHEL E., *Les tournois de Chauvency-sur-Chier. Poème du treizième siècle de Jacques Bretel*, dans *Mémoires de l'académie impériale de Metz*, n° 45, 1863-1864, p. 554.

⁸⁵ CHAZAN M. et REGALADO N. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 9.

⁸⁶ DELBOUILLE M. et FERY-HUE F., art. *Jacques Bretel*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p.726-727. Une étude a été réalisée dans l'optique d'identifier les participants au tournoi : E. MICHEL, *op. cit.*, p. 553-650.

⁸⁷ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. XIX-XX.

⁸⁸ DUBY G., *op. cit.*

⁸⁹ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. CVII.

⁹⁰ *Ibid.*, p. I.

⁹¹ FLORI J., *Compte-rendu de G. DUBY*, *op. cit.*, p. 371.

est en grande partie dû à la prestation de l'auteur, qui en plus d'être un témoin oculaire pour une bonne partie des événements relatés, n'hésite pas à mentionner ses sources ni, lorsque celles-ci sont insuffisantes, à réserver son jugement ainsi qu'il le mentionne lui-même⁹². Il dispose de trois sources principales : des mémoires écrits, des notes fournies sans doute par Jean d'Erlée, écuyer de Guillaume, et de son propre témoignage lorsqu'il est témoin des événements⁹³. L'intérêt de cette œuvre est d'être un reflet du monde chevaleresque de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle, contenant de nombreuses relations de tournois. Cette biographie est parfois perçue comme un reportage en vers ou comme un guide pour devenir chevalier⁹⁴. Toutefois elle n'est pas exempte de déformations, de manipulations. Ainsi, D. Crouch, tout en présentant l'auteur comme un témoin fiable de son sujet, c'est-à-dire la vie de Guillaume le Maréchal, parle de manipulations évidentes de la chronologie et de certains faits⁹⁵. G. Duby insiste lui sur l'aspect panégyrique du texte et les défaillances possibles de la mémoire, diminuant ainsi sa valeur historique⁹⁶.

Les traités font également partie de la catégorie des récits historiques. Même si ils ont été conçus par leur auteur dans une volonté didactique, les informations qu'ils contiennent sont d'ordre historique. Le *Livre de chevalerie* de Geoffroi de Charny entre ainsi dans ce groupe, puisqu'il s'agit d'un traité sur la conception et les pratiques de la chevalerie⁹⁷. L'auteur instruit ses lecteurs sur base de ses connaissances et des idéaux de son époque au sujet de trois métiers d'armes : la joute, le tournoi et la guerre⁹⁸. Il en est de même pour le *Traité des anciens et des nouveaux tournois* d'Antoine de la Sale. Son traité a pour objectif de fixer les usages des tournois⁹⁹. Il s'appuie sur ses souvenirs de différentes joutes auxquelles il a pu assister¹⁰⁰ et sur des hommes connaissant l'art héraldique¹⁰¹. Et enfin, nous retrouvons dans ce groupe le *Traité de la forme et devis d'un tournoi* de René d'Anjou qui, comme

⁹² DE CRAECKER-DUSSART Ch., *Un inconnu de l'histoire : le meilleur chevalier du monde. A propos d'un ouvrage récent*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, t. XCIII, Bruxelles, 1987, p. 444 ; *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. LII-LIII.

⁹³ *Ibid.*, p. III-XIV.

⁹⁴ DUBY G., *op. cit.*, p. 126-130 et DE CRAECKER-DUSSART Ch., *op. cit.*, p. 445.

⁹⁵ CROUCH D., *Biography as propaganda*, *op. cit.*, p. 512.

⁹⁶ DE CRAECKER-DUSSART Ch., *op. cit.*, p. 445.

⁹⁷ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 1.

⁹⁸ CONTAMINE P., *Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie*, dans D. POIRION (dir.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. VIII/1, *La littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, C. Winter, 1988, p. 361-363.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 361.

¹⁰⁰ A savoir les festivités du second mariage du duc Antoine de Brabant avec Elisabeth Görlitz, le tournoi qui s'est déroulé au mariage d'Antoine de Villers, premier écuyer de l'actuel duc Philippe alors comte de Charolais, et les joutes organisées par René d'Anjou en 1445 pour l'union de sa fille Marguerite avec Henri VI d'Angleterre. Voir ANTOINE DE LA SALE., *op. cit.*, p. 261.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 267.

Antoine de la Sale, se donne pour objectif de fixer les usages d'organisation et de déroulement d'un tournoi¹⁰². Les sources sur lesquelles il se base sont néanmoins différentes : il ne s'agit pas de quelques tournois auxquels il aurait participé, mais des pratiques générales qu'il a pu connaître en Allemagne, près du Rhin, en Flandre, en Brabant et en France. Il regroupe ces pratiques et en fait un exemple imaginé et sublimé¹⁰³. Concernant les traités, il est important de souligner qu'ils rapportent des pratiques idéalisées, et donc qu'ils sont à manier avec prudence. Ils sont plus utiles pour comprendre la vision d'une certaine catégorie de personne vis-à-vis des tournois et leur représentant, que les pratiques réelles, telles qu'elles avaient cours¹⁰⁴.

La deuxième catégorie retenue, celle des romans, est très large. Nous y plaçons trois sources, *Guillaume de Dole*, *Sone de Nansay* et le *Roman du Hem*. Toutes les trois sont des romans, mais de genre distinct : *Sone de Nansay* est décrit comme un roman d'aventures, voire un roman biographique et dynastique¹⁰⁵, tandis que le *Roman du Hem* n'est qualifié de roman qu'au sens premier du terme, à savoir une composition en langue vulgaire¹⁰⁶. L'œuvre de Jean Renart est quant à elle qualifiée de roman réaliste¹⁰⁷. Ces divergences se comprennent notamment par leur contenu : *Guillaume de Dole* et *Sone de Nansay* ont en commun de présenter un tournoi fictif, alors que le *Roman du Hem* relate un tournoi réel. Ce dernier n'est toutefois pas à rattacher à la première catégorie, celle des récits dits historiques, puisque l'auteur enrobe l'ensemble du récit d'intermèdes s'inspirant de la Table ronde, écrivant de ce fait un roman.

Comme le souligne J. W. Baldwin, nous pouvons retirer certains éléments pertinents ayant trait au tournoi via l'œuvre de Jean Renart : la tactique du combat en groupe, la nécessité économique du butin ou encore l'absence quasi-totale de spectateurs féminins¹⁰⁸. Ces éléments qui se situent en toile de fond de son roman participent à la définition de Jean Renart comme un auteur dit réaliste.

¹⁰² CONTAMINE P., *Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie*, op. cit., p. 361.

¹⁰³ AVRIL F., op. cit., p. 3.

¹⁰⁴ Pour cette raison, la forme réelle du tournoi décrit reste floue chez Antoine de la Sale et René d'Anjou : s'agit-il de joutes, d'un tournoi sous forme de mêlée, d'un mélange entre les deux ?

¹⁰⁵ LACHET C., art. *Sone de Nansay*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 1401.

¹⁰⁶ SARRASIN, op. cit., p. XII.

¹⁰⁷ LEFÈVRE S., art. *Jean Renart*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 839.

¹⁰⁸ BALDWIN J. W., *Jean Renart et le tournoi de Saint-Trond*, op. cit., p. 581.

En ce qui concerne *Sone de Nansay*, il peut également être vu comme un roman d'éducation ou un manuel de chevalerie, puisqu'il contient les principales activités chevaleresques¹⁰⁹, dont celles nous intéressant.

Le *Roman du Hem*, également présent dans cette deuxième catégorie de sources littéraires, est à diviser en deux parties au niveau de son contenu. D'une part, il contient des intermèdes inspirés directement des romans de la Table ronde, représentant environ un quart du poème. Ces intermèdes sont en fait une tentative littéraire pour échapper à la monotonie de la relation des joutes, se succédant sans répit. Mais selon tous les critiques littéraires, cette tentative se solde par un échec et enlève de surcroît toute valeur littéraire au roman¹¹⁰. D'autre part, le reste du poème est composé de la relation d'un tournoi. Selon A. Henry, il en aurait fait une relation fidèle. Il parle ainsi à son sujet « d'un reportage en vers qui a la valeur d'un document historique¹¹¹ ».

Nous voyons, suite à la répartition de nos sources dans cette typologie, qu'il existe une certaine porosité entre les genres littéraires, et qu'il est parfois bien difficile de les faire entrer dans une catégorie précise¹¹². Ceci est à relier à l'influence, bien réelle, entre les œuvres du Moyen Âge que nous avons démontrée au sein du premier chapitre. Toutes ces œuvres s'appuient sur les autres, utilisent leur façon de faire, les continuent, tout en apportant parfois un élément nouveau. Ainsi en est-il avec *Guillaume de Dole* de Jean Renart, qui innove par l'apparition de refrains chantés dans son récit. Cette mode est reprise directement par des auteurs écrivant peu de temps après lui, comme l'auteur de *Sone de Nansay*¹¹³. Cette influence entre les œuvres et parfois les reprises entre celles-ci nous font toucher du doigt la question générale de l'originalité de chaque œuvre.

Fonder un travail historique exclusivement sur des sources provenant de la littérature n'a pas toujours été jugé comme acceptable et n'est aujourd'hui pas particulièrement reconnu par les historiens, bien que le choix des sources dépende surtout de la question posée au départ d'une recherche. Une distinction est établie entre les sources historiques et les sources littéraires. L'historiographie sur cette question de la pertinence de l'utilisation de sources littéraires a évolué, notamment du point de vue du réalisme présent ou non dans celles-ci.

¹⁰⁹ LACHET C., art. *Sone de Nansay*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 1401 ; *Sone de Nansay, traduction en français moderne*, op. cit., p. 15.

¹¹⁰ L'ANGFORS A. et JEANROY A., op. cit., p. 103-105.

¹¹¹ SARRASIN, op. cit., p. XIII.

¹¹² Sur cette problématique, consulter l'introduction de D. JAMES-RAOUL, *Les genres littéraires en question au Moyen Âge*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2011 (Eidolon, n° 97).

¹¹³ JACQUES BRETEL, op. cit., p. 64-65.

Ainsi, dans les années 60 et selon A. Fourier, le roman réaliste est « une œuvre d'imagination qui se propose de représenter, sans l'idéaliser ni la caricaturer, la réalité de la vie¹¹⁴ ». Paul Zumthor, dans les années 70, pense quant à lui que « le texte littéraire n'imité pas la réalité mais il se choisit lui-même comme objectif¹¹⁵ ». Dans les années 70-80, le tournant linguistique impacte fort les historiens et questionne à nouveau le lien entre littérature et histoire. Selon ce courant, l'histoire est une fiction puisqu'elle se base sur des sources, qui sont uniquement des représentations de la réalité ; il n'y a rien en-dehors du texte¹¹⁶. Cette vision extrême de l'histoire, qui lui dénie toute capacité à dire le vrai, comme le souligne I. Jablonka, a été rejetée par les historiens. Néanmoins, ce courant leur a permis de s'interroger sur l'histoire en tant que discipline et sur la question de l'écriture de l'histoire. Au fil du temps, le point de vue autour de la proximité entre l'histoire et la littérature évolue¹¹⁷, mais l'opposition entre les deux types de source est toujours présente et les historiens réduisent encore les sources littéraires à l'utilisation des témoignages historiques.

Ces questionnements dépeignent le lien entre histoire et littérature, ambigu et perçu le plus souvent de manière négative. Cette vision négative présente selon J. Baldwin une « dichotomie réductrice entre vérité historique et fiction littéraire ». Il existe des interactions mutuelles de valeurs entre l'histoire et la littérature, dont il faut tenir compte¹¹⁸. Pour notre part, nous pensons premièrement que ces deux types de sources se complètent, mais également que les sources littéraires sont révélatrices de certains faits, comportements touchant plutôt aux sentiments, et que ces derniers sont exploitables à condition de poser clairement les limites de leur utilisation. Une des sources que nous avons choisie, *Guillaume de Dole* de Jean Renart, est à cet égard éloquente. Nous nous basons ici sur la thèse de J. Baldwin¹¹⁹, dont nous avons déjà vu la position vis-à-vis de l'histoire et de la littérature. Il part de ce point de vue et démontre que Jean Renart, lorsqu'il écrit *Guillaume de Dole*, est un « médiateur entre littérature et histoire » : il adopte les idéaux propres à la chevalerie mais il évoque également la vraisemblance de la pratique des tournois de l'époque. Pour sa

¹¹⁴ BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 582.

¹¹⁵ ZUMTHOR P., *Essai de poétique médiévale*, Paris, Editions du seuil, 1972. Bien qu'il revienne légèrement sur sa position dans un autre de ses ouvrages : ID., *Parler du Moyen Âge*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 42.

¹¹⁶ CLARK E., *History, Theory, Text. Historians and the linguistic turn*, Cambridge, Harvard University Press, 2004, p. 5-6.

¹¹⁷ Maurice Keen en 1984 et Michel Parisse en 1985 réhabilitent en restant prudents l'usage des textes littéraires en histoire : BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 566.

¹¹⁸ ID., *Préface*, dans M. CHAZAN et N. REGALADO (s. la dir. de), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁹ Dans son ouvrage *Jean Renart et le tournoi de Saint-Trond : une conjonction de l'histoire et de la littérature*, dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 3, 1990, p. 565-588.

démonstration, il met cet écrit en relation avec l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, œuvre à caractère historique, dont les idéaux sont relativement absents, et les romans de Chrétiens de Troyes, exemples parfaits d'œuvre de fiction, d'idéal. *Guillaume de Dole* ferait la jonction entre les deux et mettrait en lumière les tensions issues de l'interaction entre ces idéaux et la pratique des tournois¹²⁰, qui se retrouvent à plusieurs niveaux : entre prouesse individuelle et collective, entre appât du gain et honneur, entre sport exclusivement viril et avec la présence d'éléments féminins. En ce qui concerne la tension au niveau des motivations chevaleresques, entre le gain et l'honneur, les romans ne parlent que de gloire et leurs héros n'ont que dédain pour les captures de prisonniers et de chevaux à moins qu'elles ne leur servent à montrer leur largesse. Par contre, l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* accorde une place prépondérante à la richesse matérielle et à la capture de prisonniers et de chevaux¹²¹. La mise en évidence de ces points de tensions, révélés par une étude utilisant des sources littéraires de valeur historique à première vue variable, permet de faire un pas en avant dans notre compréhension du déroulement des tournois. Ainsi, la réalité peut également s'apercevoir via les sources littéraires, mais une fois encore, la solution se trouve dans l'interaction entre histoire et littérature¹²².

Une fois leur apport admis, il est malgré tout nécessaire de bien pointer du doigt les difficultés inhérentes à l'utilisation des sources littéraires. L'évolution de l'historiographie sur cette question reflète les questionnements que posent les sources littéraires. Un de ce questionnement se rapporte à la place de l'imagination dans ces sources, ainsi qu'au poids du concret, dont nous avons déjà traité¹²³. Un autre nous est révélé par les études littéraires et concerne la prise en compte du processus d'écriture, dont fait partie la volonté de stylisation¹²⁴. Nous pouvons penser que le tournoi est décrit de manière stylisée, en mettant l'accent uniquement sur les grandes étapes de son déroulement. Cette possibilité induite par la nature des sources peut cependant être bénéfique, dans le sens où elle met alors en évidence les moments symboliques du tournoi¹²⁵. Un autre écueil inhérent aux sources littéraires est la

¹²⁰ *Ibid.*, p. 567.

¹²¹ *Ibid.*, p. 572-575.

¹²² CHAZAN M. et REGALADO F. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, op. cit., p. 20.

¹²³ Il faut parler de concret et non du réalisme, voir M. ACARIE, *Vérité du récit ou récit de la Vérité. Le problème du réalisme dans la littérature médiévale*, dans M. ACARIE et E. KOTLER, *Récit et vérité : du Moyen Âge au XVI^e siècle*, Nice, Université de Nice, Faculté des lettres et sciences humaines, 1998 (Razo, n° 15), p. 10-11.

¹²⁴ TILLIETTE J.-Y., *Opus oratorium. L'écriture de l'histoire et l'exigence littéraire dans le Moyen Âge latin*, dans EVDOKIMOVA L. et SMIRNOVA V., *L'œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 169.

¹²⁵ GIRBEA C. (s. la dir. de), *Armes et jeux militaires dans l'imaginaire médiéval, XII^e-XV^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2016 (Bibliothèque d'histoire médiévale, n° 15), p. 15.

place des lieux communs dans les descriptions. Pour les tournois, ces lieux communs se remarquent lorsque les sources sous-entendent que l'honneur est plus important que les gains ou lorsqu'elles soulignent régulièrement que le chevalier distribue ses richesses¹²⁶. Il s'agit de conventions littéraires sous-tendues par un certain idéal chevaleresque¹²⁷. Pour certains littéraires, les descriptions de tournoi seraient en elles-mêmes des procédés littéraires servant de mise en abyme, ou d'allégorie, ou encore d'îlots narratifs, ayant une fonction précise dans les romans¹²⁸. Cependant, il existe un autre procédé littéraire dit « l'effet de réel », qui loin de diminuer la valeur des sources littéraires, montre leur richesse. Car c'est l'utilisation de cet effet de réel par Jean Renart¹²⁹ qui nous permet de découvrir certaines tensions auxquelles étaient confrontés les contemporains. Cet effet consiste à équilibrer les idéaux romanesques avec la pratique réelle, et donc à chercher le vraisemblable¹³⁰ en insérant des éléments concrets, comme des chansons d'époque ou des personnages réels. Au niveau des tournois, l'effet de réel apparaît lorsque l'auteur accorde une attention à part égale à la préparation matérielle, à ce qui entoure les joutes, et aux joutes elles-mêmes, ou encore lorsqu'il désacralise ses héros qui, tout en se battant honorablement, réalisent des actions beaucoup plus vraisemblables¹³¹.

Une fois ces difficultés soulignées, un autre aspect émerge, celui de l'influence réciproque entre les œuvres littéraires et les tournois réels : la littérature influence le déroulement de ceux-ci, et inversement. Les règles et l'esprit du tournoi se modifient par l'action de la littérature ; la pratique du tournoi et les idéaux qu'il véhicule se retrouvent dans la littérature¹³². L'imaginaire est une réalité¹³³ qui impacte la pratique réelle des tournois. Cette influence est notamment démontrée par cette observation de S. Nadot au sujet de l'évolution de la forme du tournoi : « le tournoi devient joute en même temps que la narration glorifie davantage ses héros¹³⁴ ». Un autre exemple de l'influence de la littérature sur la vie réelle est la tendance au XV^e siècle à la théâtralisation de l'existence, principalement dans les

¹²⁶ Ceci se retrouve dans *Sone de Nansay*, où Guillaume de Dole ne manque pas une occasion de prouver sa largesse : *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 12526-12551, p. 562-563.

¹²⁷ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. 41.

¹²⁸ GIRBEA C. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 7.

¹²⁹ CHAZAN M. et REGALADO. F. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 10.

¹³⁰ JEAN RENART, *op. cit.*, p. 34-35.

¹³¹ *Ibid.*, p. 39.

¹³² ACARIE M., *op. cit.*, p. 12 ; BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 583. Les romans médiévaux donnent une certaine image de la chevalerie, idéalisée. Cette dernière influe sur les chevaliers : FLORI J., *La chevalerie en France au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1995 (Que sais-je, n° 972), p. 115.

¹³³ PASTOUREAU M., *Armorial des chevaliers de la Table Ronde. Etude sur l'héraldique imaginaire à la fin du Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'or, 2006, p. 22.

¹³⁴ NADOT S., *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 (Collection Histoire), p. 16.

milieus aristocratiques, et qui se traduit par une osmose entre la vie réelle et la fiction, la première imitant la deuxième. Strubel parle à ce propos de comportement romanesque : les tournois, et particulièrement les pas d'armes, ne seraient tout simplement qu'une forme de réception de la littérature. Ceci peut également nous permettre de nuancer la lecture selon laquelle les tournois sont une fuite dans l'imaginaire¹³⁵.

Cet aspect est particulièrement présent dans le *Roman du Hem*, où le tournoi est mis en scène en imitant des romans, surtout ceux de Chrétien de Troyes, les participants se déguisant en personnages de fiction¹³⁶. De façon plus générale, c'est l'ensemble de l'œuvre de Chrétien de Troyes et ses reprises qui, en établissant les conventions du tournoi idéal, impacte l'action des chevaliers réels¹³⁷. Ainsi, les romans ont affecté la forme des tournois depuis la première partie du XIII^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Âge. R. Cline le démontre en prenant comme exemple la mise sur pied de tables rondes¹³⁸. Des caractéristiques, des motifs, des thèmes et surtout les idéaux romanesques inspirent les tournois, et ce de plus en plus fortement¹³⁹, en influençant l'imaginaire de leurs organisateurs et de leurs participants¹⁴⁰.

Cette réflexion rejoint la question de la ritualisation des tournois. Ceux-ci connaissent toujours le même déroulement dans les descriptions littéraires, la littérature a-t-elle fini par ritualiser le tournoi dans son déroulement réel ? Une autre conséquence de la littérature et de ses idéaux romanesques sur les tournois est l'humanisation de ceux-ci, qui deviennent de plus en plus une manifestation du faste des cours¹⁴¹ et de moins en moins violents : il n'y a aucun blessé ni mort dans les tournois de fiction¹⁴².

Nous aimerions rajouter deux autres limites à celles déjà détaillées ci-dessus : la question de l'auteur et de son public. La réalité historique que nous pouvons entrevoir n'est celle que d'une personne, l'auteur, avec sa personnalité et son parcours, et celui-ci s'adresse à un public particulier. Il convient d'une part de cerner l'auteur des sources et d'autre part de cibler le public visé.

¹³⁵ STRUBEL A., *Le pas d'armes : le tournoi entre le romanesque et le théâtral*, dans *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui : Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Ed. du CTHS, 1991, p. 283-284.

¹³⁶ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 446-447.

¹³⁷ BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 566.

¹³⁸ CHAZAN M. et REGALADO. F. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 28 ; CLINE R., *op. cit.*, p. 204.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 209 ; BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 567.

¹⁴⁰ CHAZAN M. et REGALADO. F. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 28.

¹⁴¹ DANIEL C., *Tournois et tables rondes d'Edouard I^{er} à Edouard III, du jeu militaire à l'Ordre de Chevalerie*, dans GIRBEA C. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 269.

¹⁴² BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 581 ; CHAZAN M. et REGALADO F. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 14-16.

Les relations de tournois montrent la perception de ces évènements par la personne qui l'écrit. Mais à quelle catégorie de la société ces auteurs appartenaient-ils ? Leur vision était-elle représentative de l'ensemble de la population ou seulement de leur milieu ? Nous avons réalisé un tableau où nous observons par ordre chronologique les sources, le milieu des auteurs, le dédicataire et le commanditaire de l'œuvre, ainsi que l'âge des auteurs.

Tableau n° 1 : description des sources

| | Année/Période | Profession /Milieu | Dédicataire | Commanditaire | Âge |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Jean | Début XIII ^e | Jongleur ou héraut d'armes | Inconnu | Guillaume, fils du Maréchal | Inconnu |
| Jean Renart | Début XIII ^e | Clerc | Milon de Nanteuil | / | ~ 45 ans |
| Branque | Deuxième moitié XIII ^e | Clerc | Inconnu | / | Inconnu |
| Sarrasin | ~ 1278 | Ménestrel, poète à gages | Inconnu | Les deux organisateurs du tournoi | Inconnu |
| Jacques Bretel | ~ 1285 | Ménestrel, poète | ≅ comte Henri IV de Salm | ≅ l'organisateur du tournoi | Homme d'âge mûr |
| Geoffroi de Charny | Moitié XIV ^e | Chevalier et seigneur | Les chevaliers de l'Ordre de l'Etoile | / | ~ 50 ans |
| Froissart | ~ 1400 | Chroniqueur | / | / | ~ 60 ans |
| Antoine de la Sale | 4 janvier 1459 | Chevalier | Jacques de Luxembourg | / | ~ 70 ans |
| René d'Anjou | Vers 1460 | Noble | Charles d'Anjou | / | 51 ans |

De prime abord nous constatons que les professions des auteurs peuvent se subdiviser en deux ensembles : les personnes payées à la prestation et les personnes issues de couches aisées de la population. Cette distinction est marquée dans le temps. Vers la moitié du XIV^e siècle, nous voyons que des nobles se mettent à écrire et ne font plus nécessairement appel à des clercs ou à des ménestrels.

La deuxième observation nous montre que le dédicataire est à chaque fois une personne issue de l'aristocratie et par deux fois le dédicataire est un cadet¹⁴³. Malheureusement, toutes les sources sélectionnées n'ont pas de dédicataire avoué. En ce qui

¹⁴³ Pour Antoine de la Sale et René d'Anjou : Jacques de Luxembourg est le cadet de Louis de Luxembourg, dans le château duquel écrit l'auteur, et Charles d'Anjou est le plus jeune frère de René d'Anjou.

concerne le *Roman du Hem*, il manque le début du seul manuscrit qui nous soit parvenu, ce qui empêche sans doute l'identification de celui-ci¹⁴⁴.

Concernant l'âge des auteurs, lorsqu'il nous est possible de le déduire, ce dernier est à chaque fois assez avancé pour l'époque. Le dernier constat se rapporte aux commanditaires. Il s'agit souvent des organisateurs du tournoi, comme l'indiquent les deux sources dont le récit complet est la relation d'un tournoi réel¹⁴⁵. D'ailleurs, dans ces deux cas, l'œuvre est écrite assez rapidement après les faits, dans l'année du tournoi¹⁴⁶. Les trois traités ne sont pas commandés par une personne extérieure, mais sont des œuvres personnelles ; leur exécution est possible de par le statut de seigneur de leur auteur.

Arrêtons-nous un instant sur ces auteurs, en retraçant brièvement leur carrière et le milieu dont ils sont issus. Geoffroy de Charny est un seigneur, né dans l'élite mais non dans ses rangs supérieurs¹⁴⁷. Il est célèbre pour sa mort à la bataille de Poitiers en 1356 en portant l'oriflamme de France, mais est également réputé pour l'ensemble de sa carrière de chevalier¹⁴⁸. Il a peut-être fait partie des chevaliers de l'Ordre de l'Etoile fondé par le roi Jean II le Bon¹⁴⁹, pour lesquels il écrit son traité. Antoine de la Sale est également un seigneur, étant le fils d'un petit noble gascon. En tant que condottiere, il a une carrière comme homme d'armes¹⁵⁰. Il possède des armoiries et une devise¹⁵¹. René d'Anjou lui se situe dans l'élite de la noblesse, étant de sang royal et en possession de nombreux titres, dont ceux de roi titulaire de Sicile et de Jérusalem. De plus, il a créé un ordre de chevalerie en 1448, l'Ordre du Croissant¹⁵². A côté de son action politique, il fut l'initiateur de nombreux pas d'armes¹⁵³. Jean Renart, surnom d'un auteur dont on ne sait pratiquement rien, est peut-être aujourd'hui

¹⁴⁴ SARRASIN, *op. cit.*, p. XIII.

¹⁴⁵ Pour Jacques Bretel et Sarrasin.

¹⁴⁶ SARRASIN, *op. cit.*, p. XLIV-XLVII ; DELBOUILLE M. et FERY-HUE F., art. *Jacques Bretel*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 727.

¹⁴⁷ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁸ Pour une information plus détaillée, consulter cet ouvrage : CONTAMINE P., *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Diffusion de Boccard, 2002 (Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n° XXXII), p. 171-184.

¹⁴⁹ Créé en 1351 par le roi de France pour rivaliser avec l'ordre anglais de la Jarretière, fondé en 1348, voir GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 2 et LACASSAGNE M., *De l'ordonnance du Meliador de Jean Froissart à la lecture du Livre de chevalerie de Geoffroy de Charny, Traité de l'ordre de l'Etoile*, dans EVDOKIMOVA L. et SMIRNOVA V., *op. cit.*, p. 146.

¹⁵⁰ LEFÈVRE S., art. *Antoine de La Sale*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 78. Il est familier de la Maison d'Anjou et entretient par ailleurs de nombreuses relations avec la cour de Bourgogne.

¹⁵¹ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 67.

¹⁵² LEFÈVRE S., art. *René d'Anjou*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 1258. Roi titulaire de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Guise, de Provence et de Forcalquier, de Piémont, de Barcelone. Voir à son sujet F. BOUCHET, *Introduction au personnage de René d'Anjou : poète ou politique ?*, dans BOUCHET F. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 13-21.

¹⁵³ LEFÈVRE S., art. *René d'Anjou*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 1259.

connu. Selon la thèse de Rita Lejeune, il s'agirait de l'évêque Hugues de Pierrepont, champenois d'origine et prince-évêque de Liège de 1200 à 1202, qui bien que clerc a reçu une éducation chevaleresque ; dignitaire de l'Eglise, il est également un seigneur connaissant la maîtrise des armes¹⁵⁴. Cette identité expliquerait notamment pourquoi Saint-Trond est le lieu choisi pour le tournoi fictif : la ville ayant fait l'objet d'une politique de rattachement à l'évêché de Liège pendant cette période¹⁵⁵.

Froissart est un chroniqueur, rattaché plus particulièrement à une famille, celle des comtes de Hainaut, bien qu'il puisse être considéré comme cosmopolite, de par ses nombreux voyages dans des pays différents¹⁵⁶. Il reçut une éducation de clerc et il a également réalisé une œuvre poétique et romanesque. En tant que chroniqueur, Froissart opère des choix entre les faits qu'il traite et ceux dont il ne parle pas. A travers ces choix, nous devinons ses préférences. Ainsi, bien qu'étant chroniqueur, il n'est pas strictement objectif mais au contraire influence son récit au gré de sa mentalité et de celle de son temps¹⁵⁷. De ce fait, sa relation des joutes de Saint-Ingelvert est présentée sous une perspective sociale, sous-tendue par l'idéologie courtoise et l'aristocratie, et il privilégie la qualité esthétique du spectacle, parfois au détriment de la réalité¹⁵⁸. Froissart, au-delà de la description des joutes, les utilise pour mettre en avant un groupe social, l'aristocratie¹⁵⁹, ce qu'il fait tout au long de sa chronique.

Jacques Bretel n'est pas un héraut d'armes, mais est plutôt un jongleur ou un ménestrel¹⁶⁰. Ces trois métiers, bien que sensiblement différents, ont en commun l'itinérance et le fait d'être à gages¹⁶¹. Ainsi, cette définition donnée par A. Henry d'un ménestrel correspond également au métier de jongleur et d'héraut d'armes, bien que ces derniers aient tendance à se distinguer progressivement, comme nous le verrons plus tard : « un artisan du vers louant ses bons offices selon les circonstances et non attaché à une famille¹⁶² ». L'auteur de la biographie de Guillaume le Maréchal ne nous est pas bien connu. Nous savons qu'il est

¹⁵⁴ LEJEUNE R., *Le Roman de Guillaume de Dole*, p. 294.

¹⁵⁵ ID., *Le Roman de Guillaume de Dole et la Principauté de Liège*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁵⁶ LEFÈVRE S. et TYL-LABORY G., art. *Jean Froissart*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 771.

¹⁵⁷ GAUCHER E., *op. cit.*, p. 230 ; P. ROUSSET, *Un problème de méthodologie : l'évènement et sa perception*, dans P. GALLAIS et Y.-J. RIOU, *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, Société d'études médiévales, t. 1, 1966, p. 315.

¹⁵⁸ GAUCHER E., *op. cit.*, p. 234 et 240 : Froissart place les joutes au mois de mai pour insister sur le renouveau printanier, alors que les quatre autres relations des joutes les datent du 20 mars au 20 avril.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 240. Pour de plus amples détails sur Froissart et son œuvre : P. AINSWORTH, *Jean Froissart : Chronicler, Poet and Writer*, dans P. AINSWORTH ET G. CROENEN (éd.), *The Online Froissart*, version 1.5, 2013 : <<http://www.hrionline.ac.uk/onlinefroissart/apparatus.jsp?type=intros&intro=f.intros.PFA-Froissart>>.

¹⁶⁰ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. 57.

¹⁶¹ MICHEL E., *op. cit.*, p. 556.

¹⁶² SARRASIN, *op. cit.*, p. XLVII.

un contemporain de Guillaume¹⁶³ et qu'il a été payé pour son œuvre par le fils de ce dernier. L'auteur se dit lui-même trouvère, nous supposons qu'il était jongleur ou héraut d'armes¹⁶⁴. Sa langue prouve qu'il était normand de naissance mais anglais d'affinité¹⁶⁵. Sarrasin est lui un professionnel de petite condition, un poète à gages payé par les organisateurs du tournoi pour le décrire¹⁶⁶. Ses origines sont roturières et il est au service de la noblesse. Il n'est toutefois pas un héraut d'armes car il se montre désobligeant à leur égard dans le poème ; il serait plutôt un ménestrel¹⁶⁷. L'auteur de *Sone de Nansay* est un clerc brabançon. Nous ne connaissons rien à son sujet à part peut-être qu'il se nomme Branque¹⁶⁸ et qu'il était au service d'un seigneur séculier¹⁶⁹.

La question du public pour lequel écrivaient ces auteurs est importante. Elle se rattache aux réflexions concernant la réception des œuvres littéraires, les auteurs incarnant la partie de la production¹⁷⁰. Définissons plus clairement ce public. Il semble qu'il s'agisse de la société chevaleresque au sens large, d'un public noble. Cela peut se déduire en analysant les dédicataires des œuvres¹⁷¹, tous nobles, mais également en considérant qu'il n'était pas rare que les organisateurs du tournoi, faisant partie de la société chevaleresque, commandent eux-mêmes la mise en récit de celui-ci. Ainsi, cette littérature est destinée à des nobles. Pour cette raison, elle fait volontiers référence aux idéaux chevaleresques, mais non pas nécessairement à la réalité de ces idéaux dans la vie réelle¹⁷². Le fait d'écrire pour un public entraîne diverses conséquences dont il faut tenir compte lors de l'utilisation des sources.

Premièrement, l'auteur n'a parfois pas besoin de préciser certaines choses ou événements, déjà connus de son public, mais qui actuellement nous semblent moins évidents et qui dès lors échappent à notre compréhension ou sont mal interprétés¹⁷³.

Deuxièmement, l'auteur, s'il désire être lu et écouté, doit plaire à son public. Ainsi, il est naturel qu'il aime les tournois et qu'il fasse particulièrement attention aux beaux coups et

¹⁶³ ID., *op. cit.*, p. 444.

¹⁶⁴ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. III-XIV.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. CIX.

¹⁶⁶ LÅNGFORS A. et JEANROY A., *op. cit.*, p. 103 ; JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. 52.

¹⁶⁷ SARRASIN, *op. cit.*, p. XLIV-XLVII.

¹⁶⁸ CIGNI F. et KELLY D., *op. cit.*, p. 445.

¹⁶⁹ BENNETT P. E., *Compte rendu de l'édition de C. LACHET, Sone de Nansay*, dans *French Studies*, n° 69:2, 2015, p. 233 ; *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, p. 64-67.

¹⁷⁰ KÖHLER E., *L'aventure chevaleresque : idéal et réalité dans le roman courtois. Etudes sur la forme des plus anciens poèmes d'Arthur et du Graal*, Paris, Gallimard, 1974, p. XII.

¹⁷¹ Voir *supra*, tableau n° 1 : description des sources.

¹⁷² ACARIE M., *op. cit.*, p. 9.

¹⁷³ ROUSSET P., *op. cit.*, p. 315 et 319 ; NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 192.

aux riches équipements¹⁷⁴. D'un point de vue plus large, c'est la raison pour laquelle la majorité des romans médiévaux, du XII^e au XIV^e siècle, contient de tels épisodes¹⁷⁵. C'est également pour cette raison que des auteurs complimentent directement certains chevaliers ou le font par l'entremise d'un dialogue, comme Jacques Bretel à propos de Renaud de Tyre, « le plus beau des chevaliers français¹⁷⁶ ». Mais cette attention sur les vertus d'un chevalier n'est pas toujours possible si l'auteur veut respecter la dynamique de groupe des tournois-mêlées ; nous retrouvons ici la tension que connaissent les chevaliers, qui se traduit pour les auteurs par la nécessité de transcrire fidèlement la réalité des tournois et l'obligation de captiver son public¹⁷⁷. Dans une tentative de plaire, les auteurs peuvent aussi décider d'insérer des éléments familiers de leur public, comme Jean Renart qui mêle des personnes réelles connues de tout son public aux personnages fictifs¹⁷⁸.

Troisièmement, l'auteur est parfois obligé de répondre à une demande plus précise du commanditaire. Ainsi en est-il pour l'auteur de la biographie de Guillaume le Maréchal. Le fils du Maréchal lui demande de raconter l'histoire de la vie de son père en présentant les événements qu'il a vécus avec Jean sans Terre sous un angle en-dehors de tout soupçon ou en les occultant. Ceci afin que l'honneur du Maréchal qui est mis en cause par certains de ses contemporains, et qui rejaillit sur son fils, soit rétabli¹⁷⁹. De même, le fait qu'un auteur écrive pour une lignée ou un ordre de chevalerie impacte fort son récit, qui aura tendance à être idéalisé¹⁸⁰. C'est ce que nous constatons pour les trois traités présents dans nos sources.

Telles sont les principales difficultés à prendre en compte lorsqu'on utilise des sources littéraires. Ces sources impliquent certaines limites, de par leur nature, mais sont tout aussi susceptibles d'apporter des connaissances. Ces difficultés établies, nous allons maintenant entrer dans le cœur du sujet.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 184 et 189. L'étude en parallèle de versions d'un même événement nous le révèle d'une façon frappante.

¹⁷⁵ LACHET C., *op. cit.*, p. 409-412.

¹⁷⁶ MICHEL E., *op. cit.*, p. 576.

¹⁷⁷ BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 571.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 567.

¹⁷⁹ CROUCH D., *Biography as propaganda, op. cit.*, p. 505-507.

¹⁸⁰ NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge, op. cit.*, p. 191.

III. Esquisse des tournois

Les tournois sont très prisés et populaires parmi les médiévaux, surtout à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle¹⁸¹. Cela se remarque entre autres à leur fréquence et au nombre de participants. L'auteur de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* explique ainsi qu'il serait difficile de connaître ce qui se passe dans l'ensemble des tournois, car il y en avait presque tous les quinze jours¹⁸². Le nombre des participants varie en fonction du type de tournoi organisé¹⁸³ : ils sont généralement moins nombreux pour des joutes que pour un tournoi. Au tournoi de Lagny, un de ceux auxquels participa Guillaume le Maréchal, il y avait environ 3000 chevaliers¹⁸⁴. Il semblerait que cette affluence soit particulièrement rare¹⁸⁵, nous pensons que le nombre de chevaliers était plus généralement de quelques centaines, ainsi que le laisse entendre Jacques Bretel pour le tournoi de Chauvency¹⁸⁶. Pour les joutes du *Roman du Hem*, A. Henry identifie jusqu'à 192 personnages historiques, présents ou mentionnés dans la source¹⁸⁷, et plus de 100 chevaliers ont fait le déplacement à Saint-Inglevert pour participer aux joutes¹⁸⁸, mais seulement 39 d'entre eux ont réellement joutés¹⁸⁹. De plus, ce sont généralement les mêmes individus qui participent à ces différents tournois, attestant de leur popularité¹⁹⁰.

Les origines des tournois restent obscures. Le chroniqueur Nithard rapporte un événement organisé suite à l'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, qui pourrait être à l'origine de ceux-ci¹⁹¹. Le rayonnement des tournois est apparu de manière progressive au long du XII^e siècle. Mais qu'entendons-nous par le mot « tournoi » ? Il s'agit du terme générique pour désigner une série de réalités, allant de la mêlée aux pas d'armes en

¹⁸¹ KEEN M., *Chivalry*, Londres, Folio, 2010, p. 99 ; STANESCO M., *op. cit.*, p. 121.

¹⁸² *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 4971-4975, p. 180 ; G. Duby adhère à cette opinion, en soulignant que les tournois étaient nombreux au XII^e siècle : DUBY G., *op. cit.*, p. 111.

¹⁸³ Nous ne prenons en compte que les chevaliers et les écuyers, et non les sergents à pied pour les tournois-mêlées.

¹⁸⁴ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 4782-4784, p. 173.

¹⁸⁵ *Ibid.*, vers 4457-4459, p. 161.

¹⁸⁶ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 4100, p. 131.

¹⁸⁷ SARRASIN, *op. cit.*, p. LXXII-CXIX. Tous les participants n'ont cependant pas été identifiés et l'ensemble des personnages cités n'a pas jouté, mais cela nous donne une idée générale du nombre de participants.

¹⁸⁸ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 84.

¹⁸⁹ Selon la relation de ces joutes par Froissart. Par contre, dans le poème anonyme les relatant, les participants sont plus nombreux. L'auteur en dénombre 105 et selon lui les joutes s'échelonnent sur plus de jours : ID., *Chroniques, livre IV*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, t. 14, Osnabrück, Biblio, 1967, p. 406-419. Froissart se contente ainsi de relater les trois premiers jours des joutes, disputées avec les Anglais.

¹⁹⁰ Ainsi un des organisateurs du tournoi relaté par le *Roman du Hem*, Huart de Bazentin, participe également aux joutes de Chauvency : JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 473-479, p. 18.

¹⁹¹ FLORI J., *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures, 1998, p. 132-133. Il s'agit des Serments de Strasbourg.

passant par la joute. Les tournois évoluent au fil des années et des siècles, et changent progressivement de forme.

Lorsqu'il est utilisé de manière précise, ce terme fait le plus souvent référence au tournoi-mêlée, la première forme connue de tournois, où deux équipes¹⁹² à cheval se rencontrent sur un vaste terrain. La popularité de ce type de tournoi est la plus forte à la fin du XII^e siècle : nous ne rencontrons que des tournois dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. Dès le début du XIII^e siècle, bien qu'ils soient toujours présents, nous voyons apparaître une autre forme du tournoi : la joute. Celle-ci était, à l'origine, des apartés entre deux chevaliers au début et lors d'un tournoi, comme nous le voyons décrit lors du tournoi de Saint-Trond et par l'auteur de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. Ensuite, elle s'émancipe de plus en plus et nous observons à travers les sources que la combinaison des deux formes, bien séparées dans l'action, était possible. Nous le voyons à travers le tournoi de Chauvency, qui regroupe durant six jours un tournoi et de nombreuses joutes. L'apparition d'une nouvelle forme des tournois n'élimine pas d'emblée celle qui l'a précédée.

Les joutes se caractérisent par une mise en avant plus grande de l'individu et par l'utilisation presque exclusive de la lance. Elles réunissent deux combattants dans des lices, soit un espace clos. C'est l'occasion pour eux de montrer leur courage, leur hardiesse et leur honneur. Il existe également des joutes à pied, mais nous traiterons uniquement des joutes équestres. De plus en plus courantes tout au long des XIII^e et XIV^e siècles, elles deviennent totalement réglementées au XV^e siècle¹⁹³.

La joute connaît elle-même des évolutions : la table ronde et le pas d'armes. Dès 1240, des tables rondes sont réalisées et elles trouvent leur apogée au XIV^e siècle¹⁹⁴. La table ronde consiste en une série de joutes, pouvant se dérouler en parallèle. Elle est liée à la littérature courtoise, ne fût-ce que par son appellation, qui provient des romans de Chrétien de Troyes¹⁹⁵. C'est pour cette raison que R. Cline a conclu que cette forme de combat était sans doute l'imitation la plus significative du roman au Moyen Âge¹⁹⁶. Une autre caractéristique est une plus forte réglementation pour la table ronde que pour la joute. Nous pouvons suivre son déroulement à travers *Sone de Nansay*, où deux tables-rondes ont lieu : à Machault et à

¹⁹² Composées de plusieurs mesnies, c'est-à-dire de maisonnées, familles. « Les équipes reflètent les relations féodales de seigneurie et d'allégeance, comme les origines territoriales » : KEEN M., *op. cit.*, p. 104.

¹⁹³ PARISSÉ M., *Tournois et tables rondes dans Sone de Nansay*, dans *Études de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly*, Nancy, Université de Nancy II, 1980, p. 285.

¹⁹⁴ CLINE R., *op. cit.*, p. 207.

¹⁹⁵ PARISSÉ M., *Tournois et tables rondes dans Sone de Nansay*, *op. cit.*, p. 278.

¹⁹⁶ CLINE R., *op. cit.*, p. 204.

Montargis après un tournoi. Les joueurs sont répartis en deux équipes : bien que jouant individuellement, leurs victoires et leurs défaites impactent leur équipe respective¹⁹⁷. Le caractère festif est présent¹⁹⁸, mais également l'aspect courtois, présenté en opposition à la violence des tournois-mêlées.

Pour sa part, le pas d'armes consiste en la défense d'un pas, c'est-à-dire d'un passage, symbolique, représenté le plus souvent par un pont, un arbre, une entrée, etc. Son apogée se situe au XV^e siècle, notamment grâce aux ducs de Bourgogne et à René d'Anjou qui y ont très fréquemment recours¹⁹⁹. Un de ses traits les plus caractéristiques est la théâtralisation autour d'un thème choisi, venant de la littérature courtoise et le plus souvent du cycle arthurien. Le pas d'armes se compose d'une série de joutes²⁰⁰, dont les règles sont précisées dans les chapitres, c'est-à-dire le règlement, très précis, allant de la succession des affrontements à la distribution des prix. Les pas d'armes sont la forme la plus étudiée des tournois par les historiens. Les joutes lors du tournoi de Saint-Inglevert sont à rattacher à cette catégorie. Bien que traditionnellement le pas soit défendu par un unique chevalier, ils sont ici au nombre de trois, rencontrant successivement une série d'opposants²⁰¹. De plus, Saint-Inglevert représente un lieu symbolique : il est proche de Calais, représentant ainsi la frontière entre la France et l'Angleterre.

A côté des deux grands ensembles des tournois-mêlées et des joutes, il y a également les faits d'armes, autre forme de combat codifié. Ceux-ci rejoignent la joute de par leur caractère individuel. Selon E. Van den Neste, la première mention d'un fait d'armes a lieu en 1400²⁰². Les faits d'armes se déroulent principalement lors de trêves et opposent deux champions représentant chacun un des deux camps en conflit. Cette pratique d'utilisation de champions peut être rapprochée du fonctionnement des duels judiciaires, dont nous reparlerons ci-dessous. Ces derniers sont notamment présents dans *Sone de Nansay*.

¹⁹⁷ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 9781-9788, p. 472.

¹⁹⁸ *Ibid.*, vers 9793-9798, p. 472.

¹⁹⁹ BOUSMAR É., *Pasos de armas, justas y torneos en la corte de Borgoña (siglo XV y principios del XVI). Imaginario caballeresco, rituales e implicaciones socio-políticas*, dans K. DE JONGE, B. J. GARCÍA, A. ESTEBAN ESTRÍNGANA (s. la dir. de), *El legado de Borgona, fiesta y ceremonia cortesana en la Europa de los Austrias (1454-1648)*, Madrid, Marcial Pons Ediciones de Historia, 2010, p. 562-564.

²⁰⁰ Il peut également intégrer des combats à pied.

²⁰¹ FROISSART, *Chroniques de Flandre, de Hainaut et d'Artois au temps de la guerre de 100 ans*, *op. cit.*, p. 28.

²⁰² VAN DEN NESTE E., *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, préf. de M. PASTOUREAU, Paris, Ecole des chartes, 1996 (Mémoires et documents de l'Ecole des chartes, n° 47), p. 53.

Nous voyons ainsi qu'il existe de nombreux termes se rapportant au tournoi, en fonction de leur forme évolutive²⁰³. Bien qu'il y ait profusion de termes, les sources sont précises dans l'utilisation de ceux-ci. Jacques Bretel annonce dès le départ qu'il sera le témoin de joutes et d'un tournoi²⁰⁴, en plus de distinguer précisément les joutes, qui ont lieu le lundi et le mardi, du tournoi qui se déroule le jeudi. Le *Roman du Hem* fait clairement mention de joutes, bien qu'au début du récit, l'auteur parle de l'interdiction décrétée au sujet des tournois en général. Par contre, nous rencontrons une indétermination des termes utilisés par les contemporains lorsqu'ils parlent des tournois. Cela s'explique par leur mauvaise compréhension de leurs évolutions et des termes employés dans les sources médiévales. Le fait qu'il existe plusieurs mots pour décrire les tournois, et que ceux-ci se rapportent à des moments précis de leur évolution n'est pas toujours assimilé. Ils utilisent ainsi à outrance le terme de tournoi et lui donnent la prédominance par rapport aux joutes. Cela apparaît au niveau des titres donnés aux sources. M. Delbouille est conscient qu'il n'y a eu qu'un seul tournoi précédé par de nombreuses joutes mais n'en appelle pas moins le poème le *Tournoi de Chauvency*²⁰⁵. Par la suite, lorsque nous utiliserons le terme de tournoi dans le cadre de ce mémoire, nous ferons référence au tournoi de manière générale, et non pas à une de ses phases particulières.

L'évolution des tournois n'est pas seulement à remarquer au niveau de leur forme. La technique et les règles changent également, ainsi que les lieux consacrés aux rencontres²⁰⁶. Du tournoi à la joute, nous passons de la mise en avant d'un combat collectif à un combat individuel. La lance est favorisée à l'épée lors des joutes, alors que l'inverse est vrai lors des tournois²⁰⁷. Le terrain d'un tournoi est très large, non circonscrit et se situe de préférence aux marges des formations politiques²⁰⁸. Il comporte au minimum un vaste champ rempli d'obstacles, non uniforme, et des endroits définis servant de refuge et de repos, les « recets ». Le tournoi peut également passer par des endroits habités, le secteur n'étant pas strictement délimités²⁰⁹. A l'inverse, le terrain des joutes est lui clairement circonscrit par des lices,

²⁰³ NADOT S., *Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains*, dans S. ABIKER, A. BESSON et F. PLET-NICOLAS, *Le Moyen Âge en jeu*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009 (Eidolon, n° 86), p. 130.

²⁰⁴ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 79, p. 5.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. VII.

²⁰⁶ Pour avoir une idée générale du type des règles, consulter R. BARBER et J. BARKER, *Tournaments : jousts, chivalry and pageants in the Middle Ages*, Woodbridge, Boydell et Brewer, 1989, p. 190-193.

²⁰⁷ *Sone de Nansay, traduction en français moderne, op. cit.*, p. 282 ; RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 42.

²⁰⁸ DUBY G., *op. cit.*, p. 111.

²⁰⁹ Les combattants peuvent ainsi se retrouver dans une grange ou traverser une rue : *L'histoire de Guillaume le Maréchal, op. cit.*, vol. 1, vers 2820-2831, p. 103.

entouré de tribunes remplies de spectateurs²¹⁰. Les règles évoluent vers une minimalisation du risque : ainsi lors des joutes et des tournois plus tardifs, les armes émoussées sont utilisées à côté des armes de guerre.

Tâchons maintenant de déterminer la nature des tournois. Pour certains auteurs contemporains, il s'agit simplement d'un entraînement à la guerre, les tournois étant à l'origine assez semblables à celle-ci, les principales différences étant la présence de zones de repos, l'aspect festif et l'attitude face aux adversaires, qu'il ne s'agit pas de tuer, mais de capturer ou de désarçonner en vue d'obtenir une rançon ou leur cheval²¹¹. Plusieurs y voient un sport, notamment dans son développement aux XIV^e et XV^e siècles, suite à la prise en compte accrue des risques multiples dans des règlements de plus en plus précis. Le tournoi au XII^e siècle pouvait être une occasion d'ascension sociale, comme le démontre Guillaume le Maréchal²¹², mais au fil du temps il devient de plus en plus couteux et difficile d'y participer ; il fait ainsi penser à un sport aristocratique, réservé à une élite²¹³. D'autres auteurs, dont des auteurs médiévaux, parlent de fête à leur sujet. C'est le cas pour le *Tournoi de Chauvency*, où Jacques Bretel dénomme l'ensemble du tournoi et des joutes qui s'y déroulent sous l'appellation de « fête »²¹⁴.

Quelques-uns y décèlent un aspect ludique. Arrêtons-nous un instant sur cette notion, dont les caractéristiques sont multiples. Un jeu ne peut être imposé. Bien qu'il semble frivole, car il ne produit rien matériellement²¹⁵, suppose une gratuité fondamentale et entraîne une atmosphère de relâchement, il nécessite un sérieux ; il faut que le joueur soit investi dans celui-ci. Pour autant, le joueur ne peut le confondre avec la réalité, bien qu'il ait des liens avec elle²¹⁶. Le jeu nécessite également des règles ainsi qu'un certain dispositif matériel et une pratique, un ensemble de gestes²¹⁷. Nous pensons que le jeu, bien qu'il puisse désigner une activité particulière, précise, est plutôt à concevoir comme une modalité, une disposition

²¹⁰ PARISSÉ M., *Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle*, op. cit., p. 191

²¹¹ FLORI J., op. cit., p. 40, 51-53.

²¹² Qui par la renommée acquise lors des tournois, évolue de cadet de famille à régent d'Angleterre.

²¹³ FLORI J., op. cit., p. 55-56.

²¹⁴ JACQUES BRETTEL, op. cit., vers 276, 879, 1939, 2655, p. 11, 31, 62 et 85.

²¹⁵ A chaque nouvelle partie, les données ou les gains sont ramenés à zéro.

²¹⁶ Voir les caractéristiques du jeu selon R. Caillois, s'inspirant de J. Huizinga : CAILLOIS R. (dir.), *Jeux et sports*, Paris, Gallimard, 1967 (Encyclopédie de la Pléiade, vol. 23), p. VII. Nous nous distançons de lui au sujet du lien qu'entretient le jeu avec la réalité ; bien qu'ils ne soient pas à confondre l'un avec l'autre, les jeux peuvent impacter la réalité.

²¹⁷ MEHL J.-M., *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Champion, 2010 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 97), p. 7.

d'esprit²¹⁸. Dans une typologie des jeux, R. Caillois distingue quatre dimensions à cette notion : la compétition, le hasard, le simulacre et le vertige, chaque jeu en possédant une ou plusieurs à des degrés divers²¹⁹. En parallèle à cette typologie, une distinction existe entre les termes anglais de *game* et de *play*²²⁰, chacun désignant une catégorie de jeux. Le terme *game* induit ceux visant un but, pour lesquels ce qui est important est le résultat, sa finalité. Celui de *play* concerne des jeux processuels, ce qui les caractérise étant le fait d'être pris par le jeu, de connaître un engouement propre à celui-ci. Les tournois, bien qu'ils possèdent les quatre modalités du jeu²²¹, ont une affinité particulière avec la dimension compétitive et se rapportent à l'ordre du *game*.

Retrouvons-nous les tournois à travers ces différentes caractéristiques du jeu ? Ils ne sont effectivement pas imposés²²², semblent frivoles à nombre de médiévaux et de chercheurs actuels et nécessitent un investissement de la part des participants ainsi qu'un dispositif matériel, un équipement. Ils sont également encadrés par des règles et comportent des gestes propres. De plus, sous la forme des joutes, les tournois se déroulent en champ clos, rappelant l'espace délimité propre au jeu²²³. En mettant en parallèle ces caractéristiques, nous voyons un lien indéniable entre la pratique des tournois et cette notion. M. Stanesco va plus loin, et considère le tournoi comme un jeu à part entière, en mettant en avant l'essence ludique des tournois. Pour lui, c'est ce qui pousse les chevaliers à y participer²²⁴. Il met en évidence l'aspect solennel et minutieux des traités parlant des tournois, comme celui de René d'Anjou. Les tournois y sont traités avec autant de sérieux qu'une question politique de premier ordre, ce qui démontre selon lui une des caractéristiques du jeu, le fait qu'il faille le prendre au sérieux²²⁵. Il parle également des nombreuses règles encadrant les tournois et prévoyant leur déroulement en ne laissant qu'une seule incertitude : le gagnant²²⁶.

Enfin, d'autres auteurs y relèvent un aspect rituel. Un rite est une pratique codifiée tandis qu'un rituel est le produit de la codification des rites²²⁷. Etymologiquement, le mot latin

²¹⁸ Supposant la volonté de gagner, une confiance en son adversaire, et l'acceptation d'un possible échec : CAILLOIS R. (dir.), *op. cit.*, p. XIII et 1157-1158.

²¹⁹ MEHL J.-M., *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1990 (Nouvelles études historiques), p. 18 ; CAILLOIS R. (dir.), *op. cit.*, p. 157.

²²⁰ Mise au jour par G. Mead, figure de la sociologie pragmatique.

²²¹ NADOT S., *Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains*, *op. cit.*, p. 135.

²²² Au contraire, les autorités essayent de les restreindre ou de les supprimer.

²²³ Comme l'échiquier pour le jeu d'échec.

²²⁴ STANESCO M., *op. cit.*, p. 119.

²²⁵ *Ibid.*, p. 120.

²²⁶ *Ibid.*, p. 122.

²²⁷ YANNIC A. (s. la dir. de), *Le rituel*, Paris, CNRS, 2010 (Les essentiels d'Hermès), p. 10 ; pour une approche approfondie des sujets d'étude attachés aux rituels, consulter J. KREINATH, J. SNOEK, M. STAUSBERG (s. la dir.

ritus est proche du mot cérémonie, et renvoie à ce qui est ordonné, ce qu'il faut faire²²⁸. Selon A. Yannick, le rituel est une « séquence d'actions codifiées, organisées dans le temps, répétition d'évènements », il est « toujours une répétition d'occasion et de forme, chargée de signification symbolique ». De plus, il « recèle une dimension collective déterminante, car il marque la vie sociale et les périodes importantes d'une société »²²⁹. Un rite se définit donc par la répétition de procédures qui s'accomplit dès que les circonstances qui la commandent se reproduisent. Il s'insère généralement dans des cérémonies dont il constitue le temps fort²³⁰ et suppose une forme de mise en jeu²³¹. La mise en scène du corps humain est également importante lors de ceux-ci, car les actes répétitifs peuvent être d'ordre verbal, gestuel ou postural²³². De nombreuses typologies ont été effectuées. Elles sont le plus souvent dichotomiques : rite périodique ou occasionnel, positif ou négatif, etc. Bien qu'étant répétitifs, les rites évoluent et se modifient, voire disparaissent.

La description des tournois, leur déroulement avec des étapes bien précises et à chaque fois identiques peuvent-ils être compris comme des rites ? Cette question soulève un aspect important : il ne faut pas simplifier un rite à un usage, une habitude ou une règle, car le rite vise à produire un effet, une symbolique et n'est pas effectué pour lui-même, contrairement à une habitude ou une règle²³³. Ainsi, nous pensons que certaines parties des tournois peuvent être qualifiées de rite, alors que d'autres en ont seulement l'aspect répétitif et sont plutôt des habitudes culturelles ou des usages. L'entrée dans la zone du tournoi et la rencontre des deux camps est un rite, tout comme l'annonce de la fin des combats. Au XV^e siècle, il y a également l'épreuve de dignité réservée aux participants qui peut être considérée comme un rite²³⁴. L'explication par les sources de l'organisation des tournois permet de mieux cerner d'éventuels rituels. Il est vrai que toutes les sources décrivent les mêmes étapes, à quelques différences près. Mais la description de ces étapes n'est pas à comprendre comme un rite, car elle reflète seulement le déroulement des tournois. Par contre, c'est à travers ces

de), *Theorizing Rituals : Issues, Topics, Approaches, Concepts*, vol. 1, Leyde, Brill, 2006 (Studies in the history of religions, n° 114).

²²⁸ RIVIÈRE C., art. *Rites et rituels*, dans *Le dictionnaire des sciences humaines*, s. la dir. de S. MESURE et P. SAVIDAN, Paris, PUF, 2006 (Quadrige. Dicos de poche), p. 1024.

²²⁹ YANNIC A. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 12.

²³⁰ SMITH P., art. *Rite*, dans *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, s. la dir. de P. BONTE et M. IZARD, Paris, PUF, 2016, p. 630.

²³¹ STANESCO M., *op. cit.*, p. 120.

²³² RIVIÈRE C., *op. cit.*, p. 1025.

²³³ *Ibid.*, p. 1026.

²³⁴ FREIGANG C., *op. cit.*, p. 181.

descriptions, via leurs interstices, que nous décelons plus facilement les rites propres aux tournois²³⁵.

La nature des tournois est ainsi plurielle, ils doivent se comprendre à la croisée du sport, du jeu, du rite, d'un entraînement guerrier et d'une fête, certains caractères étant plus présents que d'autres en fonction de leur évolution.

Nous avons parlé précédemment de la popularité des tournois. Nous pensons que celle-ci est également due à la pluralité de leur nature. Ainsi, chaque participant ou auteur y trouvait une raison particulière d'y prendre part, lui tenant expressément à cœur. Cette pluralité se remarque chez les auteurs du Moyen Âge. En effet, chacun insiste sur un des aspects du tournoi, ce que nous constatons à la suite d'E. Gaucher à propos du tournoi de Saint-Inglevert²³⁶. Par ailleurs, ils mettent parfois davantage en avant les enjeux des tournois que leur nature, en insistant sur la gloire ou le gain que peuvent gagner les chevaliers²³⁷, renforçant le malentendu. C'est sans doute une des raisons qui explique la difficulté actuelle de bien cerner les tournois, les auteurs contemporains ne pointant généralement du doigt qu'un ou deux éléments de leur nature, et non son ensemble²³⁸.

Un autre aspect est présent dans les tournois : la compétition. Celle-ci représente une dimension du tournoi, qui se retrouve dans les différents aspects de sa nature complexe et évolutive²³⁹. Par l'analyse de nos sources, nous avons remarqué certaines caractéristiques des tournois que nous pouvons rattacher à la notion de compétition : l'ambivalence entre la concurrence et la coopération, la nécessité de la reconnaissance, la violence possible en son

²³⁵ A cet égard, nous avons consulté plusieurs relations de tournois allégoriques, qui par leur caractère symbolique auraient pu faire ressortir des régularités de type rituel. Mais ces derniers sont tout entier dirigés vers une satire politique et sociale et ne mettent pas en évidence le type de régularité recherchée : PELAEZ M., *Le tournoiement as dames de Paris, poemetto in antico francese di Pierre Gencien*, dans *Studj romanzi*, n° 14, 1917, p. 5-67, LÅNGFORS A., *Le Tournoiement d'Enfer, poème allégorique et satirique tiré du manuscrit français 1807 de la Bibliothèque Nationale*, dans *Romania*, t. 44, n° 175-176, 1916, p. 511-558, et HUON DE MERY, *Le tournoiement de l'Antechrist*, éd. P. TARBE, Reims, Regnier (Collection des poètes de Champagne antérieurs au XVI^e siècle, n° 12), 1851.

²³⁶ GAUCHER E., *op. cit.*, p. 233. Froissart, tout comme le poème anonyme, parle volontiers de jeu consistant à jouter, alors que la *Chronographia regum Francorum*, qui fait également mention des joutes de Saint-Inglevert, présente le côté sportif et non ludique.

²³⁷ Les moyens sont confondus avec les fins, comme l'explique M. Stanesco en prenant l'exemple des gains et du transfert de richesse : STANESCO M., *op. cit.*, p. 120.

²³⁸ Jean Flori pour sa part cerne bien le caractère multiple des tournois, en insistant sur leur rôle utilitaire par l'entraînement aux armes, ainsi que leur rôle ludique et festif : FLORI J., *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 131 ; Larry D. Benson distingue également trois aspects des tournois : BENSON L. D., *The Tournament in the Romances of Chrétien de Troyes & L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, *op. cit.*, p. 10-11.

²³⁹ Au sujet des joutes, S. Nadot indique que « la première de leur caractéristique est l'aspect compétitif dans un domaine qui renvoie à la performance physique » : NADOT S., *op. cit.*, p. 133.

sein et ses enjeux faisant l'objet d'une lutte pour leur contrôle. Ces différents traits constitueront notre fil rouge afin de cerner les tournois en tant que compétition.

Avant de commencer à traiter des notions de coopération et de concurrence, il convient de définir le concept de compétition. Selon Régine le Jan, la compétition se définit comme la recherche simultanée par deux ou plusieurs personnes d'un même avantage, d'un même but ou d'un même résultat²⁴⁰. De manière générale, il s'agit d'un affrontement mais qui n'a pas pour objectif l'élimination de l'adversaire, plutôt sa défaite. Elle peut être comprise comme une forme d'émulation qui pousse à rechercher la victoire dans une rencontre sportive²⁴¹. La compétition peut également avoir d'autres buts, comme le fait de remporter un prix ou d'être reconnu. Le conflit et la rivalité sont ainsi présents au sein de celle-ci. Pour déterminer s'il y a compétition, il faut pouvoir en connaître les acteurs, les enjeux, les moments, les règles et les résultats. Elle peut se retrouver à différents niveaux : il peut y avoir compétition politique, religieuse, individuelle, sportive, etc.

L'anthropologie définit la compétition comme étant une rivalité entre deux ou plusieurs individus d'un système. Elle met l'accent sur la réorganisation des allocations de biens, sur son caractère dysfonctionnel, puisqu'en désignant un perdant elle donne naissance à des situations de conflits, ainsi que sur sa possible instrumentalisation : elle permettrait de renforcer le lien social, de fixer l'identité d'un groupe²⁴². La compétition sportive n'est pas fortement exploitée par l'anthropologie, qui ces dernières années s'est focalisée sur la compétition économique²⁴³. Ainsi, l'aspect coopératif, plus visible au sein de celle-ci et que nous allons approfondir dans le cadre de ce mémoire, n'est pas souligné dans la définition anthropologique de la compétition.

Pour pouvoir parler de compétition sportive au sujet des tournois, il est nécessaire de s'entendre sur le terme de sport. Selon certains, ce terme se rapporte uniquement à des

²⁴⁰ Il s'agit de la définition sociologique classique : « la compétition se développe entre deux individus ou deux groupes au moins, souvent davantage, qui tentent d'obtenir un même objet, un même résultat, non pas en collaborant mais en rivalisant. A l'issue du processus compétitif, les positions ont été redéfinies, la hiérarchie réaffirmée » : P. DEPREUX, F. BOUGARD, R. LE JAN (s. la dir. de), *Compétition et sacré au Haut Moyen Âge : entre médiation et exclusion*, Turnhout, Brepols, 2015 (Haut Moyen Âge, n° 21), p. 5.

²⁴¹ PETIOT G., (éd.), *Le Robert des sports. Dictionnaire de la langue des sports*, Paris, Le Robert, 1982, p. 91.

²⁴² WHITTEN P. et HUNTER D. E. (éds.), *Encyclopedia of anthropology*, New-York, Harper and Row, 1976, s.v. *Competition*, p. 86.

²⁴³ Il me fut ardu de trouver un dictionnaire d'anthropologie définissant la compétition. Par contre, tous traitent volontiers de la compétition économique et du conflit, objet d'étude prisé par les anthropologues. A titre d'exemple, voir D. LEVINSON et M. EMBER, *Encyclopedia of cultural anthropology*, 4 vol., New-York, Holt, 1996 et A. BARNARD et J. SPENCER (éd.), *The Routledge encyclopedia of social and cultural anthropology*, Londres, Routledge, 2010.

pratiques qui sont apparues vers la fin du XVIII^e siècle, et désignant dès lors des pratiques exclusivement contemporaines ; le sport a longtemps été vu comme propre à notre époque²⁴⁴, comme une nouveauté sans racine. Ainsi, il ne peut a priori pas être utilisé pour désigner une pratique ayant cours au Moyen Âge.

Pourtant, il nous semble évident en examinant ses caractéristiques que ces dernières sont également applicables au tournoi ; des similitudes sont indiscutables. Reprenons cette définition du sport, contemporaine et représentative, de G. Magnane : « activité du loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques, et susceptible de se transformer en activité professionnelle²⁴⁵ ». Dans celle-ci, nous retrouvons les composantes de jeu, d'effort physique, de règles, de compétition et de travail. Ces dernières se retrouvent dans les multiples définitions du sport²⁴⁶. Il faut néanmoins y ajouter que chaque sport comporte une tactique, des gestes spécifiques, et que le sport en général est porteur de valeurs, tel le fair-play. Les tournois possèdent-ils l'ensemble de ces caractéristiques ? L'analyse de S. Nadot, bien que focalisée sur les joutes et les pas d'armes, est très illustrative. Elle révèle point par point un ensemble de similitudes entre ceux-ci et les pratiques sportives actuelles, au niveau de la structure du phénomène et de sa dimension spectaculaire²⁴⁷, mais également au niveau de l'aspect compétitif, de la présence d'émotions fortes dues à la peur ou à la vitesse, ou encore de l'entraînement. Ces différentes caractéristiques se retrouvent aussi bien dans nombre de sports actuels que dans les joutes²⁴⁸. Par ailleurs, le tournoi possède des règles générales, connues de tous, comme le but du jeu²⁴⁹ et des coups interdits²⁵⁰. Chaque tournoi contient des règles propres, plus précises et mises par écrit au sein d'un chapitre²⁵¹. Ces dernières concernent aussi bien la date, le lieu et la durée de la rencontre, la désignation des adversaires, les armes acceptées, que le déroulement des combats²⁵². La formation des équipes

²⁴⁴ NADOT S., *op. cit.*, p. 129 ; MERDRIGNAC B., *Le sport au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 22.

²⁴⁵ PETIOT G., (éd.), *op. cit.*, p. 431.

²⁴⁶ Comme celle de Norbert Elias : « activité de groupe organisée qui repose sur une compétition entre au moins deux parties. Il nécessite un effort physique et obéit à des règles dont certaines limitent, lorsque le besoin s'en fait sentir, l'usage de la force physique. », dans N. ELIAS et E. DUNNING, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 214.

²⁴⁷ NADOT S., *op. cit.*, p. 133, 135 et 137. Considérant le tournoi comme un sport, il met en lien les différentes composantes du sport avec les caractéristiques observables des tournois.

²⁴⁸ Il y donne un résumé concis de la situation pour les joutes : *Ibid.*, p. 135.

²⁴⁹ Il s'agit de faire tomber l'adversaire de son cheval. Les tournois-mêlées visaient également la déroute de l'autre équipe, de manière générale.

²⁵⁰ Ainsi, il était par exemple interdit de frapper en revers ou d'estoc : ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 318.

²⁵¹ Pour les tournois-mêlées, les chapitres n'existaient pas encore, leur proclamation était criée.

²⁵² JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 47-49.

est assez évidente : chacune réunit des mesnies différentes²⁵³, en fonction des affinités²⁵⁴. Des tactiques existent pour atteindre le but plus facilement, certains gestes sont particuliers au tournoi²⁵⁵. L'effort physique ne peut être remis en question, avec l'utilisation de chevaux et de lourdes armures. L'esprit compétitif est bien présent, il y a volonté de vaincre son adversaire dans le respect des règles. Certaines personnes s'occupent de l'organisation du tournoi et du bon déroulement de celui-ci ; ils endossent le rôle d'arbitres actuels. Les chevaliers étaient soigneusement comptés, surtout lors des tournois-mêlées, car ils avaient droit à une solde²⁵⁶. Enfin, des valeurs, ici chevaleresques et courtoises²⁵⁷, étaient partagées par tous.

Par l'étude des sources, nous voyons que le tournoi, dans ses différentes évolutions, peut être considéré comme un sport, puisqu'il partage l'ensemble de ses caractéristiques. De nombreux auteurs partagent cet avis²⁵⁸. Dans le cadre de ce mémoire, nous élargissons ainsi sans aucun doute l'acception chronologique du sport à l'époque médiévale. La racine du mot nous conforte dans cette voie, puisqu'elle provient de cette époque : le terme vient de l'ancien français *desport*, dérivé de *desporter* et signifiant distraction²⁵⁹. Pourtant, certains auteurs ont néanmoins des difficultés à reconnaître les tournois comme un sport, tout au plus les considèrent-ils comme un jeu, de façon dépréciative²⁶⁰. Contrairement à ceux qui, obtus, réservent l'exclusivité du sport à l'époque contemporaine, nous ne le limitons pas à la période médiévale ; chaque époque connaît des pratiques sportives spécifiques²⁶¹. Ainsi, les tournois sont bien des compétitions sportives, où chaque équipe essaye de surpasser l'autre.

Les tournois ont donc une nature multiple : ludique, sportive, rituelle, festive et guerrière. Chaque aspect de cette nature est plus prédominant à certains moments par rapport

²⁵³ Maisonnée, famille, par opposition au lignage.

²⁵⁴ DUBY G., *op. cit.*, p. 118 ; JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 2838-2927, p. 91-93.

²⁵⁵ Suite à l'emploi de la lance, notamment. Pour renverser l'adversaire, le chevalier pouvait choisir de l'abattre, c'est-à-dire le désarçonner d'un coup de lance.

²⁵⁶ Le patron avait ces bannerets à sa solde, qu'il payait chaque jour : DUBY G., *op. cit.*, p. 119-120.

²⁵⁷ NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 196.

²⁵⁸ VALE M., *Le tournoi dans la France du Nord*, *op. cit.*, p. 271 ; G. Duby considère également le tournoi comme un sport et insiste sur la similitude existant entre le tournoi et le sport contemporain : les équipes ne sont pas formées uniquement par des nationaux et les participants étaient notés avec soin pour pouvoir être payés par la suite, certains gagnaient des sommes astronomiques, comme dans le sport moderne : DUBY G., *op. cit.*, p. 118-120 ; Strubel souligne quant à lui l'aspect « reportage » des récits relatant des pas d'armes, qui ressemblent de cette manière à des chroniques sportives : STRUBEL A., *op. cit.*, p. 275.

²⁵⁹ PETIOT G., (éd.), *op. cit.*, p. V.

²⁶⁰ L'appellation de jeu sportif peut, a contrario, être vue de façon positive, faisant ressortir à la fois l'essence ludique et sportive des tournois.

²⁶¹ MERDRIGNAC B., *op. cit.*, p. 13 et 46. Comme l'exprime P. Parlebas, les sports, comme les jeux, entrent en correspondance avec des attentes et des attitudes culturelles, « chaque génération transmet à la suivante un lot de pratiques ludiques qui seront acceptées et souvent réajustées aux conditions du nouveau contexte ». Il parle ainsi de sélection culturelle en prenant comme exemple la sélection naturelle de Darwin : PARLEBAS P., *Le destin des jeux : Héritage et filiation*, dans *Socio-anthropologie*, n° 13, 2003, p. 3-4 et 8.

aux autres, en raison de l'évolution constante de la forme des tournois. Etablir la nature des tournois était nécessaire afin de remarquer leur aspect compétitif, qui se retrouve en filigrane de tous les autres et les recoupe. C'est à présent uniquement l'aspect compétitif que nous allons approfondir, en suivant ses différentes manifestations au travers des sources.

IV. Coopération ou concurrence ?

A première vue, ces deux notions semblent antinomiques : là où nous imaginons de la coopération, la concurrence n'a pas sa place. Pourtant, les deux sont présentes au sein de la compétition que forment les tournois²⁶². Afin de le démontrer, nous allons nous attacher aux aspects collectifs et individuels, présents côte à côte dans les tournois, ainsi qu'au contexte dans lequel cette compétition s'effectue et aux différents statuts sociaux qu'elle rassemble.

Comme nous l'avons signalé précédemment, les tournois-mêlées sont par excellence une compétition collective, puisque deux équipes s'affrontent, ceux du dedans et ceux du dehors²⁶³, regroupant chacune plusieurs mesnies réparties selon des affinités régionales²⁶⁴. La forte cohésion d'une équipe fait sa force, comme l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* le montre si bien et ainsi que l'indique C. Pociello, pour qui le tournoi est d'abord un « sport collectif dans lequel la cohésion d'ensemble des chevaliers joue un rôle prépondérant²⁶⁵ ». Le but du jeu étant de faire des prisonniers, ceux qui se tenaient trop à l'écart de leur équipe étaient des cibles faciles. Mais l'appât des gains attirait fortement les chevaliers et les poussait à se désunir de leur rang. Le fait de se tenir serrés en bataille et sans désordre était donc une stratégie payante sur le long terme, en attendant qu'une autre équipe se retrouve désunie, soit sous les attaques adverses, soit à cause de la cupidité de ses membres²⁶⁶. La solidarité, ou au contraire la dispersion des équipes, est soulignée par l'auteur de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, et ceci presque à chaque fois qu'il relate un tournoi²⁶⁷. La dispersion est rattachée à l'orgueil des combattants²⁶⁸. Une autre stratégie était d'attendre à l'écart de la mêlée la désunion d'une équipe pour s'emparer plus facilement des chevaliers isolés, plutôt que d'attaquer directement²⁶⁹.

Par contre, les joutes et leurs évolutions, les tables-rondes et les pas d'armes, semblent à première vue mettre en avant un individu et ses qualités individuelles, puisque tous les

²⁶² Les jeux et les sports possèdent tous les deux ces deux caractéristiques.

²⁶³ Cette expression provient de situations de sièges, où l'équipe défendant le château était appelée ceux du dedans et l'équipe attaquant ceux du dehors : LACHET C., *op. cit.*, p. 426-427 ; *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 6402, p. 131 ; VAN DEN NESTE E., *op. cit.*, p. 50.

²⁶⁴ Ainsi au tournoi fictif de Saint-Trond, deux camps principaux s'opposent : les Allemands et les Français.

²⁶⁵ MERDRIGNAC B., *op. cit.*, p. 169.

²⁶⁶ DUBY G., *op. cit.*, p. 123.

²⁶⁷ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 1307-1308, 1418-1420, 3528-3533, p. 48, 52 et 128.

²⁶⁸ *Ibid.*, vers 2497-2517, p. 92.

²⁶⁹ *Ibid.*, vers 2714-2736, p. 99-100.

regards convergent vers les deux combattants se jetant l'un sur l'autre²⁷⁰ ; l'aspect collectif est ainsi fortement amoindri. Pourtant, chaque joueur fait partie d'une équipe²⁷¹, ou du moins provient d'une région particulière qui le rattache à d'autres²⁷². Par ailleurs, il est possible que plusieurs joutes se déroulent en même temps, comme le laissent sous-entendre l'auteur de *Sone de Nansay* lors de la table ronde de Montargis²⁷³ et un passage du *Roman du Hem*²⁷⁴. De plus, lors de la table ronde de Machault, également dans *Sone de Nansay*, les combattants sont répartis en deux équipes, ceux du dedans et ceux du dehors, rappelant les appellations utilisées lors des tournois-mêlées ou lors d'épisodes de guerre²⁷⁵. Toutefois, le côté individuel est également très présent lors des pas d'armes, puisqu'un chevalier est particulièrement mis en avant : en étant l'initiateur du pas et donc son défenseur, il doit combattre tous les chevaliers qui se présenteront. Mais pour équilibrer ce trop-plein d'individualité, nous remarquons une volonté de limiter le nombre de lances par joueur. Celle-ci indique une tendance à restreindre la mise en avant trop importante d'un individu²⁷⁶. Il semble qu'à côté d'une possible précision d'un maximum d'échanges par chevalier, il existait une pression sociale limitant le nombre de ceux-ci. Aux joutes de Saint-Inglevert, trois chevaliers organisateurs offrent de livrer cinq joutes par participant²⁷⁷. Pourtant, après trois joutes disputées entre monseigneur John Holland, comte de Huntingdon, et Boucicaut, ce dernier refuse un quatrième assaut. Le premier décide de continuer en défiant un autre des organisateurs, le sire de Sempy. De même, après la troisième lance, Froissart indique « A nouveau, le comte voulut combattre pour l'honneur de sa dame, mais on ne le lui permit pas²⁷⁸ ». Ainsi, au sein de chaque forme du tournoi, les aspects collectifs et coopératifs sont présents.

Un autre exemple de coopération au sein des tournois est la formation de partenariats « économiques » lors des tournois-mêlées. Guillaume le Maréchal s'est associé lors de certains tournois à un autre chevalier, Roger de Gaugi, afin d'augmenter leurs chances de

²⁷⁰ Contrairement aux mêlées, les adversaires se font face individuellement, sans l'aide ou le soutien d'alliés, ce qui peut rendre les joutes plus appréciables pour des participants isolés, comme le montre l'avis d'un médiéval : *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 13168-13179, p. 583.

²⁷¹ Ceux du dedans : vers 214, 1120, 2903, 3338, 4031, p. 9, 38, 93, 107 et 129, et ceux du dehors : vers 4031, p. 129, dans JACQUES BRETTEL, *op. cit.* ; RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 24.

²⁷² *Ibid.*, vers 470-475, p. 18. La distinction entre appelant et défendant est du même ordre.

²⁷³ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 10205 et 11003, p. 486 et 512 ; GAIER C., *Technique des combats singuliers d'après les auteurs « bourguignons » du XV^e siècle*, dans *Le Moyen Âge : revue d'Histoire et de Philologie*, t. 91 et 92, 1985-86, p. 431.

²⁷⁴ SARRASIN, *op. cit.*, vers 4337, p. 119.

²⁷⁵ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 9781-9788, 9817-9820, p. 472-473.

²⁷⁶ Dans le *Roman du Hem*, limitation à 3 lances par joueurs : SARRASIN, *op. cit.*, vers 270-271, p. 8.

²⁷⁷ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 47.

²⁷⁸ ID., *Chroniques de Flandre, de Hainaut et d'Artois au temps de la guerre de 100 ans*, *op. cit.*, p. 182.

gains. Selon P. Meyer, ce type d'association était courant²⁷⁹. Vers la fin des tournois-mêlées, il n'était pas rare que des petits groupes se forment afin de faire prisonnier les chevaliers isolés²⁸⁰. Cette coopération est liée aux nécessités économiques, les chevaliers essayant de s'enrichir par leur participation et le nombre de prisonniers capturés²⁸¹, et elle nécessitait un lien de confiance²⁸².

Au XV^e siècle, apparaissent dans certaines régions des sociétés et fraternités de joueurs. Celles se situant dans le comté de Flandre, comme la confrérie de l'Ours Blanc à Bruges, ou dans le nord-ouest du royaume de France, comme la Compagnie du Prince d'Amour à Tournai, regroupent des bourgeois²⁸³. Nous en reparlerons plus tard, lorsque nous traiterons de la participation des non-nobles à des tournois. Ce qui nous intéresse ici est leur dénomination. Il s'agit de confréries, de fraternités de joueurs ou de sociétés de tournoyeurs : l'accent est mis sur la cohésion du groupe, les liens entre ses membres et donc sur la coopération. E. Van den Neste indique à leur sujet qu'il y a « volonté de souder la communauté en mangeant et en jouant ensemble²⁸⁴ ».

Après avoir démontré la présence de la coopération au sein de la compétition, examinons son aspect concurrentiel, plus évident pour beaucoup d'entre nous, en partie parce qu'un des sens actuels du terme de compétition se rapporte à la concurrence. Comme nous l'avons précisé ci-dessus, les joueurs ne brisaient qu'un nombre limité de lances. C'était aussi pour pouvoir laisser à tous l'occasion de participer, de se faire concurrence. Il était mal vu d'en faire trop, ce qui se remarque lors des joutes de Saint-Inglevert : « Messire Pierre de Courtenay [...] envoya hurter par ung sien escuier d'une verge [...] à tous les escus de guerre, de laquelle chose on fut esmerveillé, et luy fut demandé comment il l'entendoit²⁸⁵ ». Même si les participants étaient divisés en deux équipes, il est rare que les sources le mentionnent ; elles s'attardent plutôt sur l'aspect individuel des deux chevaliers se faisant face, soulignant la concurrence présente entre eux.

Même lors des tournois-mêlées, un prix était remis à la fin à celui qui s'était le plus distingué. Celui-ci, comme le laisse sous-entendre un passage de l'*Histoire de Guillaume le*

²⁷⁹ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, op. cit., vol. 1, vers 3384-3325, p. 123-124 et vol. 3, p. XLI.

²⁸⁰ DUBY G., op. cit., p. 132.

²⁸¹ Certains ne possédaient parfois pas ou peu d'autres sources de revenus.

²⁸² DEPREUX P., BOUGARD F., LE JAN R. (s. la dir. de), *Compétition et sacré au Haut Moyen Age*, op. cit., p. 7.

²⁸³ Alors que celles apparaissant en Allemagne sont d'essence nobiliaire.

²⁸⁴ VAN DEN NESTE E., op. cit., p. 133.

²⁸⁵ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, op. cit., p. 87-88. L'étonnement ne provient pas du fait qu'il frappe les targes de guerres comme on pourrait le penser, car l'ensemble des participants a fait de même, mais bien du fait qu'il frappe les trois à la suite.

Maréchal, était compris pour l'équipe dans son ensemble²⁸⁶. Par contre, lors des joutes, les prix étaient clairement offerts à un combattant en tant qu'individu²⁸⁷. Il s'agissait donc de lutter contre tous les autres, en se montrant le meilleur. Les traités diffèrent ici des autres sources, car ces textes étant plus tardifs, même s'ils prétendent s'inscrire dans la tradition, ils peuvent néanmoins être l'écho d'évolutions postérieures aux XIII^e et XIV^e siècles. Antoine de la Sale indique que deux prix étaient offerts, une épée pour le meilleur combattant de l'équipe du dessus et un heaume pour celui de l'équipe du dessous, celle qui défendait la place. René d'Anjou indique qu'il y a tout d'abord un seul prix offert à l'issue des joutes mais que des joutes sans équipe se dérouleront le lendemain pour ceux qui le veulent, à l'issue desquelles trois prix seront offerts, à celui qui aura réalisé le plus beau coup, à celui qui aura brisé le plus de lances et enfin à celui qui aura tenu le plus longtemps en lice avec son heaume. La valeur de ces trois derniers prix est extravagante et nous fait douter de la réalisation concrète de ces dernières joutes ; elles ressemblent plutôt à l'explication d'un idéal courtois.

Revenons aux XII^e-XIV^e avec les tournois-mêlées. Au sein de ceux-ci, la concurrence existe bel et bien puisqu'il s'agit de récupérer le plus grand nombre de chevaliers et de chevaux adverses possibles. Or, puisqu'ils sont présents en nombre limité, une concurrence existe au sein de la même équipe ; le désir d'accumuler de la richesse est bien présent. De même, puisqu'il était possible de réaliser une carrière personnelle grâce au tournoi, ou du moins d'augmenter son prestige, il fallait sans cesse se montrer meilleur que les autres, se démarquer. Ainsi, à son extrême, la concurrence peut dégénérer en violence, comme lors de la table-ronde de Machault, où Guillaume de Dole est attaqué par l'un de ses adversaires²⁸⁸.

Les tournois, en tant que compétitions, comportent des aspects coopératifs et concurrentiels soulignés par la tension entre individualité et collectivité. Cette dualité, et non pas l'exclusivité de la concurrence au sein de la compétition, est notamment la conclusion d'un colloque sur la compétition, qui précise que « la démarche opposant compétition et coopération était réductrice, car elle occultait les formes de coopération entre des partenaires en compétition²⁸⁹ ». La dimension ludique du tournoi y est peut-être pour quelque chose, puisque les jeux relèvent d'une compétition contrôlée entre joueurs, capables de coopérer²⁹⁰.

²⁸⁶ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 5569-5572, p. 201 : « Li tornei[e]menz fu molt boens ; Ve[i]rs fu que li reis e les soens I firent tant d'armes le jor Qu'il ourent le pris de l'estor ».

²⁸⁷ Il est intéressant de noter qu'aucune mention de prix ou de remise de celui-ci n'est faite dans le *Tournoi de Chauvency*, ni dans le *Roman du Hem*, ni dans *Guillaume de Dole*.

²⁸⁸ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 10150-10154, p. 484.

²⁸⁹ *Rivaliser, coopérer : vivre en compétition dans les sociétés du haut Moyen Âge* - Venise, 19-21 mars 2015 : <<http://www.medieval-competition.eu/?q=node/66>>, consulté le 7 avril 2017.

²⁹⁰ DEPREUX P., BOUGARD F., LE JAN R. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 5.

Les deux aspects de la compétition sont également mis en évidence par un colloque interdisciplinaire, *La compétition, mère de toute chose ?*²⁹¹, qui fait la part des choses entre une compétition stimulante, permettant la coopération et une compétition induisant une situation de conflit, de concurrence, de violence. Pour surpasser cette dichotomie réductrice, le colloque propose le terme de « coopétition », qui traduit une relation de collaboration entre concurrents²⁹². Les colloques récents sur la notion de compétition mobilisent de plus en plus la théorie des jeux²⁹³, en lien avec le concept de coopétition. Il s'agit de comprendre la psychologie des individus, leurs stratégies face à des décisions impliquant plusieurs partenaires, qui consistent parfois à s'avouer momentanément vaincu pour gagner plus tard, ou à collaborer avec des adversaires²⁹⁴.

La compétition garde-t-elle ces deux aspects dans un contexte de guerre, où les rivalités supplantent-elles la coopération ? Avant de se demander dans quels contextes se déroulent les tournois, rappelons qu'ils ont un fondement anthropologique guerrier ; ils sont issus de la guerre et ne s'en sont jamais totalement séparés. A côté des divergences mentionnées plus haut, des ressemblances existent, comme l'affrontement et son laps de temps limité²⁹⁵, les armes utilisées, le danger, la violence des coups échangés, le lien avec des négociations diplomatiques, ou encore l'entente sur le lieu de rencontre²⁹⁶. Une gradation est généralement effectuée par les auteurs médiévaux entre la joute, le tournoi et la guerre. Selon Geoffroi de Charny, cette dernière les surpasse car elle regroupe les trois métiers d'armes, à savoir les faits d'armes de guerre, de joute et de tournoi. De plus, la guerre rassemble également les diverses techniques de combat et apporte des dangers plus grands²⁹⁷. Une progression hiérarchique de leur valeur est reconnue et rehaussée par les auteurs. A un niveau plus théorique, cette gradation existe également entre le jeu, la compétition et la guerre, les deux premiers équivalant au tournoi. Lors d'une compétition, tout le monde ne gagne pas mais cela n'a pas d'impact important sur la vie des protagonistes, alors que lors d'une guerre,

²⁹¹ PELT J.-M., *La compétition, mère de toutes choses ? Colloque interdisciplinaire tenu à Lyon, les 16-17 novembre 2007*, Lyon, Le Collège Supérieur, 2008. Des disciplines variées sont présentes : la philosophie, la biologie, la sociologie, l'économie et la théologie.

²⁹² Concept situé dans la ligne du courant théorique sur la coopération stratégique, fondé par Ray Noorda et popularisé par Nalebuff et Brandenburger.

²⁹³ Pour plus d'information, consulter cet ouvrage : ANDERSON E., *Social media marketing : game theory and the emergence of collaboration*, Heidelberg/New-York, 2010 (Business and economics. Springer, n° 11643).

²⁹⁴ DEPREUX P., BOUGARD F., LE JAN R. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 6.

²⁹⁵ DUBY G., *op. cit.*, p. 136. La guerre ne durait jamais très longtemps et était très souvent interrompue, notamment par des trêves.

²⁹⁶ Il était possible de fixer le lieu de certaines batailles : *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. XXXVII.

²⁹⁷ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 466.

les perdants le sont au prix de leur vie ou de leur pouvoir d'action. Cette différence explique pourquoi la guerre est placée au-dessus des autres formes de combat par les médiévaux.

Un autre rappel de l'origine guerrière du tournoi est l'utilisation d'un certain vocabulaire pour désigner les participants, ceux du dedans et ceux du dehors, faisant référence aux noms donnés aux protecteurs et aux assaillants d'une place forte lors d'un siège. De plus, selon C. Pociello, les tournois se déroulent parfois entre deux batailles²⁹⁸. Mais un autre élément encore plus frappant est le lieu où ils se déroulaient. Les vastes champs non délimités des tournois-mêlées n'étaient pas des endroits anodins. G. Duby a recensé les lieux des multiples tournois effectués par Guillaume le Maréchal, et à deux exceptions près nous constatons qu'il s'agit de marches, c'est-à-dire des territoires à la frontière de deux entités politiques²⁹⁹. Il en est de même pour les joutes du *Roman du Hem*, organisées par deux seigneurs provenant de la marche d'Artois. Cette particularité se retrouve encore au XV^e siècle, lorsque René d'Anjou indique dans son traité que les tournois se déroulaient « à la cour ou en quelques marches de France³⁰⁰ ». Aucune mention directe de la guerre n'est pourtant présente dans son traité, ni dans celui d'Antoine de la Sale, bien que celui-ci fait également mention des marches d'armes³⁰¹.

Nous pouvons nous demander si, en-dehors des liens qu'entretiennent les tournois avec la guerre, ces derniers avaient lieu le plus souvent dans un contexte de paix ou au contraire dans un contexte de guerre et si, le cas échéant, un impact était perceptible sur la compétition entre les participants. Au sein des sources sélectionnées, l'unique exemple d'un tournoi en période de guerre, est la relation par Froissart des joutes de Saint-Inglevert, se déroulant lors d'une trêve de la guerre de 100 ans³⁰². Les organisateurs du pas d'arme proposent dans leur chapitre les deux types d'armes possibles, de guerre ou de paix, selon le désir des participants³⁰³. L'ensemble des 39 jouteurs choisit exclusivement de frapper les targes de guerre³⁰⁴, mettant en évidence le contexte guerrier de cette rencontre. De même, lors de l'examen par Charles VI du chapitre de ces joutes, l'auteur met en avant la réserve de ses

²⁹⁸ MERDRIGNAC B., *op. cit.*, p. 159.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 161-162.

³⁰⁰ RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 1.

³⁰¹ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 300.

³⁰² Le contexte est celui d'une tension extrême entre la France et l'Angleterre. A partir de 1380, les Anglais ne tiennent plus que quelques villes sur le continent. Les deux protagonistes savent qu'une paix durable est impossible au vu des positions diplomatiques trop éloignées. C'est dans ce contexte que des trêves générales sont imposées. Lors de l'une d'elles se déroulent les joutes de Saint-Inglevert : CONTAMINE P., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent Ans : France et Angleterre : XIV^e siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 10.

³⁰³ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 47-486.

³⁰⁴ ID., *Chroniques de Flandre, de Hainaut et d'Artois au temps de la guerre de 100 ans*, *op. cit.*, p. 29.

conseillers raisonnants sur la pertinence d'organiser des joutes lors d'une trêve, et l'attention du roi est portée sur l'interprétation donnée à cette initiative par les organisateurs, afin d'éviter tout malentendu possible avec les Anglais³⁰⁵. En outre, plus que l'honneur de chacun des initiateurs, c'est celui du royaume qui est mis en jeu. Un incident survint lors des joutes : un chevalier de Bohême, du camp anglais, a réalisé un coup non permis. Il est expliqué que les Français l'excusèrent pour faire plaisir aux Anglais³⁰⁶. Les enjeux du contexte sont bien présents dans ce choix des Français. Organiser un tournoi lors d'une trêve était donc possible, les participants faisant la distinction entre une escarmouche, une bataille ou une compétition en-dehors des enjeux de la guerre. Au-delà de certains détails montrant l'exacerbation des sentiments compétitifs et territoriaux, la compétition ne dégénérait donc pas en bataille³⁰⁷.

Les autres relations de tournoi que nous avons sélectionnées se passent en période de paix. *Sone de Nansay* est à cet égard particulièrement représentatif puisque les six épisodes de tournois qu'il contient se déroulent en temps de paix³⁰⁸.

La question de la coopération ou de la concurrence dans les tournois induit un autre questionnement, celui de la nécessaire égalité ou non entre les combattants : la coopération et la concurrence n'étaient-elles possibles qu'entre individus de même rang social ? Certains étaient-ils exclus de ces tournois et donc de la compétition parce qu'ils ne satisfaisaient pas à certaines conditions de rang ? Il est généralement admis que la compétition ne s'effectue qu'entre individus de même statut social, soit « à égalité »³⁰⁹. Cette notion d'égalité est ainsi très importante dans les jeux dits de compétition, car elle permet de désigner un vainqueur incontestable³¹⁰. L'égalité des chances est nécessaire et artificiellement créée si elle n'est pas initialement présente³¹¹.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 180. Cette attention particulière s'explique également par le fait que ces joutes ont été organisées suite à un événement bien précis : le sire de Clary jouta avec un Anglais, Pierre de Courtenay, qui était venu en France et dont il était chargé de la protection jusqu'à Calais. Il fit cette joute sans l'autorisation du roi et blessa son adversaire, et en fut blâmé et puni. En apprenant cela, Boucicaut, Renaud de Roye et le seigneur de Sempy organisèrent les joutes de Saint-Inglevert, pour lesquelles, suite à ce contexte, ils ont dû se justifier davantage.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 193-194.

³⁰⁷ Ainsi, même s'il y eut incident, celui-ci n'a pas été utilisé comme prétexte.

³⁰⁸ Les tables rondes de Bourgogne, de Machault et de Montargis, les deux tournois, ainsi que les fêtes de Montargis.

³⁰⁹ BÜHRER-THIERRY G. et LIENHARD T., *Compétition, médiation et mobilité dans les sociétés du haut Moyen Âge*, dans *Revue de l'IFHA*, n° 1, 2009, p. 2.

³¹⁰ CAILLOIS R. (dir.), *op. cit.*, p. 159-160. Bien que lors des tournois-mêlées, il n'était pas toujours possible de désigner de façon unanime une équipe victorieuse.

³¹¹ Pour cette raison, il est permis au joueur reconnu comme plus faible ou ayant moins de chance de l'emporter d'obtenir un avantage, tel que de commencer en premier ou de disposer de plus de pions. Pourtant, cette pratique ne se rencontre pas dans les tournois, où l'état de chacun est dépendant de son rang.

Dans les sources, des participants de divers statuts se côtoient. Lors des tournois-mêlées auxquels participe Guillaume le Maréchal, nous retrouvons bien sûr des chevaliers, qu'ils soient rois, comtes, vicomtes, barons, ducs, bannerets, seigneurs, mais également des écuyers et des sergents, hommes d'armes à pied, appartenant à la paysannerie³¹². De même, les joutes de Saint-Inglevert s'adressent indifféremment à des chevaliers et des écuyers. Un ordre hiérarchique est néanmoins présent, que cela soit dans les chapitres où les écuyers sont cités en dernier lieu, ou dans les faits où c'est aux écuyers d'aller frapper les targes des défenseurs du pas. De même, dans le *Livre de chevalerie* de René d'Anjou, la préséance est accordée aux princes, puis aux seigneurs, suivis des barons, des chevaliers et des écuyers³¹³.

La question des promoteurs des tournois est intéressante pour cette question d'égalité, nécessaire ou non, à la compétition. Un tournoi ne pouvait pas être organisé par n'importe qui : il fallait l'argent et le statut nécessaires. La théorie précise qu'il faut être un prince, ou au minimum un haut baron ou un banneret³¹⁴. A Saint-Inglevert, les trois organisateurs sont des chevaliers bien connus de leur époque : Renaud de Roye, Boucicaut le jeune³¹⁵ et le seigneur de Sempy. Ils sont tous trois chambellans, dans le sens premier du terme, en tant que chargés du service de la chambre du roi Charles VI. Les joutes se déroulant au Hem sont organisées par deux seigneurs, Huart de Bazentin et Aubert de Longueval³¹⁶. Les différents tournois auxquels participa Guillaume le Maréchal sont ordonnés par des ducs, des comtes ou des hauts barons³¹⁷. Le roi Henri le Jeune organise également des tournois³¹⁸. Le tournoi et les joutes ayant lieu à Chauvency sont, elles, organisés par Louis de Looz, comte de Chiny. *Sone de Nansay* vient confirmer cette donnée : nous retrouvons comme organisateurs de nobles seigneurs³¹⁹. Le fait d'être un seigneur était donc une condition imposée implicitement, par la nécessité d'avoir suffisamment de fonds. Or, seuls des seigneurs étaient susceptibles d'en être assez pourvus, étant en possession de terres. Quant à Antoine de la Sale, il indique que les tournois étaient mis sur pied par des seigneurs ou des puissants chevaliers ou écuyers³²⁰. Il est le seul à admettre cette possibilité mais il permet explicitement d'en comprendre la raison : le

³¹² *L'histoire de Guillaume le Maréchal, op. cit.*, vol. 1, vers 3244, p. 118.

³¹³ RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 10.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 2.

³¹⁵ Il s'agit de Jean II le Meingre qui occupe de hautes fonctions, étant entre autres maréchal de France et quelques années après les joutes gouverneur de Gênes.

³¹⁶ Dont la carrière nous est encore aujourd'hui connue : SARRASIN, *op. cit.*, p. LX-LXI.

³¹⁷ DUBY G., *op. cit.*, p. 133.

³¹⁸ Seul roi à en organiser à cette période, il le peut sans doute car il ne gouverne pas effectivement.

³¹⁹ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 582, 627 et 1198. Il peut s'agir d'une dame, comme la comtesse de Champagne pour le tournoi de Châlons-sur-Marne et la table ronde de Machault : nous voyons ici la liberté propre au roman. Pour la même raison, le roi lui-même se retrouve à la tête du tournoi de Montargis.

³²⁰ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 307.

terme « puissant » renvoie à l'idée de la richesse nécessaire. Un autre élément vient confirmer cette nécessité : le plus souvent, nous avons affaire à plusieurs organisateurs et non pas un seul individu. C'est le cas dans le *Roman du Hem*, pour les joutes de Saint-Inglevert ainsi que dans le traité d'Antoine de la Sale, qui utilise un pluriel pour désigner les organisateurs. Les romans n'ont pas besoin de se référer à cette réalité, raison pour laquelle nous ne retrouvons jamais plusieurs organisateurs dans les tournois qu'ils relatent. Parfois, ils ne sont même pas mentionnés³²¹.

Nous remarquons tout de même des restrictions, impactant d'une plus forte façon les individus ayant un statut plus faible. Il en est ainsi pour le nombre de valets à cheval accompagnant le jouteur dans les lices. Ce nombre est de quatre pour un prince, de trois pour un conte, de deux pour un chevalier, et de un pour un écuyer³²². Ainsi, l'aspect hiérarchique que nous avons déjà remarqué dans le traité de René d'Anjou ne se limite pas à des effets de proclamation ; il impacte les droits de chaque participant, en fonction de son rang. Un autre exemple a trait aux caractéristiques du cheval utilisé lors des tournois. René d'Anjou indique qu'il peut être plus grand et plus fort pour un prince³²³. Dans le traité de celui-ci, nous remarquons ainsi une série d'exceptions bénéficiant aux individus possédant un statut plus élevé³²⁴.

A un autre niveau, G. Duby parle du mépris inspiré par les sergents à cause de leur basse naissance lors des tournois-mêlées³²⁵. Pourtant, nous ne retrouvons nulle trace de ce sentiment négatif dans l'édition de la source, l'auteur se montrant neutre voire plutôt positif à leur égard³²⁶. Par la suite, nous retrouvons mention des sergents dans *Sone de Nansay* ; il s'agit ici non plus de paysans mais de chevaliers de petite condition. Ils occupent d'ailleurs une toute autre fonction : celle du maintien de l'ordre lors des joutes³²⁷. Cette réalité renvoie à une autre définition possible de ce mot, celle d'officier de justice, et mobilise une tout autre catégorie d'individus. Une autre particularité présente dans *Sone de Nansay*, contraire aux derniers éléments tendant à montrer une diminution de l'importance en fonction du rang

³²¹ Comme pour le tournoi de Saint-Trond dans *Guillaume de Dole*.

³²² RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 26.

³²³ *Ibid.*, p. 41. Cela rejoint une certaine réalité économique : les plus riches pouvaient acheter ou louer de telles montures, entraînées pour ce type de rencontres.

³²⁴ Que cela soit au sujet des heaumes ou de la qualité des vêtements des juges : *Ibid.*, p. 21 et 41.

³²⁵ DUBY G., *op. cit.*, p. 115.

³²⁶ *L'histoire de Guillaume le Maréchal, op. cit.*, vol. 1, vers 3244, p. 118 : « Boens serjanz ». Il en parle surtout pour insister sur leur nombre : « Treis cenx serjanz de pié o armes, O ars, o glaives, o gisarmes, Qui s'estoent e[n]mi le pas » : *Ibid.*, vers 2829 p. 103.

³²⁷ LACHET C., *op. cit.*, p. 426.

social, est la présence d'une table ronde réservée exclusivement aux écuyers³²⁸. De plus, et bien que d'une façon générale les écuyers soient présents à côté des chevaliers dans les tournois relatés dans cette source, il semble au contraire qu'ils soient bannis du terrain lors d'une rencontre³²⁹. Ainsi, *Sone de Nansay* fait la plupart du temps écho aux autres sources, en attestant de la présence d'écuyers lors des tournois³³⁰, mais présente également deux divergences uniques et opposées aux autres relations. Sans doute devons-nous attribuer ces particularités à la nature romanesque de la source et à la volonté de son auteur de diversifier son scénario.

Les tournois, bien qu'étant de nature aristocratique, rassemblent ainsi diverses catégories sociales³³¹. Et en se côtoyant, celles-ci étaient capables de coopérer entre elles, même si nous avons discerné quelques marques de séparation et une hiérarchie de statut au sein même de la noblesse. Il faut ici préciser que les sources sélectionnées dans le cadre de ce mémoire entraînent un biais, en donnant l'impression que les différents statuts sociaux se côtoient toujours sans heurt. Or, il existe des exemples de tournois où la différence de ceux-ci a été la cause d'un ressentiment profond, dont nous reparlerons ci-dessous.³³²

Mais à côté des tournois aristocratiques, nous voyons apparaître suite au phénomène d'imitation sociale³³³ des formes particulières de tournois, organisés et réservés cette fois à la bourgeoisie au détriment de la chevalerie. Leur existence est attestée par plusieurs éléments. D'une part, par la mise en place de sociétés et fraternités de jouteurs : ces sociétés apparaissent dès le XIV^e siècle en Allemagne et au XV^e siècle dans nos régions et sont formées de membres issus des villes. Elles apparaissent suite à l'urbanisation des tournois, qui a lieu dès les années 1240-1260³³⁴. Par manque de connaissances à leur sujet³³⁵, nous ne

³²⁸ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 623-630 et 1163-2126, p. 167-168, 185-217.

³²⁹ Lors du tournoi de Montargis : *Ibid.*, vers 14012-13, p. 611.

³³⁰ Comme lors du tournoi à Châlons-sur-Saône : *Ibid.*, vers 451-630, p. 162-168.

³³¹ La noblesse et le peuple, représenté par les sergents ou par les spectateurs.

³³² Le 2 décembre 1307 eu lieu à Wallingford un tournoi organisé par Piers Gaveston, le favori du roi Edouard II. Opposant deux factions opposées, à savoir la fine fleur du Royaume d'Angleterre et des jeunes chevaliers aquitains, de même origine que Gaveston, la victoire de ces derniers renforça la haine des comtes du Royaume à l'égard de celui-ci : W. R. CHILDS, *The life of Edward the second*, Oxford, Clarendon, 2005 (Oxford medieval texts, n° LX), p. 6-7.

³³³ Ce phénomène est notamment attesté pour les sports, ce qui renforce l'hypothèse selon laquelle les tournois en sont un. Il peut être envisagé comme « une stratégie parodique, une compétence cognitive, un moyen de transmission culturelle, un principe de l'apprentissage social ou un mécanisme d'adaptation » : DIAS N., *Imitation et anthropologie*, dans *Terrain*, n° 44, 2005, p. 5-18.

³³⁴ VALE J., *op. cit.*, p. 155.

³³⁵ Deux ouvrages et un article en traitent : *Recherches historiques sur l'origine et la nature de la société dite confrérie de l'Ours Blanc à Bruges*, dans *Annales de la Société d'émulation à Bruges*, t. 1, 1839, p. 29-40, VAN DEN NESTE E., *op. cit.*, p. 133, et BROWN A., *Urban Jousts in het Later Middle Ages : The White Bear of Bruges*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 78, fasc. 2, 2000, p. 315-330.

pourrions évaluer l'importance de ce phénomène, ni déterminer si les deux types de tournois, nobles et non-nobles, se rejoignent sur certains points. Le deuxième élément est la découverte d'un autre terme, rarement employé et rencontré au cours de nos recherches, celui de « toupineure »³³⁶. Il semble associé à des tournois organisés par des bourgeois, par volonté d'imitation des tournois chevaleresques³³⁷. Ce terme a d'abord été remarqué par Du Cange. Il y fait mention dans sa dissertation n° VI *De l'origine et de l'usage des tournois* reprenant une ordonnance de Philippe le Bel du 28 décembre 1312, où ce terme apparaît³³⁸. Il le rapproche des tables rondes³³⁹. Pour notre part, bien que l'usage de ce terme reste flou et encore à déterminer avec certitude, malgré sa recension par le dictionnaire Godefroy³⁴⁰, nous pensons qu'il pourrait faire référence à des joutes de type bourgeoises, auxquelles participeraient des « grandes personnes de notre garde », comme l'indique Philippe le Bel. Il est à remarquer qu'il ne distingue pas précisément ces personnes des nobles, qu'il cite en premier lieu, tout comme il ne distingue pas précisément ces « tupinieiz » des joutes et des tournois, les citant les uns à la suite des autres³⁴¹. Nous supposons donc que les chevaliers nobles participent aux tournois, tandis que les nobles bourgeois, le patriciat urbain, participent à ces « tupinieiz ».

Suite à l'aristocratisation des tournois³⁴², la coopération entre les classes sociales présentes dans ceux-ci diminue et des pratiques d'exclusion apparaissent de plus en plus, qu'elles soient explicites ou implicites. Une première pratique, ayant cours selon J. Flori à

³³⁶ Le glossaire de l'ouvrage de R. BARBER et J. BARKER, *Tournaments, op. cit.*, p. 213, précise que les « toupineures » sont une forme de joute ou de tournoi qui apparaissent seulement dans les interdictions françaises et anglaises, et qu'aucune description d'un tel événement n'est connue.

³³⁷ HONORÉ DE SAINTE MARIE R.P., *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne*, séculière et régulière, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, p. 191-192. L'auteur se base uniquement sur les assertions de Du Cange, qu'il recopie plus ou moins fidèlement.

³³⁸ Voir *infra*, annexe I. L'ordonnance est en français et le terme employé est « toupineiz ». Il est placé au même niveau que les termes de joute, de tournoi et d'autres faits d'armes.

³³⁹ DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 10, Niort, L. Favre, 1887, p. 23. Du Cange n'avait jamais rencontré ce terme auparavant.

³⁴⁰ Le dictionnaire Godefroy fait une distinction entre les termes « toupineure » et « tupineiz ». Il ne donne aucune définition pour le premier. Par contre, il définit le terme « tupineiz » comme une joute, un tournoi ou un entraînement militaire. Il donne également cinq cas où ce terme est utilisé, dont l'ordonnance de Philippe le Bel. Les quatre autres mentions proviennent de roman, et deux sont assez tardifs, datant du XVI^e siècle.

³⁴¹ Voir *infra*, annexe I.

³⁴² Qui se remarque pour toutes les formes du tournoi, mais dont nous pouvons dater le commencement aux environs du début du XIV^e siècle. Ainsi, pour les pas d'armes, les participants proviennent au départ de l'élite régionale, puis de l'élite de la cour : BOUSMAR É., *Jousting at the Court of Burgundy. The « Pas d'armes » : Shifts in Scenario, Location, and Recruitment*, dans W. BLOCKMANS T.-H. BORCHERT, N. GABRIELS, J. OOSTERMAN et A. Van OOSTERWIJK (éds.), *Staging the Court of Burgundy. Proceedings of the Conference « The Splendour of Burgundy »*, Londres/Turnhout, Harvey Miller Publisher, 2013, (Studies in Medieval and Early Renaissance Art History), p. 79.

partir du XIV^e siècle, serait l'interdiction donnée aux écuyers de participer aux tournois³⁴³, limités dès lors aux chevaliers³⁴⁴. Or, le prix de l'adoubement étant de plus en plus élevé, seule une certaine partie des nobles pouvait désormais prétendre devenir chevalier. De plus, un autre exemple d'exclusion implicite déjà présent lors des tournois-mêlées, est le coût indéniable des équipements nécessaires pour participer au tournoi³⁴⁵. Un autre fait nous met sur la piste : progressivement à partir du XIII^e siècle et de l'institutionnalisation de la joute, les rançons des prisonniers disparaissent et seule la prise des chevaux dont le chevalier a été désarçonné est encore de mise pendant un certain temps³⁴⁶. De plus, les prix donnés à la fin des tournois deviennent symboliques³⁴⁷, et les mentions de soldes disparaissent. Ainsi, le gagnant ne peut espérer rembourser la dépense effectuée pour participer au tournoi grâce aux rançons et au prix³⁴⁸. Ces pratiques d'exclusion se remarquent dans nos sources, mais sont explicites et présentes en plus grand nombre dans les deux traités sélectionnés d'Antoine de la Sale et de René d'Anjou, composés dans la seconde moitié du XV^e siècle³⁴⁹. Il est clairement indiqué qu'un non noble ne sera pas accepté à participer à un tournoi³⁵⁰, et que les nobles devront avoir l'approbation des dames, en plus d'être exempts de dix reproches, sous peine de ne pouvoir participer³⁵¹. Nous retrouvons des conditions similaires chez René d'Anjou³⁵², bien que la liste des reproches possibles adressés aux nobles diffère de celle d'Antoine de la

³⁴³ FLORI J., *La chevalerie en France*, op. cit., p. 55. Nulle part dans les sources sélectionnées, sauf une fois dans *Sone de Nansay*, nous ne remarquons que les écuyers sont exclus. Même dans les traités du XV^e, il est fait mention d'écuyers comme participants. Nos sources ne permettent pas de vérifier avec certitude cette assertion.

³⁴⁴ Qui, rappelons-le, n'est pas un statut déterminé par l'âge : un écuyer pouvait le rester indéfiniment, tant qu'il n'était pas adoubé. De plus, au XV^e siècle, il ne suffit pas d'être noble ou chevalier pour participer à des pas d'armes, la richesse ou le réseau de relations est également nécessaire : BOUSMAR É., *Pasos de armas, justas y torneos en la corte de Borgoña (siglo XV y principios del XVI)*, op. cit., p. 582.

³⁴⁵ Un autre exemple d'exclusion implicite, présent au XV^e siècle, est le paiement obligatoire de 4 sols de paris à aux hérauts d'armes par les participants, au sujet de leur blason. Ces derniers doivent également vêtir les hérauts d'armes d'une cote d'armes et leur fournir un cheval : ANTOINE DE LA SALE, op. cit., p. 310.

³⁴⁶ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, op. cit., vers 14379-14381, p. 623.

³⁴⁷ Ainsi les prix décrits dans le traité de René d'Anjou le sont aussi, traduisant un idéal. Par ailleurs, il s'agit sans doute de la raison pour laquelle ni le *Tournoi de Chauvency* ni le *Roman du Hem* ni *Guillaume de Dole* ne font mention d'une remise des prix.

³⁴⁸ Même si c'était déjà rarement le cas lors des tournois-mêlées, malgré les rançons ; les tournois permettaient rarement de s'enrichir, les chevaliers dépensant largement les richesses accumulées par celui-ci.

³⁴⁹ Le *Livre de chevalerie* est écrit dans un contexte où la bourgeoisie et les villes s'approprient de plus en plus la pratique des tournois. Pour cette raison, René d'Anjou est plus sensible à mettre en avant les anciennes prérogatives princières : FREIGANG C., op. cit., p. 191.

³⁵⁰ ANTOINE DE LA SALE, op. cit., p. 309.

³⁵¹ Repris dans l'annexe II. Antoine de la Sale indique aussi qu'ils peuvent confesser leur faute et participer ainsi à un purgatoire tournoyé, où ils sont désignés au camp adverse pour être punis. Mais c'est le seul qui fait mention de ce type de pratique : *Ibid.*, p. 339.

³⁵² RENÉ D'ANJOU, op. cit., p. 21-23.

Sale : il se limite à trois délits, dont un seul est en commun avec ceux présents dans le traité d'Antoine de la Sale³⁵³.

La compétition était possible entre individus de statuts différents, mais ces différences étaient soulignées et bien connues de tous, aucune erreur de distinction entre deux individus n'étant envisageable³⁵⁴. De plus, bien que de statuts différents, ceux-ci proviennent généralement de la même classe sociale : la noblesse. Ainsi, une certaine égalité de rang était nécessaire à la compétition. Au fil du temps, avec l'apparition de la noblesse bourgeoise, ces marques de distinction ne suffisent plus et sont renforcées par des conditions bien précises, interdisant l'accès au tournoi à des non-nobles, ainsi que par des conditions implicites telles que la richesse, permettant une séparation entre nobles. La solidification des pratiques d'exclusion engendre l'apparition d'une autre forme du tournoi, initiée et réservée par et pour la bourgeoisie.

Ces divers questionnements sur les aspects concurrentiels et coopératifs au sein des tournois nous ont permis de constater leur présence simultanée ; la compétition peut renforcer la cohésion d'un groupe autant que faire naître des dissidences. Le contexte, de guerre ou de paix, dans lequel se déroulaient ces activités, ne change que peu de chose au regard de la concurrence et de la coopération ; ces deux aspects ayant tendance à se cristalliser entre ceux du dedans et ceux du dehors. Cette dynamique de coopération et de concurrence questionne également les rapports sociaux. Au départ, de nombreux individus de statuts différents se côtoient, la place de chacun étant clairement définie. Nous avons vu qu'au fil du temps, les principes d'exclusions augmentaient, en partie suite à l'aristocratisation de la société, tendant à séparer de plus en plus les individus par statuts sociaux. Cela a pour conséquence le développement du tournoi sous d'autres formes, comme celle des joutes bourgeoises.

³⁵³ Celui du non-respect d'une promesse, d'un cas d'honneur. ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 257-258.

³⁵⁴ C'est ce qu'indique clairement Geoffroi de Charny : « Que ceulx qui bien y font, sont à priser et à loer, un chascun selon son estat et selon et ce qu'il fait et que vaut ! », GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 481-482.

V. La reconnaissance, facteur de compétition

La reconnaissance constitue selon nous une des caractéristiques essentielles de la compétition. Cette dernière aurait besoin d'un public pour exister, comme le sous-entend un colloque sur la compétition³⁵⁵, en mettant en avant qu'une de ses fonctions serait la reconnaissance : elle permet que des individus soient reconnus par d'autres, d'où son importance. A travers nos sources, de nombreux indices tendent à appuyer cette hypothèse. Que cela soient les multiples références aux spectateurs ou aux endroits où ils se placent, ce que nous montrerons dans un premier temps, leur importance ne peut être niée. Dans un deuxième temps, nous insisterons sur la fonction particulière de certains d'entre eux, les femmes et les hérauts. Ensuite, nous traiterons de la publicité entourant les tournois et enfin, de certaines pratiques témoignant particulièrement de cette nécessité de reconnaissance.

En-dehors des combattants et des individus attachés directement à leur service, nous retrouvons d'autres personnes utiles au déroulement de la compétition. Il s'agit des spectateurs³⁵⁶, que nous traiterons ici en tant que groupe. Ces divers protagonistes prennent place dans les tribunes³⁵⁷, afin de participer au spectacle. Ces dernières n'ont pas toujours été présentes ; leur apparition a été progressive et témoigne de la place grandissante occupée par les spectateurs. Lors des tournois-mêlées de la fin du XII^e siècle, il n'y en avait pas, pas plus qu'il n'y avait de spectateur sur le lieu même de la compétition, sans doute pour cause du terrain très étendu. Ainsi l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* ne fait mention que de lices, mais à comprendre au sens de barrière servant de refuge lors des tournois³⁵⁸. Il semble à la lecture du tournoi de Saint-Trond imaginé par Jean Renart, que cette pratique d'installer des loges sur le lieu même des joutes ne soit pas encore institutionnalisée au début du XIII^e siècle³⁵⁹. Car, bien que les femmes encouragent les participants aux fenêtres du premier étage des maisons et y observent les résultats après la fin du tournoi, elles ne se trouvent pas sur le lieu du tournoi. Ces maisons se situent dans les rues que traversent les combattants avant d'entrer sur le terrain et à leur retour. Par la suite, et s'ajoutant à la présence de spectateurs aux étages des maisons³⁶⁰, des tribunes apparaissent dans toutes les sources, sous des noms

³⁵⁵ PELT J.-M., *La compétition, mère de toutes choses ?*, *op. cit.*, p. 30-33.

³⁵⁶ Parmi ceux-ci, et appuyant notre hypothèse étayée au sein du chapitre précédent selon laquelle différentes catégories de la population étaient présentes lors des tournois, étaient présents des habitants de la ville : SARRASIN, *op. cit.*, vers 2197, p. 60.

³⁵⁷ RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 40.

³⁵⁸ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 2, p. 366.

³⁵⁹ BALDWIN J. W., *op. cit.*, p. 578.

³⁶⁰ Les deux pratiques se côtoient, notamment dans JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 3879, p. 124.

différents : « berfrois³⁶¹ », « échafaut³⁶² » ou encore « loge³⁶³ ». Selon le dictionnaire Godefroy, le terme de berfrois signifie « échafaud élevé en forme de tour partagé en loges et gradins, que l'on construisait près de la carrière où devaient se donner les combats. Ces échafauds, décorés avec magnificence, étaient destinés aux dames et aux personnes de la plus haute distinction, qui y paraissaient dans tout leur éclat. C'est là qu'elles animaient les champions par leur présence et par leurs applaudissements³⁶⁴ ». Bien que ce dictionnaire se base sur le *Tournoi de Chauvency* pour définir l'utilisation de ces berfrois, le glossaire de l'édition de ce tournoi se contente pourtant de mentionner l'aspect utilitaire de ces constructions : « constructions de charpente destinées aux spectateurs des joutes et du tournoi³⁶⁵ ». Au XIV^e siècle, suite à l'étude de E. Van den Neste, nous sommes certains que des tribunes étaient prévues pour regarder les joutes. Il s'agissait alors soit de loges rajoutées à l'étage de maisons louées pour l'occasion³⁶⁶, soit et le plus souvent, de constructions de tribunes proprement dites³⁶⁷. Ces tribunes sont bien entendu réservées à certains personnages importants. Le coût de celles-ci, plus élevé que pour d'autres dépenses liées aux joutes, révèle l'importance accordée aux spectateurs.

L'iconographie permet de renforcer deux hypothèses ayant trait aux spectateurs. D'une part, elle nous démontre leur importance, puisque sur la très grande majorité des représentations de joutes postérieures au XIV^e siècle des spectateurs sont également présents. Ensuite, elle permet de situer chronologiquement la présence des spectateurs sur le lieu même des tournois, car toutes les miniatures de tournois dont nous disposons pour nos sources datent des XIV^e et XV^e siècles³⁶⁸. A cette époque, il semble que la place des spectateurs était fixée et reconnue. Cela concorde avec nos hypothèses précédentes. Malheureusement, nous ne disposons pas de miniatures pour les tournois de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* ou de *Guillaume de Dole*. Mais nous pensons que s'il en existe, elles ne représenteraient pas de spectateurs assistant aux tournois, du moins pour le premier, car cette pratique s'instaure progressivement au long du XIII^e siècle.

³⁶¹ *Ibid.*, vers 423, p. 16.

³⁶² SARRASIN, *op. cit.*, vers 3895, p. 107.

³⁶³ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 1334 p. 191.

³⁶⁴ Dictionnaire Godefroy en ligne : <<http://micmap.org/dicfro/next/dictionnaire-godefroy/624/1/berfrois>>.

³⁶⁵ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. 167.

³⁶⁶ La plupart des joutes se déroulant en ville et non plus sur un vaste terrain à l'extérieur.

³⁶⁷ VAN DEN NESTE E., *op. cit.*, p. 79-80. Comme pour le tournoi de Chauvency, les deux types de constructions sont présentes lors des joutes du *Roman du Hem*, voir les vers 1548-49, p. 43 : « Neïs les dames s'acoutoient as fenestres de l'escaufaut » et le vers 2484, p. 68 : « Les dames qui sont sour les lices ».

³⁶⁸ Le manuscrit d'Oxford reprenant le *Tournoi de Chauvency* date du deuxième quart du XIV^e siècle.

Une autre pratique remarquée à la lecture des sources nous dévoile la volonté des combattants de se montrer, et partant, l'importance des spectateurs : le fait qu'ils s'affrontent près des tribunes. Ainsi dans *Sone de Nansay*, ce sont les « amoureux passionnés » qui se trouvent à cet endroit³⁶⁹. Dans le *Roman du Hem*, l'auteur indique lorsque deux jouteurs combattent près des tribunes et donc des dames³⁷⁰. De plus, la construction du récit de ce roman, avec la présence d'interludes, implique les spectateurs au même titre que les combattants ; un rôle leur est attribué³⁷¹.

Une source en particulier souligne l'importance des spectateurs. Il s'agit du *Livre des tournois* de René d'Anjou. Selon la lecture de C. Freigang, cette œuvre contient deux niveaux de lecture, indépendants et complémentaires : le texte et les illustrations. Premièrement, ces dernières surviennent toujours quand le texte décrit un discours, permettant ainsi aux lecteurs de le voir et de l'entendre³⁷². Deuxièmement, la perspective des illustrations est telle qu'elle donne à voir au lecteur les différentes scènes comme s'il était un spectateur se trouvant dans une tribune³⁷³ ; le lecteur devient spectateur : la construction de toutes les images tend vers ce but. Ces éléments témoignent d'une forte volonté de mise en scène et de faire dominer le rôle du lecteur en tant que spectateur, en le faisant participer à toutes les scènes du tournoi³⁷⁴.

Venons-en maintenant au rôle d'une catégorie de spectateurs bien précise : les femmes. Leur rôle dans les tournois paraît s'étendre avec le temps. Au départ, elles semblent quasi inexistantes, comme dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. G. Duby n'en discerne que sept³⁷⁵ dans l'ensemble de la narration, englobant les épisodes de tournoi³⁷⁶. Geoffroi de Charny indique clairement qu'elles ne peuvent participer à un tournoi ou à des joutes³⁷⁷ et aucune mention des femmes n'est faite lors des joutes de Saint-Inglevert, sûrement de par leur contexte guerrier. De même, Jean Renart sous-entend clairement qu'elles n'étaient pas présentes sur le lieu des tournois³⁷⁸. Ainsi, l'action des femmes ne serait qu'indirecte, en

³⁶⁹ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 13965-13967, p. 609.

³⁷⁰ SARRASIN, *op. cit.*, vers 1980-84 et 3548-49, p. 54-55 et 97. Nous retrouvons le même topoï chez René d'Anjou, mais il est destiné aux écuyers et non pas aux chevaliers : RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 36.

³⁷¹ BARBER R. et BARKER J., *Tournaments*, *op. cit.*, p. 39.

³⁷² FREIGANG C., *op. cit.*, p. 182.

³⁷³ *Ibid.*, p. 182-183.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 185 et p. 188.

³⁷⁵ Dont quatre sont de sa famille.

³⁷⁶ DUBY G., *op. cit.*, p. 372.

³⁷⁷ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 529.

³⁷⁸ Jean Renart fait mention de femmes avant et après le tournoi de Saint-Trond, mais jamais sur le lieu de celui-ci, ni pendant sa durée.

motivant les combattants par leur présence³⁷⁹. Avec l'apparition progressive des joutes, leur présence est plus manifeste, par le fait qu'elles se retrouvent également sur des estrades près du lieu de la compétition. Dans *le Tournoi de Chauvency*, elles motivent les participants, d'où leur désir de jouter près des lices, selon l'auteur³⁸⁰. Ce dernier leur adresse aussi des piques, blâmant leur cruauté dans un style courtois typique. Dans *Sone de Nansay*, ce sont elles qui tendent les lances aux chevaliers et qui les encouragent³⁸¹. Dans le *Roman du Hem*, elles interpellent parfois les combattants³⁸².

Pourtant, bien que leur présence soit attestée par ces multiples actions au travers des sources, il nous semble que le rôle des femmes est embelli dans les différentes narrations, voulant représenter une société courtoise dans laquelle leur présence est indispensable³⁸³. C'est également ainsi que nous comprenons leur rôle tel qu'il apparaît dans le *Livre des tournois* de René d'Anjou. Dans celui-ci, elles jugent avant le début du tournoi de la qualité des participants et peuvent en accuser certains de méfaits³⁸⁴. En contrepartie de ces accusations, elles élisent un chevalier ou un écuyer auquel elles donnent un heaume afin de témoigner de leur pardon³⁸⁵. Et, bien qu'elles ne décident pas à qui doit revenir le prix³⁸⁶, ce sont elles qui le remettent. Ainsi, elles participeraient aux cérémonies entourant le tournoi proprement dit, ne se cantonnant pas au rôle de spectatrice. Mais cette vision nous semble idéalisée, surtout qu'elle provient du *Livre des tournois*. Nous pensons que ce rôle, qui se veut intégré aux cérémonies entourant le tournoi, est de manière générale exagéré par les sources littéraires, qui mettent en avant un aspect courtois de la société et, par-là, le rôle des femmes. Ainsi dans *Sone de Nansay*, une dame, la comtesse de Champagne, organise un tournoi à Châlons-sur-Marne et la table ronde de Machault, à l'égal des hommes. Il n'est pas anodin que la seule source qui mentionne cette possibilité soit un roman. L'exagération de leur rôle tient à la volonté de mettre en avant la société courtoise, dont les femmes sont un acteur majeur. Ainsi, en lisant attentivement les sources, nous remarquons que toutes leurs actions restent cantonnées à une catégorie de faits, qui tous témoignent de leur assujettissement à leur fonction de spectatrice et à leur rôle courtois : elles ne sont pas

³⁷⁹ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 3464-3470, p. 126.

³⁸⁰ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. 20.

³⁸¹ LACHET C., *op. cit.*, p. 423.

³⁸² SARRASIN, *op. cit.*, p. 43 et 50.

³⁸³ Etant l'objet de toutes les attentions, leur présence permettant aux chevaliers de montrer leur valeur.

³⁸⁴ Après vérification de ces accusations, les accusés seront punis de diverses manières, en fonction de leurs méfaits.

³⁸⁵ Il s'agit du « Mercy des dames ». Le chevalier ou écuyer choisi peut abaisser cet heaume devant l'accusé en train d'être puni, et sa punition prend fin immédiatement : RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 27-28.

³⁸⁶ Cette tâche appartenant soit aux juges, soit aux hérauts, soit aux organisateurs du tournoi.

mentionnées en tant qu'individu mais en tant que groupe, et elles ne sont à l'initiative d'aucune action.

En reprenant l'ensemble des apparitions féminines dans les sources se rapportant aux tournois, nous voyons qu'elles tendent les lances aux joueurs, qu'elles les encouragent et les motivent, qu'elles dansent et sont présentes lors du banquet, qu'elles remettent le prix, qu'elles font de l'effet aux chevaliers qui sont d'autant plus désireux de montrer leur vaillance, et qu'elles se font parfois tancer car elles se montrent « sans cœur » vis-à-vis des chevaliers qui combattent pour elles. Toutes ces actions, s'étalant de la fin du XII^e siècle au début du XV^e siècle, sont celles de spectatrices dévouées au spectacle, et soulignent l'aspect courtois inhérent à la vision d'époque des femmes.

Nous avons à plusieurs reprises utilisé les termes « courtois », « société courtoise », « idéal courtois » ou encore « littérature courtoise » sans vraiment les définir. Ces termes renvoient à une série de conceptions. La courtoisie est à comprendre comme un ensemble de vertus et de qualités, pouvant s'appliquer à deux niveaux, social et moral. Elle réserve une place de choix aux femmes, incarnant selon elle le modèle idéal de toutes les vertus³⁸⁷. La littérature courtoise, vecteur de cette idéologie, prône ainsi une certaine vision des femmes.

Une référence dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* semble contredire l'analyse qui vient d'être réalisée. L'auteur nous décrit à première vue une initiative féminine : une dame de haut rang présente un brochet au duc de Bourgogne à la fin du tournoi de Pleurs en Champagne³⁸⁸. Mais cette initiative personnelle est vite détournée par le poète. Celui-ci, tout de suite après avoir vanté sa beauté et sa noblesse, seuls éléments féminins importants au regard de la courtoisie, précise « e volentive [de] bien faire », sous-entendant que la dame n'a pas agi dans les règles de l'art, par ignorance de ces dernières, et que de plus ce n'était pas son rôle ; son action vient ainsi perturber le protocole³⁸⁹. De plus, venant corroborer notre analyse précédente, l'adjectif courtois est présent quand l'auteur fait mention de cette dame ; ce dernier la qualifie et la réduit à une série d'actions, limitées et attendues.

³⁸⁷ WIND B. H. et ZINK M. art. *Courtoisie*, dans *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, op. cit., p. 334-342.

³⁸⁸ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, op. cit., vol. 1, vers 3041-3144, p. 111-115.

³⁸⁹ En offrant ce brochet au duc de Bourgogne, comme on offrirait un cygne en présent, elle le met dans une situation pénible : s'il accepte, cela veut dire qu'il se reconnaît comme le meilleur participant du tournoi. Or, son honneur l'en empêche. C'est la raison pour laquelle ce brochet fait le tour de plusieurs comtes avant de trouver son propriétaire 'légitime', qui dans le cadre de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, ne peut être que ce dernier. J. Baldwin indique que ce prix se transmet aux rangs de la noblesse de façon descendante pour suivre la mode courtoise. Ce que cet épisode sous-entend en outre, c'est que la dame, bien qu'ayant volonté de bien faire, n'a pas à donner un présent à celui qu'elle juge le meilleur ; ce n'est pas son rôle.

Une autre catégorie d'acteurs est à chaque instant mentionnée et constitue une partie des spectateurs des tournois : les hérauts d'armes. Leurs fonctions sont diverses et multiples, et bien sûr, se modifient avec le temps. Plusieurs termes désignent ces personnages : poursuivant, héraut d'armes, et roi d'armes. Ceux-ci nous révèlent une hiérarchie au sein de cet office³⁹⁰. Au départ, les hérauts d'armes apparaissent lors de conflits armés, en tant que messagers. Par après, dès la fin du XII^e siècle, ils jouent également un rôle lors des tournois. Au sein de ceux-ci, leur action est plurielle et concerne l'ensemble de ces manifestations. En aval, ils vont crier le tournoi et aident à son organisation pratique et matérielle. Durant celui-ci, ils annoncent le nom des combattants, commentent les coups, clament le cri de certains participants et accompagnent les dames dans les tribunes. En amont, ils agrémentent le banquet, président à la remise des prix et mettent par écrit les différentes prouesses qui se sont déroulées lors du tournoi. De par leur présence constante lors de ceux-ci, ils font penser à des maîtres de cérémonie, chargés d'en assurer le bon déroulement.

En reprenant de façon chronologique les sources sélectionnées, nous voyons que la fonction des hérauts évolue et s'intensifie, jusqu'à englober tous les aspects cités ci-dessus. L'époque qui nous intéresse dans le cadre de ce mémoire, à savoir les XIII^e et XIV^e siècles, correspond à un moment de forte ascension sociale pour les hérauts ; l'apogée de leur office se situant au XV^e siècle³⁹¹. Ils sont omniprésents dans toutes les relations de tournois³⁹², excepté dans celle de Froissart concernant les joutes de Saint-Inglevert. Dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, un héraut d'armes est mentionné lors d'une bataille, où il proclame la valeur du Maréchal³⁹³. Par la suite, nous voyons différents hérauts présents lors des tournois auxquels participe Guillaume, dont Henri le Norrois, qui semble être le héraut personnel de celui-ci. Dans *Guillaume de Dole*, au début du XIII^e siècle, nous en voyons d'autres, proclamant le nom des différents combattants. Dans *Sone de Nansay*, ils apparaissent comme de véritables compagnons indéfectibles du héros, et pas seulement lors des épisodes de tournois. Lors des joutes du tournoi de Chauvency, nous en retrouvons plusieurs, qui

³⁹⁰ STANESCO M., *op. cit.*, p. 189. Il consacre un chapitre sur « Le héraut d'armes et la tradition littéraire chevaleresque ». Il explique également l'évolution de leur surnom, reçu à leur entrée en fonction.

³⁹¹ Et en particulier sous les ducs de Bourgogne, ainsi que dans le cadre des ordres de chevalerie. Pour plus d'information sur les hérauts d'armes et leurs fonctions à cette époque, voir : SCHNERB B., *Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)*, dans *Revue du Nord*, 2006/3, n° 366 - 367, p. 527-557.

³⁹² Comme M. Stanesco l'indique, le *Tournoi de Chauvency*, qui comporte 4563 vers, en comprend plus de mille sur les faits et les dits des hérauts d'armes : STANESCO M., *op. cit.*, p. 186.

³⁹³ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 977, p. 36. Il s'agit de la bataille de Drincourt en Normandie, qui se déroule en juillet 1173.

proclament les décisions officielles pendant le tournoi³⁹⁴. Dès les premiers vers, l'auteur de cette relation nous informe de sa rencontre avec le héraut Bruiant, qui l'aide entre autres à reconnaître les différents participants. A la même époque, dans le *Roman du Hem*, ce sont eux qui invitent les participants et les spectateurs à passer à table³⁹⁵. Ils sont également présents dans les traités d'Antoine de la Sale et de René d'Anjou, datant du milieu du XV^e siècle. C'est d'ailleurs dans ceux-ci qu'ils semblent particulièrement indispensables et que nous pouvons les assimiler à des maitres de cérémonies³⁹⁶. En plus d'occuper les fonctions citées ci-dessus, que nous avons exemplifiées par des sources datant des XIII^e et XIV^e siècles, les hérauts à cette époque récoltent l'argent que doivent désormais payer les participants, et ils fournissent en contrepartie le matériel pour attacher les blasons et les bannières des chevaliers³⁹⁷.

Que nous disent les sources ? Outre l'importance croissante de ces individus dans le déroulement du tournoi, elles nous montrent les multiples tâches que ces derniers remplissent, dont celle de spectateurs. Néanmoins, toutes ces tâches sont à mettre en lien avec leur fonction première, qui apparaît dans chaque relation³⁹⁸ : ils proclament, « crient » le nom des protagonistes qu'ils arrivent à distinguer malgré leurs armures et heaumes, grâce aux blasons et armoiries que portent ces deniers. Cette action de proclamer met au jour leur fonction publicitaire.

Des études sur les hérauts d'armes nous révèlent leur importance croissante également en-dehors de la sphère des tournois, en lien avec cette fonction. Elles mettent en avant leur expertise du monde nobiliaire, mais également leur participation dans la communication lors de conflits, et le fait que certains deviennent représentants d'un seigneur en particulier³⁹⁹. Les chercheurs soulignent l'importance de la notion d'honneur, inhérente à leur office et grâce à laquelle leur expertise est reconnue par tous⁴⁰⁰.

³⁹⁴ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 2779-2785, p. 89. Les hérauts proclament l'interdiction de jouter le mercredi, sous peine de perdre son cheval.

³⁹⁵ SARRASIN, *op. cit.*, vers 3326-3327, p. 91.

³⁹⁶ Dans un glossaire réalisé par S. Lefèvre, nous voyons la forte fréquence à laquelle les hérauts d'armes sont mentionnés : LEFÈVRE S., *op. cit.*, p. 355, 339-340.

³⁹⁷ ANTOINE DE LA SALE., *op. cit.*, p. 310.

³⁹⁸ Dans le *Livre de Chevalerie* de René d'Anjou, leur fonction de « crier » le tournoi est fortement soulignée.

³⁹⁹ BOCK N., *Entre pratiques guerrières et démonstrations socio-politiques : le rôle des hérauts d'armes dans les conflits nobiliaires dans l'Empire au bas Moyen Âge*, dans *Revue du Nord*, 2013/4, n° 402, p. 881-913.

⁴⁰⁰ T. Hiltmann souligne d'ailleurs que c'est le serment prêté par les hérauts d'armes qui fait le lien entre ses nombreuses fonctions, qui semblent disparates à première vue : HILTMANN T., *Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle*, dans *Revue du Nord*, 2006/3, n° 366 - 36, p. 503-525.

Par ailleurs, les hérauts ne sont pas à confondre avec les jongleurs et ménestrels, également présents lors des tournois, bien qu'ils puissent paraître proches sur certains aspects. Nous avons pu remarquer une distinction claire dans les sources entre les hérauts et les ménestrels, et les auteurs différenciaient bien ces individus qui appartenaient à des offices distincts⁴⁰¹. Face à la position sociale grandissante des hérauts, les ménestrels éprouvent un certain mépris pour eux, les considérant comme des concurrents. En effet, les hérauts empiètent petit à petit sur les fonctions des jongleurs et ménestrels, puisqu'ils commencent à chanter les louanges des chevaliers et à écrire des récits⁴⁰². Ce mépris est visible dans certaines sources. Ainsi, il nous est possible de déduire à quel métier appartenait un auteur, s'il était jongleur, ménestrel ou plutôt héraut, en fonction de son rapport avec les membres de cet office. Bien que parlant énormément des hérauts d'armes, Jacques Bretel ne se montre pas toujours amical envers eux : il distingue les « bons » hérauts, plus rares, des « mauvais » auxquels il assimile des adjectifs tels que sot, grossier, menteur, hypocrite et n'ayant d'autre objectif que de dépouiller les chevaliers⁴⁰³. Il ferait par conséquent partie de la classe des ménestrels. Branque, l'auteur supposé de *Sone de Nansay*, les considère positivement, au regard des deux figures principales d'hérauts d'armes bienfaites que nous retrouvons dans son œuvre⁴⁰⁴. Ce mépris des ménestrels pour les hérauts est vérifié si nous analysons *Le dit des hérauts* d'Henry de Laon datant du XIV^e siècle et *Le conte des hérauts* écrit par Baudouin de Condé durant la seconde moitié du XIII^e siècle. Ils sont tous deux ménestrels et nous retrouvons dans leur œuvre deux satires violentes contre les hérauts, accusés de tous les maux⁴⁰⁵.

Une autre réflexion nous vient à l'esprit suite à la lecture des sources. Il s'agit de la similitude qui semble exister entre les hérauts et les juges des tournois. Il existe divers individus dont les tâches restent assez floues au regard des sources. De plus, ces fonctions de juge semblent apparaître et se développer à un certain moment de l'évolution des tournois. Les juges servent d'arbitre du tournoi, rappelant l'aspect sportif de ces manifestations. Dans *Sone de Nansay*, ce sont les sergents qui remplissent cette fonction. Ils obéissent à l'organisateur du tournoi, interdisent l'accès des lices aux non-combattants et interviennent en cas d'incident, que cela soit pour relever un combattant, pour en séparer ou pour amener le

⁴⁰¹ JEAN RENART, *op. cit.*, p. 203 ; RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁰² MEYER P., *op. cit.*, p. 36-37.

⁴⁰³ M. Delbouille dans son édition a énuméré les adjectifs se rapportant aux hérauts : JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, p. LX.

⁴⁰⁴ LACHET C., *op. cit.*, p. 441-2.

⁴⁰⁵ LÅNGFORS A., *Le dit des hérauts par Henri de Laon*, dans *Romania*, n° 43, 1914, p. 218.

destrier de l'adversaire vaincu au gagnant de la joute⁴⁰⁶. Dans nos sources, il n'est pas indiqué clairement que les hérauts d'armes sont des juges⁴⁰⁷ ; il semble au contraire que leurs multiples fonctions ne concernent pas celles des juges, qui, entre autres, remettent le prix du tournoi et sont situés dans une tribune pendant le déroulement de celui-ci. Cette hypothèse semble confirmée par les deux traités d'Antoine de la Sale et de René d'Anjou, postérieurs, dans lesquels les hérauts d'armes et les juges sont deux catégories distinctes d'individus présents lors des tournois, avec leurs fonctions propres. Ainsi René d'Anjou indique que le roi d'armes est présent sur l'échafaud des juges et que ces derniers sont choisis par l'organisateur du tournoi parmi des chevaliers ou des écuyers, ne pouvant de ce fait être un héraut d'armes⁴⁰⁸. René d'Anjou distingue également les juges et les hérauts d'armes des gens armés, ayant les mêmes fonctions que les sergents présents dans *Sone de Nansay*⁴⁰⁹. Au regard de ces deux sources, datant du XV^e siècle, et bien que l'office des hérauts d'armes connaisse une plus grande ampleur tout au long du XIV^e siècle et au XV^e siècle, il apparaît pourtant que les juges s'occupent de tâches encore plus nombreuses et importantes, les hérauts les assistant⁴¹⁰. Le rôle de ces hérauts est donc complexe et une étude approfondie à leur sujet serait extrêmement intéressante, surtout pour le XV^e siècle, époque de l'apogée de leur office⁴¹¹.

Revenons maintenant à la fonction publicitaire des hérauts d'armes, nous intéressant particulièrement pour démontrer notre propos, qui rappelons-le est le besoin de reconnaissance comme caractéristique de la compétition. Lors des tournois, les hérauts clament le cri des chevaliers et vantent les qualités de certains d'entre eux⁴¹². Ce faisant, ils permettent au renom de ces derniers d'augmenter⁴¹³. Ces actions sont à rattacher au domaine de la publicité. Cette fonction propre aux hérauts d'armes, les chevaliers l'avaient bien

⁴⁰⁶ LACHET C., *op. cit.*, p. 436.

⁴⁰⁷ Pour sa part, M. Stanesco indique qu'il arrive parfois que les officiers d'armes soient juges d'un tournoi. Il se base sur la relation du tournoi de Nantes, en 1380, à partir de *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. A.-M. CHAZAUD, Paris, 1876, p. 128 ; STANESCO M., *op. cit.*, p. 240.

⁴⁰⁸ RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 15-16.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 39-40.

⁴¹¹ Au sujet des manuels des hérauts d'armes, apparaissant fin XIV^e siècle et se développant au XV^e siècle, témoins de l'évolution de cet office siècle, consulter T. HILTMANN, *Information et tradition textuelle. Les tournois et leur traitement dans les manuels des hérauts d'armes au XV^e siècle*, dans *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge, actes du colloque international*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004 (Histoire ancienne et médiévale, n° 78), p. 219-231 ; M. Stanesco insiste sur leur importance quant à la tradition littéraire chevaleresque, étant celui qui « sait voir » : STANESCO M., *op. cit.*, p. 183-197 ; S. Nadot met en avant leur rôle dans le développement des joutes, qu'il rapproche du sport : NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 195.

⁴¹² JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2630-2639, p. 230.

⁴¹³ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, p. XLV.

comprise. Ainsi, ils essayent généralement de leur complaire. Cette anecdote présente dans *l'Histoire de Guillaume le Maréchal* va dans ce sens : un héraut entonne un refrain dans lequel il demande un cheval à Guillaume. Ce dernier le prend au mot et va de suite désarçonner un chevalier et donner son cheval au héraut⁴¹⁴. Par ailleurs, Guillaume le Maréchal est à un moment accusé de trahison par des rivaux, poussés par l'envie selon l'auteur. Un des arguments qu'ils emploient est l'utilisation d'un héraut par Guillaume pour crier son nom et vanter ses mérites avant son passage, afin d'effrayer ses adversaires et de gagner facilement des richesses, sans faire preuve de courage⁴¹⁵. Ce fait anodin nous démontre le pouvoir de ces personnages et l'intérêt d'en avoir un à sa solde, comme le fait Guillaume le Maréchal avec ce même héraut, Henri le Norrois, qui lui est attaché. Jean Renart, dans *Guillaume de Dole*, raconte pour sa part que son héros donne énormément de ses gains acquis lors du tournoi de Saint-Trond aux hérauts d'armes. L'auteur de ce roman montre ainsi cette pratique, en la parodiant légèrement, puisque Guillaume de Dole se dévêtit quasiment entièrement pour donner toutes ses richesses aux hérauts⁴¹⁶. De plus, Jean Renart prête certaines pensées à Jouglet, un héraut d'armes, qui ne laissent aucun doute sur la largesse des chevaliers à leurs égards⁴¹⁷. Cette largesse propre aux chevaliers ne suffit pas à expliquer ces faits, qui y voyaient surtout un moyen d'accroître leur position personnelle.

Toujours dans le domaine publicitaire, les hérauts écrivent des chansons, des poèmes et des récits sur les tournois⁴¹⁸, manifestations connues et appréciées du grand public⁴¹⁹. Par leur titre d'écrivain, ils peuvent insister sur certains faits, en embellir ou en diminuer l'importance : leur pouvoir symbolique est ainsi énorme. Les hérauts d'armes, étant présents à tous les tournois, constituent une source d'information utile pour les chroniqueurs⁴²⁰. Surtout que leur fréquentation de la cour et des hauts personnages dans le cadre de leurs autres fonctions⁴²¹ fait en sorte qu'ils deviennent de fins connaisseurs de ce milieu, auquel appartiennent les lecteurs potentiels. De plus, en tant qu'écrivains, les hérauts sont payés par

⁴¹⁴ *Ibid.*, vers 3485-3516, p. 127-128.

⁴¹⁵ *Ibid.*, vers 5197- 5240, p. 188-189.

⁴¹⁶ JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2868-2881, p. 244 et 246.

⁴¹⁷ *Ibid.*, vers 2204-2209, p. 204 : « Le biau sorcot li moustre au doi, qu'il cuidre bien avoir sans doute ».

⁴¹⁸ Mais pas seulement, ils écrivent la plupart des armoriaux à partir du XIII^e siècle et au XV^e siècle, ne se cantonnant plus à la sphère restreinte des tournois : STANESCO M., *op. cit.*, p. 249 et MEYER P., *op. cit.*, p. 37.

⁴¹⁹ Ce qui s'explique en grande partie par le fait que ces relations aient été écrites pour eux, comme expliqué au sein du chapitre 2.

⁴²⁰ De même, leur présence est reconnue lors des principaux événements de manière générale : STANESCO M., *op. cit.*, p. 193.

⁴²¹ *Ibid.*, p. 191.

des seigneurs⁴²². Nous pensons que ces derniers utilisaient les récits des hérauts, mais également ceux d'autres auteurs, afin d'augmenter leur prestige et montrer leur puissance⁴²³.

Mais qu'en est-il de l'efficacité de cette publicité, qu'elle soit l'œuvre des hérauts d'armes ou de manière générale, celle des auteurs médiévaux ? A première vue, nous pouvons douter de celle-ci pour la plupart de nos sources, qui ne nous sont connues que par l'entremise d'un unique manuscrit. Pourtant, parmi celles-ci, il y a deux romans, *Sone de Nansay* et *Guillaume de Dole*. Or, nous savons que de manière générale, la réception des romans était importante à l'époque⁴²⁴. De plus, d'autres éléments viennent corroborer cette forte réception : des procédés littéraires apparaissant pour la première fois dans le *Guillaume de Dole* de Jean Renart sont repris dans des œuvres ultérieures⁴²⁵. Par contre, en ce qui concerne l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* et le *Livre de Chevalerie*, il faut nous montrer plus circonspect. Ces deux œuvres ont été écrites pour des raisons précises, dans l'optique de redorer l'image d'un individu ou pour un ordre de chevalerie. Ce qui induit que ces deux œuvres semblent avoir connu une influence restreinte, ce que corrobore leur faible tradition manuscrite. Le *Tournoi de Chauvency*, lui, a fait l'objet d'une tradition manuscrite plus importante et un des manuscrits qui le retranscrit est accompagné d'une série de miniatures⁴²⁶. Concernant le traité d'Antoine de la Sale, de par les nombreux points communs avec celui de René d'Anjou, nous pouvons dire que ce premier a connu la postérité par l'aura de son successeur. *Le livre des tournois* est repris dans nombre de manuscrits et sa conception des images a été imitée au XVI^e siècle par G. Rixner dans son *Histoire des tournois allemands*⁴²⁷. Suite à ce bref panorama de la réception des sources à leur époque et plus tardivement, nous voyons qu'il reste difficile, si pas impossible, d'établir leur influence sur la pratique des tournois. Par contre, cette vision d'ensemble met au jour des reprises évidentes au sein d'autres relations ultérieures ainsi que des éléments tels que des miniatures, qui traduisent le fait qu'elles rencontraient un public.

A côté des actions des hérauts d'armes, certaines pratiques des tournois semblent démontrer l'attention particulière des participants pour leur public, surtout à partir du XIV^e siècle. Le fait de « faire fenestre » peut être envisagé sous cet angle. Il s'agit d'accrocher les blasons et les armoiries de tous les chevaliers aux fenêtres des maisons, pratique rendue

⁴²² Rappelons que Sarrasin a écrit le *Roman du Hem* à la demande des deux organisateurs du tournoi.

⁴²³ DUBY G., *op. cit.*, p. 113-114 ; NADOT S., *op. cit.*, p. 197.

⁴²⁴ STANESCO M., *op. cit.*, p. 20.

⁴²⁵ Dont *Sone de Nansay* et le *Tournoi de Chauvency*.

⁴²⁶ Il s'agit du manuscrit dit d'Oxford.

⁴²⁷ FREIGANG C., *op. cit.*, p. 191.

obligatoire et payante au XV^e siècle⁴²⁸. Nous retrouvons cette pratique dans *Guillaume de Dole*⁴²⁹, ainsi que dans le traité d'Antoine de la Sale⁴³⁰ et dans celui de René d'Anjou, où les hérauts d'armes fournissent les clous et les cordes pour sa réalisation⁴³¹. Nous pensons que cette pratique témoigne d'une nécessité de la reconnaissance. En lien avec celle-ci, nous remarquons que les armoiries occupent de plus en plus de place au sein des tournois. En plus d'être représentées sur les écus, elles le sont également sur les housses des chevaux et les vêtements des combattants. Le heaume permet aussi la reconnaissance de l'individu⁴³². Au XV^e siècle, il existe des heaumes de tournois qui peuvent être timbrés, c'est-à-dire surmontés de l'emblème du combattant⁴³³. Toutes ces pratiques, apparaissant déjà au XIV^e siècle et se développant au XV^e siècle, permettent de proclamer son nom.

L'analyse de S. Nadot vient appuyer notre propos, bien qu'elle s'applique surtout pour le XV^e siècle : « Nous remarquons ainsi qu'au fil du temps, le tournoi se conforme aux besoins de ceux-ci [les spectateurs]⁴³⁴ ». Il constate des changements au sein des tournois, qui tous sont une plus-value pour le public : les entrées des chevaliers se font en musique et à un moment précis, les annonces des hérauts d'armes maintiennent le suspense, les participants sont identifiables de par leurs armoiries représentées de nombreuses fois. Il explique ces différents ajustements des tournois comme nécessaires pour satisfaire le public, nécessité que connaissent de nombreux sports modernes⁴³⁵.

Les spectateurs font partie intégrante des tournois et au fil du temps, ces derniers connaissent des évolutions tendant à démontrer leur place grandissante, jusqu'à leur extrême nécessité⁴³⁶. A ce titre, les femmes sont présentes à ces manifestations, ainsi que les hérauts d'armes, qui par leurs multiples fonctions nous ont permis de comprendre l'importance de la publicité. Nous avons vu à cette occasion la réception des récits de tournoi à leur époque respective, qui témoigne de cette nécessité de la reconnaissance. Par ailleurs, le détour par les hérauts d'armes nous permet, de par leurs similitudes avec les juges, de nous poser la question

⁴²⁸ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 310.

⁴²⁹ JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2424-2431, p. 218.

⁴³⁰ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, §22, p. 308 ; RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 10.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 17.

⁴³² Pour le XV^e siècle, voir O. BLANC, *Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque*, dans *Communications*, n° 46, 1987, p. 49-65.

⁴³³ Voir *infra*, annexe III.

⁴³⁴ NADOT S., *op. cit.*, p. 194.

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 195.

⁴³⁶ Notre mémoire portant sur les XIII^e et XIV^e siècles, nous n'avons pas abordé en profondeur la place des spectateurs, qui commence à s'affirmer au XIII^e siècle mais dont l'apogée se situe au XV^e siècle.

des risques de détournement de la compétition par la violence, dont nous allons parler à présent.

VI. La violence, facette de la compétition

La compétition, pour s'accomplir, ne peut tourner en pure violence. Pour la même raison, la guerre n'est pas du domaine de la violence pure, mais de la violence réglée⁴³⁷. La compétition, comme nous l'avons vu, contient des aspects concurrentiels, mais ces derniers ne prédominent pas, étant contrebalancés par des aspects coopératifs. Ces aspects concurrentiels sont les éléments visibles, la conséquence du caractère dysfonctionnel de la compétition. Car, en désignant un perdant, elle donne naissance à des situations de conflits⁴³⁸. Ceux-ci permettent de maintenir la compétition, d'éviter qu'elle ne s'épuise. Mais parfois, il arrive que les conflits prennent le dessus et que la compétition dégénère en violence. Faisons ici une distinction entre les conflits externes, tournant à la violence, et les conflits intérieurs, menant à un dépassement⁴³⁹. Nous allons voir au sein de ce chapitre des moments où la compétition est mise de côté par la violence, ainsi que les mécanismes mis en œuvre pour diminuer l'apparition de celle-ci.

Insistons encore sur ces situations de violence, où la compétition se dégrade en rivalité si intense, que cela a pour conséquence de meurtrir le corps social dans son ensemble. C'est pour cette raison que, de manière plus théorique et après avoir insisté sur l'absolue nécessité de la compétition, Kant indique qu'une régulation de cette dernière est nécessaire. Selon lui, elle est effectuée par des lois juridiques, par l'Etat, par la coopération, car elle nécessite un accord minimum entre les désirs de chacun, ou encore par la Nature⁴⁴⁰.

Il est utile de reprendre cette notion de violence pour le Moyen Âge, bien expliquée par C. Gauvard⁴⁴¹. La violence fait partie intégrante de la société médiévale. Elle peut être divisée en deux catégories schématiques : la violence licite, reconnue par la société pour une cause juste ou nécessaire au maintien de l'ordre social, et la violence illicite, reprenant certains actes condamnés par la majorité des individus et mettant en danger la société⁴⁴². Cette forme de violence est en fait un excès de violence par rapport à celle qui est admise⁴⁴³. Lorsque nous parlerons de violence au sein de ce chapitre, nous ferons référence à cette dernière. Par ailleurs, selon C. Gauvard, la violence licite n'est dans la plupart des cas non

⁴³⁷ CAILLOIS R. (dir.), *op. cit.*, p. XII.

⁴³⁸ WHITTEN P. et HUNTER D. E. (éds.), *op. cit.*, p. 86.

⁴³⁹ BENOIT P., *Entre hommes et femmes: rapport de force, compétition ou amour ?*, dans J.-M. PELT (s. la dir. de), *La compétition, mère de toutes choses ?*, *op. cit.*, p. 153-166.

⁴⁴⁰ LEQUAN M., *Les vices privés font-ils les vertus publiques ? Compétition et émulation de Kant à Nietzsche*, dans J.-M. PELT (s. la dir. de), *La compétition, mère de toutes choses ?*, *op. cit.*, p. 101-132.

⁴⁴¹ GAUWARD C., *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005 (Les médiévistes français, n° 5).

⁴⁴² *Ibid.*, p. 265-266.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 15.

spontanée, mais nécessaire pour maintenir l'honneur d'une personne et fait l'objet de procédures et de règles reconnues par tous⁴⁴⁴.

Concernant les différents récits de tournois contenus dans nos sources, nous ne rencontrons à proprement parler que deux cas de comportements violents, c'est-à-dire jugés comme tels par les protagonistes et les auteurs. L'un d'entre eux provient de *Sone de Nansay*. Un participant de la table ronde de Machault, après avoir été désarçonné et vaincu par Sone, décide de se venger, encouragé et aidé de ses amis :

« Dont mout de musars i avoir,
Et peu de sens les gouvrenoit,
Dont il ont mout souvent damage.
Il ont disette d'iestre sage⁴⁴⁵ »

Alors que Renaut et ses amis s'attaquent à Sone, à « grant cop », « grant colee », la Comtesse, en tant qu'organisatrice de la table, prévient les sergents qui les mettent en prison⁴⁴⁶. Les termes utilisés sont significatifs : les nombreux adjectifs peu reluisants renvoyant aux personnes usant de violence sont clairs ; cette forme de violence est condamnée. Le deuxième exemple de violence se déroule lors des joutes de Saint-Inglevert. Nous l'avons déjà mentionné pour démontrer que, même si en temps de guerre la concurrence est plus présente, la compétition est toujours de rigueur. Ici, il s'agit d'un chevalier originaire de Bohême mais attaché au parti anglais, qui assène un coup interdit à Boucicaut, l'un des trois organisateurs des joutes. Même son camp reconnaît la mauvaise action et il fut de manière générale blâmé pour celle-ci⁴⁴⁷.

Dans les deux exemples, il s'agit d'une violence illicite, non admise par la société. Lors des joutes de Saint-Inglevert, c'est ostensiblement le non-respect des règles qui est sanctionné. Le coup qu'il a donné était interdit. Lors de l'épisode de la table-ronde c'est plutôt l'acharnement excessif de Renaut à partir d'une mauvaise cause qui est en jeu, ainsi que la manière déloyale par laquelle il attaque Sone. En tant que violence illicite, elle est sanctionnée ou au moins réprouvée moralement par tous. Ainsi, lorsqu'à la joute suivante le chevalier de

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 12-13.

⁴⁴⁵ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 10139-10142, p. 483.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, vers 10136-10195, p. 483-485.

⁴⁴⁷ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 105.

Bohême est désarçonné avec force, tous les participants se réjouissent ; l'équilibre a été rétabli⁴⁴⁸.

Ces deux exemples sont les seuls à faire apparaître la violence illicite dans nos sources. Les autres cas que nous pourrions juger actuellement comme violents sont à ranger du côté de la violence licite. C'est le cas pour les coups échangés ou, en-dehors des tournois proprement dits, lors des tractations qui ont lieu après ceux-ci, au sujet des prisonniers et des chevaux. Par ailleurs, la pratique du heaume du tournoi dont nous parlent les deux traités⁴⁴⁹ nous indique clairement que la violence est réglementée. Dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, le *Roman du Hem*, le *Tournoi de Chauvency* et *Guillaume de Dole*, il n'y a aucun cas d'excès de violence. Même si les échanges de coups sont violents en tant que tels, c'est souvent tout à l'honneur des participants qui les assènent ou qui y résistent.

Par ailleurs, le *Livre de chevalerie* de Geoffroi de Charny, incarnant les comportements idéalement requis par les chevaliers à cette époque, insiste sur le côté négatif de la violence lors des jeux. Cette observation peut s'étendre à la compétition, puisqu'elle contient un aspect ludique. D'ailleurs, les jeux auxquels l'auteur songe sont la joute, la discussion, la danse et le chant, envisagés en compagnie des dames. Soutenant notre hypothèse selon laquelle un excès de violence peut bloquer la compétition, Geoffroi de Charny définit le risque lié à la violence : « Tutevoies li biaux gieux sont bons qui sont sans courocier ; mais, quant courroux y vient et s'i met, l'en ne jeu plus⁴⁵⁰ ».

Pourtant, nous savons par d'autres sources que des débordements violents avaient lieu lors de tournois⁴⁵¹. Ils étaient parfois le lieu idéal pour tuer ou blesser, au vu des risques inhérents encourus lors de ceux-ci. Pour ne prendre qu'un exemple précis, citons la mort suspecte lors d'un tournoi de Guillaume, héritier de la famille Dampierre, alors en guerre ouverte avec les Avesnes pour une question d'héritage. Or, ces comportements violents qui ébranlent la compétition et se produisent quelquefois, n'apparaissent nullement au sein de nos sources. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'elles ont comme volonté de montrer une société idéalisée, telle qu'elle devrait être. Bretel, dans le *Tournoi de Chauvency*, dit ainsi :

« Dont n'est mervoilles se je pens
A raconter la bone vie

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 105.

⁴⁴⁹ Voir *supra*, p. 58.

⁴⁵⁰ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 480.

⁴⁵¹ Notamment R. BARBER et J. BARKER, *Tournaments, op. cit.*, p. 146-148.

Qui fu sans mal, sans vilonnie,
Sans courous et sans traïson
Et sans toute autre mesprison⁴⁵² ».

Pour connaître leur ampleur, il serait nécessaire d'avoir recours à d'autres sources, ne possédant pas ce biais et pointant du doigt les dérapages ayant trait à la violence lors des tournois.

D'un autre côté, le biais inhérent aux sources sélectionnées permet de mieux visualiser les mécanismes existants pour maintenir la compétition réglée, pour éviter qu'elle ne dégénère en violence pure. Premièrement, il y a la présence de règles admises par les protagonistes. Toute compétition en possède⁴⁵³, elles déterminent les comportements admis et interdits, afin que la rivalité reste dans des proportions acceptables et ne dérive pas en tricherie ou en meurtre⁴⁵⁴. Elles sont généralement retranscrites dans les chapitres du tournoi, comme lors des joutes de Saint-Inglevert⁴⁵⁵, mais plus généralement créées lors de l'annonce du tournoi⁴⁵⁶. Ces règles concernent autant les coups permis ou interdits, que l'équipement ou encore les nombreux usages entourant le tournoi proprement dit. Les deux traités d'Antoine de la Sale et de René d'Anjou sont très explicites à ce sujet, puisqu'ils listent les règles et les coutumes à respecter pour la tenue d'un tournoi⁴⁵⁷. L'existence de juges et de leur bras armé, représenté par les sergents, permet de les faire respecter. Nous avons vu plus haut qu'ils n'apparaissent pas dans certaines de nos sources. Il semble qu'avant le milieu du XIII^e siècle les juges ne soient pas présents. D'autre part, cela peut être dû au fait de l'idéalisation présente dans les sources : nulle raison de les mentionner puisque, sans violence illicite, ils n'intervenaient pas dans le cadre de leurs fonctions.

En deuxième lieu, soulignons la présence de sanctions. Ainsi, l'interdiction de jouter pendant un jour lors du tournoi de Chauvency est renforcée par la menace de perdre son cheval⁴⁵⁸. Ou encore la sanction qu'encourt tout chevalier donnant un coup interdit, à savoir le risque de perdre son équipement au complet. Cette dernière sanction, dont le risque est visible

⁴⁵² JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 2360-2361, p. 75.

⁴⁵³ BÜHRER-THIERRY G. et LIENHARD T., *op. cit.*, p. 2.

⁴⁵⁴ PELT J.-M., *La compétition, mère de toutes choses ?*, *op. cit.*, p. 181.

⁴⁵⁵ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 47-48.

⁴⁵⁶ L'oralité semble parfois suffire.

⁴⁵⁷ Une règle dans le traité d'Antoine de la Sale est explicite au sujet du but poursuivi par le tournoi, qui se présente comme opposé à la violence : « Item, que tous saichent que ce behourt d'espees n'est fait pour haynne, envie ne malvueillance de qui que soit, fors pour acroistre honneur a tous ceulx qui y voudront venir, en recordant le tres noble mestier des armes, en donnant plaisir a toutes nobles dames, damoiselles et gens d'onneur », ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 318.

⁴⁵⁸ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 2779-2785, p. 89.

lors des joutes de Saint-Inglevvert, n'est dans ce cas-là pas appliquée par l'entremise de juges, mais par une reconnaissance commune de la règle⁴⁵⁹. De nouveau, au travers de nos sources, ces pénalisations ne semblent pas nombreuses et apparaissent en filigrane, sauf pour les deux traités où elles sont explicites. Ils dissertent clairement de la façon dont seront châtiés les coupables, en fonction de ce qui leur est reproché⁴⁶⁰.

Troisièmement, nous remarquons l'importance de la parole donnée, qui règle les échanges. Celle-ci se remarque surtout pour les tournois-mêlées, en raison de la grande étendue du terrain. De cette façon, les prisonniers, c'est-à-dire les participants qui étaient battus, soit parce qu'ils avaient été désarçonnés soit car amenés de force dans le camp opposé, donnaient leur parole et se reconnaissaient prisonnier⁴⁶¹. Cette parole donnée implique un lien de confiance⁴⁶² et l'honneur de la personne. Pour cette raison, elle était généralement respectée. Par contre, ainsi que le remarque G. Duby, il semble que certains aient été faits prisonniers plusieurs fois lors d'un même tournoi dans ceux relatés dans *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, sans que cela ne pose problème⁴⁶³. Le statut de ces prisonniers, induit par leur parole, n'est donc pas clairement compris actuellement. D'autre part, l'importance de la parole donnée se remarque également à la fin des tournois, lors des tractations entre participants au sujet des prisonniers et des gains⁴⁶⁴.

Nous pensons qu'il existe un autre mécanisme restreignant les débordements de la violence. Il s'agit des nombreux aspects rituels présents lors des tournois. Nous avons démontré au sein du troisième chapitre qu'il était parfois plus judicieux de parler de pratiques rituelles que de rituels proprement dits pour les tournois, en fonction de l'efficacité symbolique présente ou non. Ainsi, le fait de frapper la targe du participant que l'on souhaite affronter avant une joute n'est qu'un usage faisant partie du déroulement de la compétition, et non un rite. Bien que les caractéristiques du rite soient nombreuses, l'une d'entre elles est à souligner. Il s'agit de l'effet symbolique qu'il représente. Ainsi, nous parlerons de rituel si la pratique retenue contient un effet symbolique et non purement pratique, celui-ci pouvant être

⁴⁵⁹ « Les Anglois veirent bien que il s'estoit fourfais et que il avoit perdu armes et cheval, se les Franchois vouloient » : JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁶⁰ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 308-310 et RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 21-23.

⁴⁶¹ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 1337-1341 p. 49 ; JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2670-2673, p. 232.

⁴⁶² Ainsi s'explique un épisode d'un tournoi dans *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*. Des participants devant se constituer prisonniers, préfèrent se rendre à Guillaume, au détriment d'un autre chevalier. Leur choix s'explique par la confiance inspirée par Guillaume : *Ibid.*, vers 3996-4074, p. 145-148.

⁴⁶³ DUBY G., *op. cit.*, p. 134 ; *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 3560-3563, p. 129.

⁴⁶⁴ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 1, vers 3019-3032, p. 110-111 ; JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2916-2928, p. 248.

la restriction de la violence. C'est ce que viennent confirmer des recherches sur le rite, montrant ses multiples fonctions⁴⁶⁵, qui toutes jouent un rôle dans la communication humaine. Parmi les fonctions qui nous intéressent, nous distinguons leur capacité à créer du lien social intégrateur, de l'ordre, et surtout à traiter les conflits apparaissant au sein d'une communauté⁴⁶⁶. Ainsi, selon C. Wulf, les rituels « constituent des dispositifs sociaux dans lesquels il y a création d'ordre et de hiérarchie par le biais d'une action sociale commune qui produit du sens⁴⁶⁷ ». Mais avant de traiter les conflits apparus, nous pensons qu'ils permettent d'éviter à la violence de survenir trop souvent, en restreignant l'agressivité⁴⁶⁸. Le rite joue de cette façon sur deux facettes possibles de la violence, en réduisant les risques qu'elle transparaisse et en régulant ses conséquences⁴⁶⁹. C. Gauvard nous amène plus loin dans l'analyse de la violence. Elle met en avant que celle-ci comprend des phases s'exprimant par des rituels, et que de manière générale ces derniers permettaient de maintenir le lien social, bien qu'ils soient surtout mobilisés pour résoudre des conflits⁴⁷⁰.

Dans le cadre des tournois, nous remarquons différents rituels ayant pour effet d'empêcher la violence illicite. Le premier d'entre eux concerne la rencontre des deux équipes et leur entrée dans les lices juste avant d'engager le combat. Les participants arrivent par équipe, tout harnachés, passent dans un ordre hiérarchique devant les dames qui les encouragent, installées aux balcons des maisons où pendent les multiples blasons des participants, et entrent dans les lices d'un côté, alors que l'autre équipe fait de même, en entrant par le côté opposé⁴⁷¹. Les lices possèdent ainsi deux entrées, une pour chacune des équipes⁴⁷², empêchant la proximité directe avant le début de la compétition. Lors des tournois-mêlées, ces lices n'étaient pas présentes, les participants se rencontrant dans un large champ⁴⁷³. Pourtant, la première partie de ce rituel était présente, car ils traversaient la ville sous le regard des femmes, entourés de leur blason, et arrivaient également par équipe, de manière hiérarchique.

⁴⁶⁵ WULF C., *Introduction : Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales*, dans *Hermès, La Revue*, n° 43/3, 2005, p. 14-19.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 9.

⁴⁶⁸ Nous suivons ainsi la tendance actuelle de la recherche sur les rites, qui « souligne essentiellement l'aspect pratique et performatif de la mise en scène des rituels » : *Ibid.*, p. 10-11.

⁴⁶⁹ CHIFFOLEAU J., MARTINES L., PARAVICINI-BAGLIANI A. (s. la dir. de), *Riti e rituali nelle società medievali*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1994, p. XI.

⁴⁷⁰ GAUWARD C., *op. cit.*, p. 194.

⁴⁷¹ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 315-316.

⁴⁷² Voir *infra*, annexe IV.

⁴⁷³ Ce rite semble s'être imposé conjointement à l'apparition des lices.

Un autre rituel se rapporte à l'annonce de la fin des combats. Il apparaît que les participants n'étaient pas si enclins à quitter le terrain ; pris dans l'action, ils n'écoutaient pas toujours l'ordre de terminer le tournoi⁴⁷⁴. Ainsi lors des joutes du *Roman du Hem*, la reine Guenièvre, en tant qu'organisatrice du tournoi, donne le signal de la fin des joutes pour passer à table et prend elle-même le chemin du retour accompagnée par certains, alors qu'il semble que d'autres continuent les joutes à la chandelle⁴⁷⁵. Antoine de la Sale nous indique qu'il arrive que certains jeunes ne veuillent pas partir des lices⁴⁷⁶. La fin d'un tournoi est annoncée de différentes en fonction des sources. Pour le *Tournoi de Chauvency* ou le tournoi de Saint-Trond, il semble que cela soit la nuit qui décide de la fin des combats ; elle aurait seule le pouvoir de séparer les combattants⁴⁷⁷ : « Trop feïst la nuit que cortoise s'el venist, qes desassamblast⁴⁷⁸ » ; « De toz costés et de touz cens Acoururent plus de cinq cens, Mais touz les departi la nuis, Qui lors a fait mains grans anuis⁴⁷⁹ ». Le *Tournoi de Chauvency* se déroule sur plusieurs jours, deux jours de joutes et le dernier jour a lieu un tournoi proprement dit. A la fin de chaque journée, c'est le soleil baissant qui met fin aux combats⁴⁸⁰. Nous pensons que cette volonté de mettre une cause extérieure, dont le déroulement est inéluctable, comme responsable de la fin des tournois permettait aux auteurs de laisser aux participants tout leur honneur, puisque ce n'est pas par fatigue ou paresse que les combats prenaient fin. Une deuxième possibilité pour mettre fin au tournoi La troisième possibilité indiquée par les sources est nettement plus prosaïque. Elle met en scène les juges donnant l'ordre de faire sonner des trompettes, pour mettre fin au tournoi. Cette façon de faire se retrouve chez Antoine de la Sale, où le retrait des bannières appuie la décision⁴⁸¹. Dans *Sone de Nansay*, nous retrouvons l'usage des trompettes, mais également celui de clochettes⁴⁸². Les trompettes peuvent concorder avec la nuit tombante, mais ce qui est mis en avant ici est l'autorité de l'organisateur, au travers des juges. Nous avons ainsi plusieurs manières de présenter la fin des combats. Nous pensons que dans la pratique, c'est la plus prosaïque qui devait avoir lieu, même si certains auteurs présentent les événements sous un jour plus romancé. Le *Livre de*

⁴⁷⁴ A ce sujet, consulter pour le XV^e siècle M. VALE, *War and Chivalry. Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, Duckworth, 1981, p. 85-87.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, vers 4484-4599, p. 123-126. Malheureusement un large passage des vers est rendu illisible. Ces derniers nous auraient sans doute permis d'analyser la réaction de la reine face au non-respect de son ordre.

⁴⁷⁶ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 316.

⁴⁷⁷ Il en est de même lors du *Tornoiement as dames de Paris* de Pierre Gencien : PELAEZ M., *op. cit.*, vers 1750-1751, p. 66.

⁴⁷⁸ JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2802-2803 p. 240.

⁴⁷⁹ JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 4099-4103 p. 131.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, vers 1159-1164, p. 39, vers 2314-2322, p. 74 et vers 4099-4114, p. 131-132.

⁴⁸¹ ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 316.

⁴⁸² *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 1844-1851, 10217-10220, 14566-7, 14992-14996, p. 208, 486, 629, 644.

chevalerie nous montre ainsi un mélange entre les deux pratiques : les trompettes sonnent pour faire cesser les combats, et sont accompagnées par une annonce des hérauts, qui présente les choses sous un autre visage, celui de devoir effectué. Ce serait alors pour cette raison que les participants cessent la compétition⁴⁸³.

Un troisième rituel présent lors des tournois est le serment prêté par les combattants avant d'y participer. Dans celui-ci, un rappel des règles est opéré. Ce serment n'apparaît en tant que tel que dans le traité de René d'Anjou. Il a lieu la veille et les participants doivent venir désarmés⁴⁸⁴. Comme ce dernier n'est mentionné que dans le *Livre de chevalerie*, nous doutons qu'il soit effectivement réalisé, ou en tout cas de cette manière. Car nous remarquons que ce qu'il implique, à savoir le respect de certaines règles, est établi dans les autres sources sélectionnées, bien que le serment n'ait pas eu lieu. En lien avec ce troisième rituel, parlons à présent du symbolisme des mains lors d'un combat, du contact des mains entre adversaires. Un parallèle peut être effectué avec les duels judiciaires, dont la parenté avec le tournoi est avérée⁴⁸⁵. Dans ceux-ci, les combattants se touchent la main à la fin du combat pour symboliser la fin du duel, de la violence et de la rancune ; le conflit se résout dans la fraternité⁴⁸⁶. Bien que nous n'ayons vu dans aucune de nos sources mention de ce type de comportements à proprement parler, les auteurs font état du même esprit. Ainsi, à la fin du tournoi de Saint-Trond : « Ils se sont séparés pour la nuit sans rancune ni rancœur, comme on le fait en de telles circonstances, les uns joyeux, les autres mornes⁴⁸⁷ ». Par cette phrase, l'auteur indique que la violence a pris fin sur le terrain, et ne débordera pas en-dehors.

Les trois rites dont nous venons de parler permettent de restreindre la violence au cadre limité des tournois. En effet, les deux premiers bornent temporellement la compétition, puisque le premier concerne l'entrée en lice, le début de la compétition, alors que le deuxième a trait à la fin du tournoi. Enfin, le troisième permet de clore l'esprit de la compétition ainsi que la violence qui était permise en son sein à un terrain et pendant une durée précise, créant ainsi une réalité séparée.

Ce détour par la question de la violence au sein des tournois nous a permis de remarquer que dans la société médiévale, la violence se scinde en deux parties distinctes. Un

⁴⁸³ RENÉ D'ANJOU, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 24-26.

⁴⁸⁵ PARISSÉ M., *Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 179.

⁴⁸⁶ STANESCO M., *op. cit.*, p. 29-30.

⁴⁸⁷ JEAN RENART, *op. cit.*, p. 243.

type de violence, licite et réglementé, est utile au maintien de l'ordre social⁴⁸⁸, alors que la violence illicite est condamnée. C'est cette dernière que nous avons voulu pointer du doigt au sein de nos sources. Or, nous nous sommes rendu compte de son absence au sein de celles-ci, due à leur volonté de mettre uniquement en avant une vision idéalisée de la société médiévale, laissant sur le côté certains aspects. Par ailleurs, cette caractéristique inhérente à ces sources nous a permis de souligner différents mécanismes mis en place pour éviter que des excès de violence n'apparaissent. Les rites sont les plus efficaces de ces mécanismes puisqu'ils délimitent clairement le début et la fin des tournois, et de la violence licite. Pourtant, malgré leur efficacité, l'ensemble de ces mécanismes ne suffit pas à restreindre entièrement la violence illicite. Peut-être ce fait s'explique-t-il par l'enjeu que représentent les tournois en tant que tels, insérés dans la société médiévale.

⁴⁸⁸ GAUVARD C., *op. cit.*, p. 13.

VII. Enjeux des tournois

Assez tôt, l'impression nous est venue que les tournois s'insèrent dans le cadre d'une compétition plus large⁴⁸⁹. Comment expliquer autrement les multiples interdictions ecclésiastiques et les réticences rencontrées par les pouvoirs laïcs ? Nous pensons que les tournois étaient, surtout pour les princes, un enjeu à prendre en compte dans leur politique globale. Nous allons plus loin en affirmant que les tournois étaient pour tous les participants un moyen de réaliser d'autres objectifs.

La perception des tournois par différents contemporains peut nous être utile à cette occasion. Jean Renart, à travers *Guillaume de Dole*, semble plutôt négatif à leur égard : « Hé ! Dex, com est durs ciz mestiers, et sont sage cil qui l'esloignent⁴⁹⁰ ! ». Geoffroi de Charny, au contraire, indique que le métier des joutes est « bon et bien avenant à faire et bel à regarder⁴⁹¹ », mais déplore le fait que les chevaliers délaissent les autres métiers d'armes à cause du grand engouement pour les joutes. Concernant les tournois, « il sont bien à loer et priser ; car il convient grans mises, grans estofes et grans despens, travail de corps, froisseures et bleceures et péril de mort aucune fois⁴⁹² ». Charny affirme également que ceux qui se distinguent dans les tournois « bien leur en croist leur renommée et leur cognoissance et en leurs marches et entour leurs voisins⁴⁹³ ». Un ménestrel, l'auteur du *Dit des hérauts*, est en faveur des tournois, bien qu'ils soient l'occasion pour lui de souligner l'apparition de mauvaises mœurs, qui les mettent à mal⁴⁹⁴. Et Sarrasin, également un ménestrel, se montre positif à leur égard et se lamente sur leur raréfaction⁴⁹⁵.

Ainsi, le point de vue des différents médiévaux mis en avant dans leurs propos dépend de leur métier, mais aussi de la réalité qu'ils vivent et du milieu qu'ils côtoient, et donc des

⁴⁸⁹ Faisant écho à cette réflexion, un colloque s'intéressant à la notion de compétition du V^e au XII^e siècle se demande dans quelle mesure la compétition, qu'elle soit sportive ou autre, peut être un substitut pour d'autres compétitions : BOUGARD F., LE JAN R., LIENHARD T. (s. la dir. de), *Agôn : la compétition, V-XII^e siècle, actes d'une rencontre, Allemagne, Francfort, les 16-18 juin 2011 organisée par l'Institut français d'histoire en Allemagne*, Turnhout, Brepols, 2012 (Haut Moyen Âge, n° 17).

⁴⁹⁰ JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2794-5 p. 240 ; voir également *Ibid.*, vers 2138-2143 p. 200 : « Il feroit meshui bon entendre a la viande dou disner et lessier venir et aller, que ce ne finera huimés. Des armes a parler voos les, qu'il fet mellot a la viande » ; *Ibid.*, vers 2804-5 p. 240 : « Qui i fust, mout bien li samblast que ce fust gieus de charpentiers ».

⁴⁹¹ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 464.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 464.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 464-465.

⁴⁹⁴ LANGFORS A., *Le dit des hérauts par Henri de Laon*, *op. cit.*, p. 219.

⁴⁹⁵ SARRASIN, *op. cit.*, vers 84-91, p. 3.

enjeux qu'ils connaissent⁴⁹⁶. Charny, chevalier de profession, encourage les tournois et comptabilise ses bienfaits. Toutefois, comme son *Livre de chevalerie* a la prétention de révéler le comportement chevaleresque idéal, il mentionne également certains risques possibles dus à une pratique trop assidue des joutes. Jean Renart, qui rappelons-le est peut-être le surnom de l'évêque Hugues de Pierrepont⁴⁹⁷, semble plutôt opposé aux tournois. Son avis apparaît à demi-mot dans son roman. En effet, rappelons qu'un auteur doit plaire à son public, qui en l'occurrence porte les tournois aux nues⁴⁹⁸. De plus, si l'hypothèse de R. Lejeune est juste, il a lui-même reçu une éducation chevaleresque. Nous attribuons en grande partie l'attitude de Henri de Laon et de Sarrasin à leur position de ménestrel : ils se montrent positifs à l'égard des tournois et regrettent l'apparition de mauvaises mœurs qui mettent à mal leur continuité.

Parlons à présent des interdictions formulées par l'Eglise à l'encontre des tournois. Ceux-ci ne sont pas considérés par l'Eglise comme des jeux de hasard, mais comme des jeux sportifs. Ce type de jeux est moins unanimement décrié, car il l'est dans ses effets mais non dans sa nature. Comme il se distingue malgré tout des autres jeux sportifs, le tournoi rencontre une hostilité fondamentale et fait l'objet de nombreuses restrictions spatiales, temporelles, circonstanciées et sociales⁴⁹⁹. Les interdictions de l'Eglise furent nombreuses et répétées à partir de 1130 lors du Concile de Reims par Innocent II⁵⁰⁰ jusqu'à la bulle de Clément V en 1313⁵⁰¹. En 1316, il semble que le point de vue de l'Eglise évolue avec Jean XXII, qui autorise les tournois comme préparation militaire à la croisade ; nous en reparlerons ci-dessous. Pour essayer de rendre leurs interdictions effectives, l'Eglise interdit la possibilité d'une sépulture ecclésiastique à celui qui meurt lors ou des suites d'un tournoi, bien qu'elle permette la pénitence et le viatique⁵⁰². Mais les répétitions de ces interdictions attestent à elles seules de leur manque total d'efficacité.

⁴⁹⁶ A cet égard, le pamphlet de Pierre du Bois *De torneamentis et justis* composé en 1313 est exemplaire. Adressé au Pape afin qu'il lève la prohibition, il nous montre l'avis d'un contemporain laïc sur le sujet, mais surtout celui du roi de France Philippe IV, au service duquel se trouve l'auteur du pamphlet : R. JAMES LONG, *In defense of the Tournament : an edition of Pierre Dubois' de torneamenti et iustis*, dans *Manuscripta, a journal for manuscript research*, n° 17, 1973, p. 67-79.

⁴⁹⁷ Rappelons ici la thèse défendue dans R. LEJEUNE, *Jean Renart, pseudonyme littéraire de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont (1200-1229)*, *op. cit.*, p. 271-297.

⁴⁹⁸ CHÈNERIE M.-L., *op. cit.*, p. 335.

⁴⁹⁹ MEHL J.-M., *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, *op. cit.*, p. 15 et 278-279.

⁵⁰⁰ Cette date nous indique peut-être la période à laquelle les tournois commencèrent à connaître un certain engouement.

⁵⁰¹ Pour avoir une liste plus complète de ces interdictions, consulter M. STANESCO, *op. cit.*, p. 74-75.

⁵⁰² LACHET C., *op. cit.*, p. 404-405.

Les tournois ont rencontré une vive hostilité de la part de l'Église pour différentes raisons. Tout d'abord, elle les jugeait périlleux pour le corps comme pour l'âme. A cet égard, citons Jacques de Vitry⁵⁰³ qui au début du XIII^e siècle associe les sept péchés capitaux au tournoi⁵⁰⁴. De plus, l'Église ne perd pas de vue la croisade, pour laquelle elle a besoin de la chevalerie la plus nombreuse possible. Or, les tournois risquaient de diminuer le nombre total de chevaliers et d'en blesser un certain nombre, ou encore de la désunir en engendrant de la rancune et des vengeances⁵⁰⁵. Par ailleurs, la largesse que devait démontrer tout bon chevalier lors des tournois en distribuant une très grande partie de ses gains à son entourage, était directement préjudiciable à la pratique de l'aumône. En outre, l'Église considérait les gains acquis lors des tournois comme illicites. En résulte une situation impossible, comme le témoigne l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, qui sur son lit de mort se voit commander de rendre ce qu'il a gagné aux chevaliers à qui appartenaient ces biens⁵⁰⁶. Or, quarante ans plus tard cela est tout simplement impossible⁵⁰⁷. Mais nous voyons ici que la morale laïque diverge totalement de la volonté ecclésiastique⁵⁰⁸.

Pourtant, malgré l'attitude hostile de l'Église à l'encontre des tournois, la mention de pratiques ecclésiastiques lors de ceux-ci est visible dans les sources. Ainsi, les participants avaient coutume d'assister à la messe le matin du combat. Nous retrouvons cet état de fait dans *Guillaume de Dole*⁵⁰⁹, *Sone de Nansay*⁵¹⁰, le *Roman du Hem*⁵¹¹ et le *Tournoi de Chauvency*⁵¹². Toutes ces sources datent du XIII^e siècle, au moment où les interdictions ecclésiastiques étaient bien présentes. Les participants ne voyaient apparemment aucune contradiction à entendre la messe avant d'enfreindre la volonté de l'Église en participant à un

⁵⁰³ *The exempla or illustrative stories from the Sermones vulgares of Jacques de Vitry*, éd. Th. F. CRANE, Londres, Folk-lore society, 1890, p. 63.

⁵⁰⁴ KEEN M., *op. cit.*, p. 112-114.

⁵⁰⁵ Pourtant, la vision de la noblesse à l'égard des tournois est tout autre : elle les considère utiles à la croisade en termes de promotion et de préparation militaire. Ainsi Sarrasin place au même niveau le manque d'enthousiasme pour la croisade et sa lamentation des interdits royaux pour les tournois. Comme le souligne M. Keen, les auteurs médiévaux, tout comme la noblesse chevaleresque, voient la croisade et le tournoi dans un unique contexte de prouesse de la chevalerie chrétienne, et non en termes de conflit d'idéaux : *Ibid.*, p. 116-117.

⁵⁰⁶ *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 2, vers 18468-18496, p. 304-305.

⁵⁰⁷ Pour cette raison, l'Église admettait que la restitution se fasse à son avantage : *Ibid.*, vol. 3, p. XL.

⁵⁰⁸ Regardons à ce sujet la réponse de Guillaume le Maréchal : « Les clercs sont trop durs pour nous. Ils nous rasent de trop près. J'ai pris cinq cents chevaliers dont je me suis attribué les armes, les chevaux et tout l'attirail. Si pour cela le royaume de Dieu m'est interdit, il n'y a rien à faire, car je ne pourrais pas les rendre. Je ne puis faire plus pour Dieu que de me rendre à lui, repentant de toutes mes fautes. A moins que les clercs veuillent ma perte complète, ils doivent s'abstenir de me poursuivre davantage. Ou leur argument est faux, ou personne ne peut être sauvé » : *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, *op. cit.*, vol. 3, vers 18478-18500, p. 259-260.

⁵⁰⁹ JEAN RENART, *op. cit.*, p. 219.

⁵¹⁰ *Sone de Nansay*, éd. C. LACHET, *op. cit.*, vers 8952, p. 444.

⁵¹¹ SARRASIN, *op. cit.*, vers 3344, p. 91.

⁵¹² JACQUES BRETTEL, *op. cit.*, vers 421 p. 16.

tournoi⁵¹³. Cette pratique n'est nullement présente à la fin du XII^e siècle dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, où un sentiment anticlérical domine.

Une anecdote présente dans *Guillaume de Dole* nous montre la perception de l'Eglise par l'auteur. Les participants s'apprêtent à participer à un tournoi, et en se rendant sur le lieu choisi, apprennent soudainement aux portes de villes l'interdiction de tournoyer ce jour-là pour cause de la fête d'un martyr :

« Mais, dès qu'ils eurent franchi la porte, ils entendirent d'autres nouvelles que lui apporta un bon chevalier [...] : personne ne devait sortir de la ville pour aller aux champs [...] Ce soir, au château, on fête le bon martyr saint Georges [...] Nous n'avons plus qu'à nous en retourner tranquillement⁵¹⁴ ».

Dans ce cas-ci, il semble que l'Eglise restreint temporellement un tournoi. Comme ce tournoi est fictif, l'anecdote ne nous apprend pas le pouvoir effectif que possédait le pouvoir ecclésiastique en arrivant à postposer un tournoi, mais plutôt les interactions entre les deux volontés ou le fait que, bien que les participants ne tiennent pas compte de l'interdit général, ils font attention à ne pas empiéter directement sur une fête religieuse⁵¹⁵.

En dépit de tous ses efforts, l'Eglise est contrainte de tolérer ce qu'elle n'a pas réussi à supprimer. En 1316, Jean XXII autorise les tournois comme entraînement militaire à la croisade⁵¹⁶. Ce retournement d'opinion ne tient pas à un changement de conviction, car nous savons qu'il a été contraint à cette décision suite à la pression exercée par le pouvoir laïc en la personne de Philippe V⁵¹⁷. Dorénavant, la suprématie des décisions relatives aux tournois est aux seules mains du pouvoir laïc.

A côté des pouvoirs ecclésiastiques, qui démontrent une opinion arrêtée, les autorités laïques se montrent plus ambiguës à l'égard des tournois. Elles doivent concilier leurs intérêts par rapport à leur pouvoir effectif et face à celui de l'Eglise. Plusieurs rois se succédant sur le trône de France adoptent une ligne de conduite assez proche les uns des autres. Il s'agit de Philippe Auguste, Louis IX, Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Nous retrouvons plusieurs

⁵¹³ Tout comme l'auteur de *Guillaume de Dole* ne voit aucune contradiction à ce que son héros se recommande à Dieu afin qu'il lui évite le déshonneur lors d'un tournoi : JEAN RENART, *op. cit.*, p. 223.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 211 et 213.

⁵¹⁵ L'auteur peut aussi avoir voulu mettre en avant l'autorité de l'Eglise en la matière, surtout s'il s'agit effectivement d'Hugues de Pierrepont.

⁵¹⁶ Pourtant opposée à cette argumentation, elle doit au final se rallier au point de vue des nobles laïcs.

⁵¹⁷ BARBER R. et BARKER J., *Tournaments, op. cit.*, p. 40.

ordonnances contre les tournois datant de leurs règnes⁵¹⁸. Leurs interdictions se superposaient à celles de l'Église, dont ils devaient suivre la ligne de conduite, et témoignent aussi de l'inefficacité de ces dernières. Il semble que les ordonnances promulguées par les autorités laïques n'étaient pas plus fortement suivies⁵¹⁹, mais, contrairement aux interdictions ecclésiastiques, elles ont fait l'objet de nombreuses exceptions. En effet, il arrivait aux rois d'autoriser les tournois pour une durée limitée.

C'est sans doute lors d'une période d'autorisation que les joutes relatées par le *Roman du Hem* prennent place, bien que nous n'ayons aucune certitude à ce sujet. Au contraire, il est possible qu'elles se soient déroulées alors qu'une interdiction royale avait cours⁵²⁰. Ces autorisations s'expliqueraient aisément par l'engouement des rois eux-mêmes pour les tournois. Mais cette cause, bien que probable, puisque certains rois participaient volontiers dans leur jeunesse à des tournois⁵²¹, nous semble trop légère. Nous pencherons plutôt pour l'explication selon laquelle les rois étaient obligés de tenir compte un minimum de la volonté de leurs vassaux ; l'importance sociale des tournois ne peut être déniée⁵²².

Prenons comme exemple l'ordonnance de Philippe le Bel de 1312⁵²³. Il s'agit d'une interdiction temporaire formulée pour une occasion précise : il veut faire chevaliers ses trois fils. Il reconnaît dans l'ordonnance que ses ordres précédents n'ont pas été respectés, car plusieurs personnes « de sa garde » ont participé à des tournois, dans et aussi en-dehors de son royaume. Il mentionne également la pratique par laquelle des chevaliers sont ordonnés pendant les tournois, à laquelle il s'oppose. Les sanctions à appliquer aux individus en cas de non-respect sont importantes : confiscation de la production de leur terre, privation de liberté et perte des équipements ayant servi au tournoi. Il s'agit d'une interdiction dans un but bien précis, à savoir focaliser l'attention sur une cérémonie importante, et non pas une interdiction de nature générale. La précision des lieux, en-dehors et dans le royaume, témoigne de la pratique de tenir certains tournois de l'autre côté de la frontière du royaume, afin d'éviter d'enfreindre ouvertement les interdictions. Ce n'est pas anodin si le tournoi de Chauvency se

⁵¹⁸ Qui s'étalent entre les années 1180 et 1314. Par exemple, l'interdiction de 1216 pour une durée de deux ans de Louis IX, l'ordonnance de Philippe III de 1280, et les ordonnances de 1304 et de 1305 de Philippe IV, qui confirment celle de 1280.

⁵¹⁹ Les interdictions royales firent même l'objet de réactions satiriques, comme en témoigne *Le tornoïement as dames de Paris*, tournoi allégorique où les chevaliers sont remplacés par des femmes.

⁵²⁰ Les propos de Sarrasin, témoignant du mécontentement de la noblesse face aux interdictions de tournoyer semblent aller dans ce sens : SARRASIN, *op. cit.*, p. LVII.

⁵²¹ Surtout en Angleterre, avec Richard II, Henri le Jeune et Henri II.

⁵²² Voir à ce propos ces vers de Sarrasin : « La se déparioient li preu, La savoit on as cans partir, U on devoit le sien partir A cui devoit faire honour » : *Ibid.*, vers 88-91, p. 3.

⁵²³ Voir *infra*, annexe I.

déroule juste en-dehors de la juridiction du roi, dans le comté de Chiny, et que contrairement à la rencontre au Hem, se situant au sein du royaume, il y eut un tournoi en plus de joutes⁵²⁴.

Les rois avaient également différentes raisons pour interdire les tournois, qui n'apparaissent pas directement via les arguments utilisés dans leurs ordonnances. Dans une volonté de contrôle du territoire, ils devaient empêcher la possibilité que les tournois soient exploités à des fins de vengeance, qu'ils deviennent le départ d'une guerre privée⁵²⁵ ou pire, qu'ils permettent une trop forte cohésion entre la haute aristocratie du nord de la France et la classe chevaleresque⁵²⁶ ; bien qu'ayant besoin de chevaliers et de seigneurs pour la guerre, il fallait réussir à les contrôler. Or, les tournois peuvent être à l'origine de dissensions et de troubles⁵²⁷, et non seulement au sein des participants, mais également au sein de la localité impactée par le tournoi⁵²⁸. Ainsi, en Angleterre, de façon plus prononcée qu'en France, la principale raison pour laquelle ils étaient interdits par les rois était la crainte qu'ils soient le lieu de conspirations et d'entente entre les barons contre eux⁵²⁹. De plus, tout comme l'Eglise, les princes percevaient d'un mauvais œil la perte inutile d'hommes et de chevaux, qui diminuait singulièrement leur force vive⁵³⁰.

Il apparaît qu'aux XII^e et XIII^e siècles, les rois français n'avaient tout simplement pas la force effective et l'autorité suffisante pour interdire les tournois, mais surtout pour les contrôler, malgré les risques que ces derniers représentaient pour leur pouvoir et dont ils étaient pleinement conscients⁵³¹. Ce n'est que progressivement et à partir du XIV^e siècle qu'ils y parviennent⁵³² ; l'autorité princière progresse. Tout d'abord, en forçant l'Eglise à lui laisser l'exclusivité de la gestion de ceux-ci, ce qui explique la prise de position de Jean XXII

⁵²⁴ BARBER R. et BARKER J., *Tournaments, op. cit.*, p. 39.

⁵²⁵ VALE M., *Le tournoi dans la France du Nord, op. cit.*, p. 268.

⁵²⁶ MERDRIGNAC B., *op. cit.*, p. 161 et BARBER R. et BARKER J., *Tournaments, op. cit.*, p. 146-148. Aux XII^e et XIII^e siècles, les tournois étaient entre les mains de plusieurs nobles du nord de la France, ce qui explique leur dispersion géographique dans cette zone.

⁵²⁷ Ainsi dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, un fait survenu lors d'un tournoi se règle en-dehors de celui-ci, et aurait pu mal tourner : *L'histoire de Guillaume le Maréchal, op. cit.*, vol. 1, vers 4083-4096, p. 148-149 ; voir également le traité d'Antoine de la Sale, où les juges peuvent décider d'annoncer les seigneurs dans leur ordre d'arrivée pour « eschiever les malvueillances, les envies et haynes des seigneurs », et non en fonction de leur mérite et renom : ANTOINE DE LA SALE, *op. cit.*, p. 311-312.

⁵²⁸ VALE J., *op. cit.*, p. 143-144 et 156-158. Un épisode survenant après le tournoi dans *Guillaume de Dole* vient illustrer cette remarque. Après le tournoi, l'empereur paie les dettes de l'ensemble des participants, afin d'éviter le pillage des hôtels de la localité dans lesquels ils logeaient : JEAN RENART, *op. cit.*, vers 2929-2941, p. 248.

⁵²⁹ DENHOLM-YOUNG N., *The Tournament in the Thirteenth Century*, dans R. W. HUNT, W.A. PANTIN et R. W. SOUTHERN (éds.), *Studies in Medieval History Presented to F. M. Powicke*, Oxford, Oxford Clarendon, 1948, p. 241 et 245 ; KEEN M., *op. cit.*, p. 114-115.

⁵³⁰ VALE J., *op. cit.*, p. 152.

⁵³¹ BARBER R. et BARKER J., *Tournaments, op. cit.*, p. 38.

⁵³² En Angleterre, le contrôle des tournois par le roi est effectif plus tôt : Richard I^{er} Cœur de Lion vend ainsi la permission d'en tenir sous respect de ses règles : *L'histoire de Guillaume le Maréchal, op. cit.*, vol. 3, p. XXXVI.

en 1316⁵³³. Mais surtout, les rois de France ont compris toute l'importance des tournois et se les approprient. C'est ainsi que l'autorisation de son seigneur direct pour participer à un tournoi ne suffit plus ; il faut obtenir celle du roi, comme le démontrent les joutes de Saint-Inglevvert. De même, le roi tient ainsi parfois volontairement le rôle de juge de ces rencontres, n'hésitant pas à mettre un terme à celles-ci avant leur fin prévue. C'est le cas lors d'une joute opposant un chevalier français à un chevalier anglais, Pierre de Courtenay⁵³⁴, évènement déclencheur des joutes de Saint-Inglevvert. En outre, c'est le roi qui a financé ces joutes⁵³⁵ ; il a donc entièrement droit de regard sur celles-ci.

Ainsi, à partir du XIV^e siècle, les rois de France utilisent de plus en plus régulièrement les tournois à des fins politiques ; ils deviennent un instrument de communication politique⁵³⁶. Des tournois sont dorénavant organisés lors d'occasions tels que des mariages, des adoubs, un couronnement, une rencontre diplomatique, ou encore la naissance d'un fils. Par exemple, Philippe IV organisa en 1329 des joutes à l'occasion de l'hommage rendu par Edouard III⁵³⁷. Même lorsqu'ils font l'objet de publications, les tournois restent instrumentalisés. Reprenons le traité réalisé par René d'Anjou, noble de sang royal. Comme l'indique l'analyse de C. Freigang, il s'agit d'un instrument politique. Par celui-ci, René d'Anjou souhaite faire montre de sa grandeur et de sa puissance⁵³⁸. Par ailleurs, les relations de tournois, comme celles des joutes de Saint-Inglevvert, sont elles aussi instrumentalisées. L'étude d'E. Gaucher indique que chaque auteur relatant ces joutes les utilise à des fins différentes ; les tournois permettent de faire passer un message⁵³⁹.

Le faste déployé par les rois et princes lors des tournois et des joutes du XIV^e siècle, mais surtout lors des joutes et de ses évolutions au XV^e siècle, témoigne de l'intérêt de ces compétitions pour ces derniers. Elles leur permettent de montrer leur puissance à tous⁵⁴⁰, aussi bien aux villes, aux spectateurs étrangers, qu'aux participants eux-mêmes⁵⁴¹. L'aspect théâtral que nous retrouvons lors de celles-ci, dans leur développement postérieur, n'est pas la preuve

⁵³³ La résidence papale se trouve alors à Avignon, en France, et l'influence du roi de France sur la papauté est incontestable : DENHOLM-YOUNG N., *op. cit.*, p. 243.

⁵³⁴ JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 38-46, p. 40 : « [...] et lors que nous eumes jousté une lance, on nous prist sus et me fu dit de par le roy que nous n'en ferions plus et que nous en avions fait assez ».

⁵³⁵ Pour une somme de dix mille francs selon Froissart : *Ibid.*, p. 49.

⁵³⁶ BEAUNE C., *Identité royale et joutes, Charles VII aux fêtes de Nancy (février 1445)*, dans M. CHAZAN et N. REGALADO (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale*, *op. cit.*, p. 29-30.

⁵³⁷ BARBER R. et BARKER J., *Tournaments*, *op. cit.*, p. 41.

⁵³⁸ FREIGANG C., *op. cit.*, p. 179-180 et 189.

⁵³⁹ GAUCHER E., *op. cit.*, p. 243.

⁵⁴⁰ NADOT S., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 196.

⁵⁴¹ BOUSMAR É., *Pasos de armas, justas y torneos en la corte de Borgoña*, *op. cit.*, p. 585.

d'une décadence de la chevalerie, mais bien plutôt l'affirmation jusqu'à l'extrême du prestige des princes. Le théâtre, comme le rappelle M. Keen, est une activité sérieuse. Au-delà de l'amusement procuré, il instruit et élève⁵⁴². De plus, le faste déployé lors de ces joutes est un instrument de distinction sociale, le tournoi devient un exemple incomparable de justification non verbale⁵⁴³.

Les tournois sont également un enjeu pour une catégorie sociale, la noblesse chevaleresque, car ils sont les meilleurs représentants des valeurs de la chevalerie. M. Stanesco va jusqu'à dire qu'ils sont « l'accomplissement de la chevalerie, [...] l'acte fondamental par lequel elle essaie de se faire comprendre sans la moindre médiation⁵⁴⁴ ». Par ailleurs, ils étaient vus par la noblesse comme une étape importante pour apprendre le « métier » d'armes. C'est ainsi que Geoffroi de Charny, dans son traité, considère les tournois⁵⁴⁵. Ceux-ci, en rassemblant quantité de participants, diffusent la culture et les standards chevaleresques et renforcent l'idéologie aristocratique⁵⁴⁶. A ce niveau, ils sont comparables à la littérature que représentent les romans de chevalerie⁵⁴⁷. Par ailleurs, les tournois, en tant que compétition, favorisent la cohésion du groupe social⁵⁴⁸.

A côté de ces enjeux, propres à une catégorie sociale, les tournois comportent des enjeux individuels. Comme le fait remarquer à juste titre P. Contamine, Geoffroi de Charny propose dans son traité une « réussite individuelle⁵⁴⁹ ». Les tournois permettent d'augmenter sa renommée, de faire du profit, et d'acquérir de l'expérience mais surtout de la gloire et de l'honneur⁵⁵⁰. Les sources sélectionnées sont explicites à ce sujet. Geoffroi de Charny indique à propos de la renommée : « le font si très-bien qu'ils ont en ce mestier grant renommée pour leur bien fait, et dont pour ce qu'il le font souvent, et bien leur en croist leur renommée et leur

⁵⁴² KEEN M., *op. cit.*, p. 117-118.

⁵⁴³ ALGAYRES M., *La justification du statut nobiliaire par la mise en scène du tournoi en Europe occidentale. Le Livre des tournois de René d'Anjou*, dans *Hypothèses*, 2008/1 (11), p. 88.

⁵⁴⁴ STANESCO M., *op. cit.*, p. 229.

⁵⁴⁵ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 464.

⁵⁴⁶ Il semble admis communément que la noblesse trouvait dans les tournois l'occasion d'affirmer son unité et sa supériorité. Cela est corroboré par une étude des fabliaux : CHÉNERIE M.-L., *op. cit.*, p. 368.

⁵⁴⁷ KEEN M., *op. cit.*, p. 119.

⁵⁴⁸ Nous ne parlons pas d'un groupe social en particulier, tel que la noblesse, mais de tout groupe prenant part à une compétition. Ainsi, nous avons vu qu'au niveau des sociétés de tournoyeurs bourgeoises, la cohésion était aussi renforcée par l'appartenance à une telle société. La compétition est à comprendre comme catalyseur des individualités et comme augmentant la cohésion sociale des membres qui y prennent part.

⁵⁴⁹ CONTAMINE P., *Pages d'histoire militaire médiévale*, *op. cit.*, p. 182.

⁵⁵⁰ En lien avec la notion d'honneur, nous retrouvons le concept de réputation, très important à l'époque médiévale. Les tournois peuvent servir à l'accroître, mais les participants doivent surtout faire attention à la maintenir.

cognoissance et en leurs marches et entour leurs voisins⁵⁵¹ ». Pour sa part, l'auteur de *Guillaume de Dole* insiste sans cesse sur l'honneur de son héros⁵⁵². D'une manière plus pragmatique, la compétition entre individus se retrouve au niveau de leurs parures. Ces dernières peuvent leur permettent de s'imposer par rapport aux autres, tout comme leur prestance⁵⁵³. En outre, les auteurs médiévaux exposent les tournois comme de véritables entraînements. Nous avons déjà exposé cet argument pour démontrer l'enjeu représenté par les tournois pour une catégorie sociale, mais il concerne également les individus. Ainsi, l'auteur du *Dit des hérauts* nous déclare que les tournois pouvaient servir à départager les hommes, à voir qui était apte pour commander lors d'une bataille : « Les tournois ne sont pas faits pour gagner des chevaux, mais pour qu'on sache qui est capable de supporter de grands efforts, de sorte qu'on puisse lui confier la conduite d'une grande bataille⁵⁵⁴ ».

Pour illustrer les enjeux que représentent les tournois, revenons sur la carrière de Guillaume le Maréchal. Etant cadet de famille sans fortune et partant de peu, il s'est hissé jusqu'à une très haute place dans la hiérarchie, en devenant régent du royaume. Or, cela lui a été possible seulement après avoir pris une épouse, qui lui a permis l'accès à des terres. Mais la raison pour laquelle il a pu prétendre à une épouse ayant une dot non négligeable est son renom, acquis principalement lors des tournois. Ainsi, ces derniers n'étaient point insignifiants pour des individus souhaitant s'établir. C. de Craecker-Dussart utilise alors, en parlant de la carrière de Guillaume, l'expression de « jeu de pouvoir ». Elle insère ainsi les tournois dans la sphère plus large du jeu de pouvoir présent dans la société médiévale, où chaque individu est déterminé par des rapports de hiérarchie⁵⁵⁵. Les tournois se fondent dans la société médiévale et participent à celle-ci. L'analyse de C. Crouch, en partant également de *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, va plus loin. Selon lui, la compétition curiale se reproduit au niveau des tournois, à un échelon supérieur mais non dissociable⁵⁵⁶. La vie réelle est une compétition ; les tournois n'en sont qu'une reproduction. Dans le cas de Guillaume, les tournois lui permettent d'acquérir une seigneurie, élément très important dans la carrière d'un chevalier car cela lui donne droit à une rente fixe et à un nouveau statut.

⁵⁵¹ GEOFFROI DE CHARNY, *op. cit.*, p. 464-465.

⁵⁵² JEAN RENART, *op. cit.*, p. vers 2464-65 et 2500-2501, p. 220 et 222.

⁵⁵³ BLANC O., *Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque*, *op. cit.*, p. 56-58 et 60.

⁵⁵⁴ LÅNGFORS A., *Le dit des hérauts par Henri de Laon*, *op. cit.*, p. 219.

⁵⁵⁵ DE CRAECKER-DUSSART Ch., *op. cit.*, p. 447.

⁵⁵⁶ CROUCH D., *Strategies of Lordship in Angevin England and the Career of William Marshal*, dans C. HARPER-BILL et R. E. HARVEY (s. la dir. de), *The Ideals and practice of medieval knighthood : papers from the Third Strawberry Hill Conference*, t. 2, Woodbridge, Boydell Press, 1986, p. 3.

Ainsi, ce que nous souhaitons démontrer en reprenant la biographie de Guillaume, est le fait que la société médiévale est compétitive dans son ensemble⁵⁵⁷. Les tournois forment un échelon de compétition en lien avec d'autres formes de compétitions⁵⁵⁸. Guillaume le Maréchal en est un exemple concret, révélant un certain type de compétition, en l'occurrence curiale, et ses conséquences, à savoir la mobilité sociale.

Enfin, les enjeux entourant et formant les tournois éclairent la « passion » de la noblesse chevaleresque pour ces derniers, et expliquent aussi pourquoi les incessantes prohibitions ne furent d'aucun effet. Les tournois représentaient pour les deux pouvoirs, ecclésiastique et laïc, une source possible de désordre et de destruction, et risquait de mettre à mal leur autorité et leurs intérêts. Pour cette raison, ils devaient être contrôlés. L'Église n'y est jamais parvenue. Les rois de France, à partir du XIV^e siècle mais surtout du XV^e siècle, ont réussi à acquérir un contrôle suffisant. Ainsi, ils ont pu également mettre à profit ces compétitions pour leur propre pouvoir ; elles sont devenues un enjeu politique à part entière. Mais les tournois ne se réduisent pas à leur instrumentalisation par le pouvoir laïc. Ils représentaient également un enjeu pour une catégorie sociale, la noblesse, en faisant partager et en communiquant les valeurs chevaleresques et aristocratiques, et pour les individus y prenant part, puisque les tournois leur offraient la possibilité d'accroître leur honneur et leur renommée. Par ces multiples raisons, les tournois prennent place à part entière dans la société médiévale.

⁵⁵⁷ <<http://www.medieval-competition.eu/?q=node/16>>, consulté le 14 mai 2017.

⁵⁵⁸ Par exemple, la compétition pour les ressources matérielles. Ces dernières peuvent aussi être analysées en tant que moyens pour d'autres compétitions : V. LORÉ, G. BUHRER-THIERRY et R. LE JAN (éds.), *Acquérir, prélever, contrôler : les ressources en compétition (400-1000)*, Turnhout, Brepols, 2017 (Haut Moyen Âge, n° 25).

Conclusion

Tout au long de ce mémoire, nous nous sommes intéressée à la compétition présente dans les tournois aux XIII^e et XIV^e siècles, tels qu'ils se déroulaient à cette époque dans le nord de France et aux alentours. L'objectif était d'analyser à quels niveaux la notion de compétition s'applique aux tournois. Pour ce faire, nous avons mis en exergue un certain nombre de ses caractéristiques et de ses enjeux.

Avant d'aborder la question de la compétition, nous nous sommes penchée soigneusement sur les sources sélectionnées pour répondre à la problématique. La description précise de ces sources a montré leur valeur historique propre ainsi que les liens qu'elles entretenaient entre elles ; elles forment un ensemble homogène, présentant une vision similaire de la réalité. La question de la valeur historique présente dans les sources littéraires a pour nous une importance capitale, car de la présence de celle-ci dépend le bienfondé et la validité de ce travail. Pour cette raison, nous avons réparti les différentes sources dans deux catégories distinctes, définies avec soin : celle des récits historiques et celle des romans. Il nous est apparu que les sources littéraires, au même titre que les sources dites historiques, avaient prétention à dire le vrai, mais surtout témoignaient de la perception de certains événements et concepts. Ainsi, leur utilisation est judicieuse puisque l'objet de ce mémoire porte sur un concept, une représentation. Après avoir réalisé cette typologie, nous avons abordé les nombreux aspects méthodologiques auxquels il convient de porter attention suite à l'utilisation de ce type de sources. Ceux-ci concernent la place de l'imagination, du processus d'écriture ou encore le poids des lieux communs dans les relations sélectionnées. Par ailleurs, l'influence réciproque entre les sources littéraires et la réalité doit également être prise en compte. Enfin, pour chaque source il est nécessaire de s'intéresser à son auteur et à son public, puisqu'ils déterminent en partie le contenu de celle-ci.

Ensuite, nous nous sommes attachée aux tournois et à ses différentes formes et évolutions au long des XIII^e et XIV^e siècles, mais surtout à sa nature. Nous avons déterminé que celle-ci était plurielle, comportant des aspects sportifs, guerriers, ludiques, festifs et rituels. Après avoir approfondi chacun de ces aspects, nous sommes arrivée à la conclusion qu'à l'ensemble de ceux-ci correspondait un aspect compétitif ; la compétition est à comprendre comme une dimension se retrouvant dans chacun d'eux. L'exploration attentive de nos sources aux sujets des tournois nous a permis de remarquer certains traits typiques d'une compétition en leur sein : l'ambivalence entre la concurrence et la coopération, la

nécessité de la reconnaissance et le rôle des spectateurs, la violence possible, et ses enjeux, les tournois faisant l'objet d'une lutte pour leur contrôle. Après avoir pris note de la définition de la compétition selon les anthropologues, essentiellement vue comme une rivalité, nous l'avons élargie par l'apport de ces traits, selon nous typiques d'une compétition. Les questions soulevées par ceux-ci forment les chapitres suivants de notre mémoire.

Ainsi, la question de la concurrence et de la coopération a été abordée à travers les aspects individuels et collectifs présents au sein des tournois, mais également via le contexte dans lequel s'effectue la compétition et à travers les différents statuts sociaux qu'elle rassemble. Les aspects collectifs et individuels soulignent la tension entre concurrence et coopération et amènent la notion de « coopétition », définissant une situation de coopération entre individus en concurrence. Les aspects concurrentiels et coopératifs sont également bien visibles par le contexte dans lequel s'effectue la compétition. En temps de guerre, les premiers sont plus exacerbés mais ne supplantent pas les aspects coopératifs. Une distinction précise est présente dans les esprits des participants entre la guerre et la compétition que représentent les tournois. La question de la concurrence et de la coopération doit aussi se poser au niveau du statut des différents participants. Les tournois connaissent à ce sujet une évolution au fil des siècles. Lors des tournois-mêlées, présents surtout au XII^e siècle, différents statuts sociaux se côtoient, chacun occupant une place bien définie, une hiérarchie indiscutable étant établie et reconnue. Avec le développement des joutes à partir du XIII^e siècle, nous remarquons différentes restrictions concernant des individus situés plus bas hiérarchiquement, qui deviennent petit à petit de véritables pratiques d'exclusions. Ceci est à mettre en lien avec l'aristocratisation des tournois et l'apparition de joutes dites bourgeoises. Ces différents questionnements sur les aspects concurrentiels et coopératifs au sein des tournois nous ont permis de constater leur présence simultanée.

Une deuxième réflexion au sujet de la compétition questionne la notion de reconnaissance. Celle-ci forme une de ses caractéristiques essentielles, sans quoi elle n'aurait pas lieu. Les spectateurs remplissent une grande partie de cette fonction. Nous avons vu qu'ils étaient bien présents lors des tournois. De nouveau, une évolution est à remarquer entre les XII^e et XV^e siècles. A la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, les spectateurs ne se trouvent pas sur le lieu même des tournois, qui rappelons-le est une vaste zone comprenant principalement un champ à l'extérieur de la localité. Pourtant, ils sont tout de même présents, regardant passer et encourageant les participants depuis les fenêtres des maisons devant lesquelles ils défilent pour se rendre sur le lieu du tournoi. A partir du XIII^e siècle, les

spectateurs apparaissent également sur le site où se déroulent les tournois. Cela est attesté par l'apparition de différentes constructions prévues à cet effet, et également par l'iconographie des tournois. Ainsi, au XIV^e siècle et sans doute dès le milieu du XIII^e siècle, des spectateurs sont présents sur chaque représentation de tournois. De plus, il semble qu'ils connaissent une importance grandissante, puisque certains changements effectués au fil du temps dans l'organisation des tournois semblent n'avoir été réalisés qu'à leur intention. Par ailleurs, deux types d'individus retiennent notre attention. Il s'agit des hérauts d'armes et des femmes. Ces dernières incarnent dans nos sources le portrait type d'un spectateur. Les hérauts d'armes, quant à eux, possèdent une fonction nous intéressant particulièrement, à savoir une fonction publicitaire, dont nous avons examiné l'effectivité. À côté des spectateurs et de cette fonction, certaines pratiques démontrent également l'importance de la reconnaissance, comme le fait de « faire fenestre » ou le port d'heumes timbrés.

Ensuite, nous avons abordé la question de la violence au sein de la compétition, et de ses conséquences néfastes sur le bon déroulement de celle-ci. De façon schématique, la société médiévale distingue deux types de violence, une licite et une illicite, cette dernière étant récriée et condamnée. Nos sources ne nous permettent pas de bien cerner ce sujet. En effet, elles présentent un biais du fait de leur volonté de montrer une vision idéalisée, tel que cela devait se passer. Ainsi, les exemples de violence sont très peu nombreux et non représentatifs. Par contre, ce biais nous permet de souligner les mécanismes mis en place pour restreindre la violence, tels qu'un système de règles, la présence de sanctions, et l'importance de la parole donnée, de la confiance entre les protagonistes. Mais surtout, la compétition que représentent les tournois est encadrée par des rites d'ouverture et de fermeture, qui délimitent symboliquement le cadre de la compétition. Ces différents mécanismes ne suppriment pas la violence, mais ont pour fonction de la restreindre.

Enfin, nous nous sommes intéressée aux enjeux que représentaient les tournois, en insérant cette compétition dans le cadre plus large de la société médiévale. Pour ce faire, nous avons abordé la question des multiples interdictions et restrictions décrétées par les pouvoirs laïcs et ecclésiastiques. Ces pouvoirs n'avaient pas pour finalité de supprimer les tournois, même si cela pouvait être une solution, mais plutôt de les contrôler afin de préserver l'ordre établi qu'ils mettaient à mal de différentes façons. Le pouvoir ecclésiastique n'y arrivera pas, en partie car il sera supplanté par le pouvoir laïc. En effet, en France, les rois parviennent à s'approprier les tournois aux environs du XIV^e siècle, moment où leur autorité s'affirme. Par la suite, ils les utilisent de plus en plus à des fins politiques. En déployant leur faste dans ces

manifestations, ils démontrent à tous leur pouvoir. L'aspect théâtral très développé des joutes au XV^e siècle peut s'expliquer par cette raison. Par ailleurs, les tournois ne représentaient pas seulement un enjeu pour les rois, mais également pour une catégorie sociale et pour chaque individu y participant. Ils permettaient à celle-ci de se distinguer socialement, et de propager les valeurs de la noblesse chevaleresque. Pour les individus, il était question d'honneur, de renommée et de gloire, voire d'ascension sociale. Les tournois faisaient ainsi l'objet de différents enjeux, présents à chaque niveau de la société médiévale.

L'ensemble de ce mémoire, constitué par les différents chapitres représentant chacun une étape dans notre réflexion, permet de répondre positivement à la problématique, en présentant les différentes caractéristiques et les différents niveaux auxquels s'appliquent la compétition au sein des tournois, ainsi que ses limites et ses enjeux. Jusqu'à présent, la notion de compétition n'a pas pleinement été traitée pour la période médiévale. De plus, les tournois contiennent encore des zones d'ombre ; leur nature n'a pas encore été entièrement circonscrite, ainsi que leur fonction. Notre mémoire s'est attaché à éclaircir certaines de ces questions, tout en maintenant la pratique des tournois dans le cadre de la société médiévale.

D'un autre côté, les interrogations sont loin d'être toutes épuisées. Le biais propre aux sources sélectionnées dans le cadre de ce mémoire a occulté ou réduit certains aspects, qu'il faudrait dès lors creuser, comme la question de la violence. Par ailleurs, certaines pistes de recherches doivent encore être approfondies. Ainsi, une étude iconographique se focalisant sur les tournois nous semblerait utile⁵⁵⁹. En outre, il serait intéressant de reprendre les différentes caractéristiques de la compétition mises en avant lors de ce mémoire et d'analyser leur évolution au XV^e siècle, qui apporte certaines modifications notables pour le monde chevaleresque, avec l'apparition de la circulation monétaire, du canon et l'essor de l'infanterie.

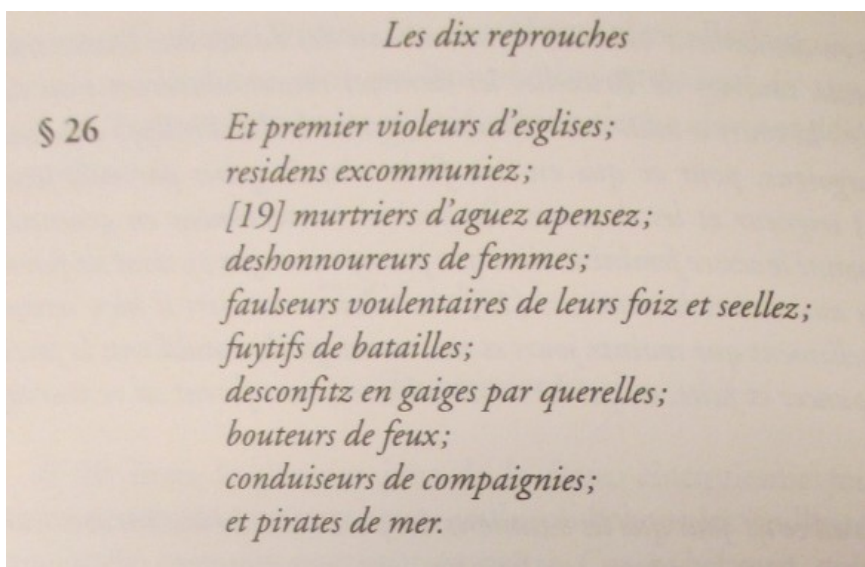
⁵⁵⁹ L'ouvrage de L. RANDALL, *Images in the margins of Gothic manuscripts*, Berkeley, Presses universitaires de Californie, 1966, donne déjà un bon aperçu des représentations ayant trait aux tournois dans les marges des manuscrits.

Annexe I : Ordonnance de Philippe le Bel du 28 décembre 1312 défendant la participation aux tournois pour une période délimitée

« PHILIPPE, par la grace de Dieu roy de France, à nostre
« gardien de Lions, salut. Comme nous entendons à donner
« à nostre tres-cher ainzné fils Loys, roy de Navarre, comte de
« Champaigne et de Brie Palazin, et à nos autres deux fils,
« ses freres, en ce nouviau temps ordre de chevalerie : et já
« pieça par plusieurs fois nous eussions fait defendre gene-
« ralement par tout nostre royaume toutes manieres d'armes
« et de tournoiemens, et que nuls sur quanques il se pooient
« meffaire envers nous, n'allast à tournoiemens en nostre
« royaume ne hors, ou feist ne alast à joustes, tupineiz, ou
« fist autres fais ou portemens d'armes, pource que plu-
« sieurs nobles et grans personnes de nostre garde se sont
« fait faire, et se sont accoustumez de eux faire faire cheva-
« liers esdits tournoiemens, et non contrestant cette général
« defense, plusieurs nobles personnes de nostre dite garde
« aient esté et soient allez au tournoiement par plusieurs
« fois à joustes, à tupineiz, tant en nostre royaume comme
« dehors, et en autres plusieurs fais d'armes en enfraignant
« nostre dite defense, et en iceux tournoiemens plusieurs se
« soient fait faire chevaliers, et seur ce qu'ils ont fait contre
« nostre dite defense vous n'avez mis remede, laquelle chose
« nous desplaist moult forment : Nous vous mandons et
« commandons si estroitement comme nous poons plus, et
« sur peine d'encourre nostre malivolence, que tous ceux
« que vous saurez de nostre garde qui ont esté puis nostre
« dite defense à tournoiemens, joustes, tupineiz, ou en autres
« fais d'armes, ou que ce ait esté en nostre royaume, ou hors,
« que vous sans delay les faciez prandre et mettre en prison
« pardevers vous en mettant en nostre main tous leurs
« biens. Et quant il seront devers vous en prison, si leur
« faites amander ce qu'il auront fait contre nostre dite
« defense : et ce fait si leur recréez leur biens, et avec ce,
« quant il auront amendé, si leur faites jurer sus sains, et
« avec ce leur defendez de par nous sus poine d'ancourir
« nostre indignation et de tenir prison chascun un an, et sus
« poine de perdre une année chascun les fruiz de sa terre,
« qu'il tendront les ordenances que nous avons fait sus le
« fait d'armes, qui sont teles : C'est asavoir que nuls ne soit
« si hardi de nostre royaume qui voist à tournoiemens, à
« joustes, tupineiz ou en autre fait d'armes, soit en nostre
« royaume ou hors, jusques à la feste S. Remy prochaine
« venant, et leur faites bien savoir que encores avons nous
« ordené que s'il font au contraire de ce, que leur chevaux
« et leur harnois nous avons abandonné aux seigneurs sous
« qui jurisdiction il seront trouvé, et quant il auront ensi
« juré, si leur delivrez leur cors. Encore vous mandons nous
« que l'ordenance dessusdite vous faciez crier et publier
« solempnellement, sans delay, par les lieux de vostre garde,
« où vous saurez qu'il sera à faire, et de defendre de par
« nous que nuls ne soit si hardy sur la poine dessusdite
« d'aler aux armes à tournoiemens, joustes, ou tupineiz, en
« nostre royaume, ou hors, jusques à ladite feste de S.-
« Remy, et faites cette besoigne si diligemment, que vous
« n'en puissiez estre repris de negligence, ou de inobedience,
« auquel cas se il avient, nous vous punirons en tele
« maniere, que vous vous en apercevrez. Donné à Fontaine-
« bliaut, le 28^e jour de decemb. l'an de grace 1312. »

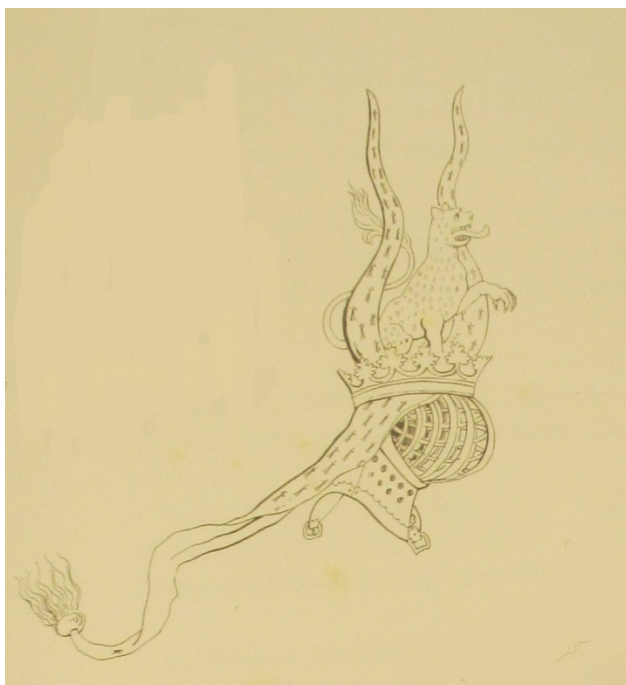
Source : DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 10, Niort, L. Favre, 1887, p. 23.

Annexe II : Dix actes dont ne peuvent être accusés les participants nobles à un tournoi



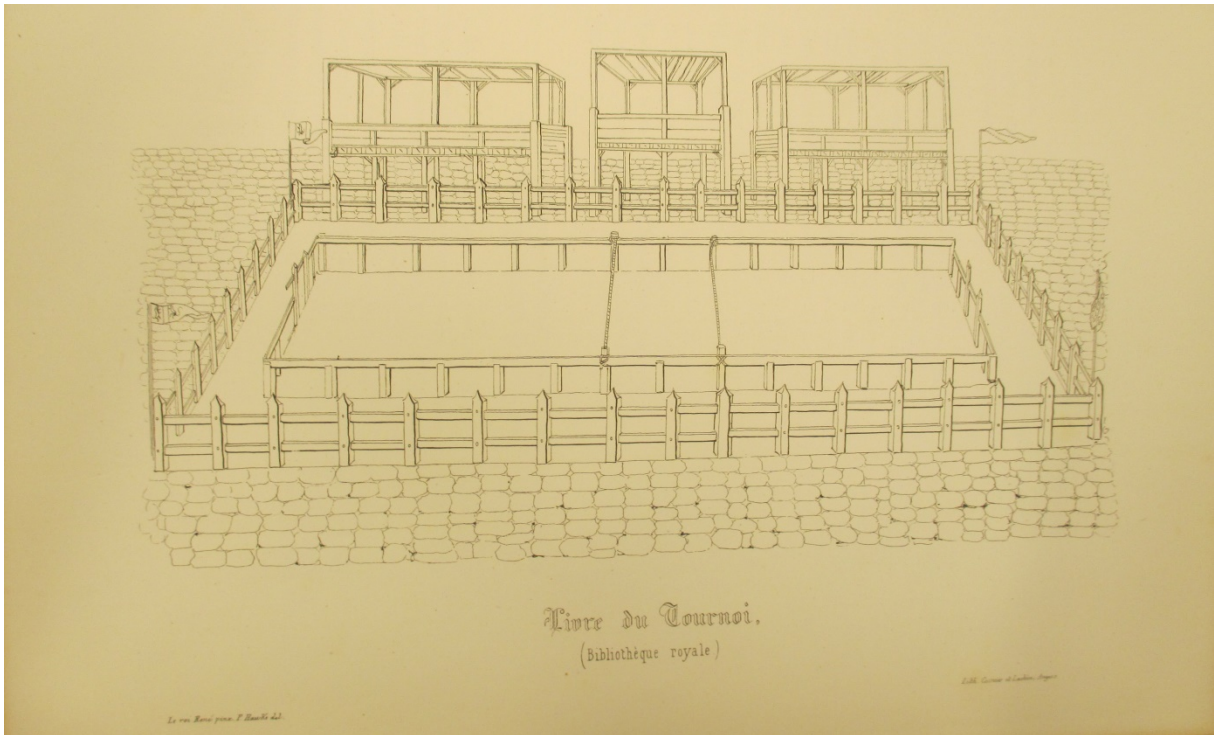
Source : ANTOINE DE LA SALE, *Traité des anciens et nouveaux tournois*, dans S. LEFÈVRE, *Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain, suivi de l'édition critique du Traité des anciens et nouveaux tournois*, Droz, 2006 (Publications romanes et françaises, n° 138), p. 310.

Annexe III : Représentation d'un heaume timbré



Source : RENÉ D'ANJOU, *Œuvres choisies du roi René*, vol. 2, éd. COMTE DE QUATREBARBES, Paris, Librairie d'Edme Picard, 1849, p. 11.

Annexe IV : Représentation des installations nécessaires à un tournoi



Source : RENÉ D'ANJOU, *Œuvres choisies du roi René*, vol. 2, éd. COMTE DE QUATREBARBES, Paris, Librairie d'Edme Picard, 1849, p. 18.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Résumé | 1 |
| Remerciements .. | 2 |
| Introduction | 3 |
| I. Présentation des sources | 7 |
| II. Question de méthodologie : les œuvres littéraires utilisées comme sources | 16 |
| III. Esquisse des tournois | 30 |
| IV. Coopération ou concurrence ? | 42 |
| V. La reconnaissance, facteur de compétition | 55 |
| VI. La violence, facette de la compétition | 68 |
| VII. Enjeux des tournois | 77 |
| Conclusion | 87 |
| Annexes | 91 |
| Table des matières | 94 |
| Bibliographie | 95 |

Bibliographie

1. Sources

ANTOINE DE LA SALE, *Traité des anciens et nouveaux tournois*, dans S. LEFÈVRE, *Antoine de la Sale. La fabrique de l'œuvre et de l'écrivain, suivi de l'édition critique du Traité des anciens et nouveaux tournois*, Droz, 2006 (Publications romanes et françaises, n° 138).

ID., *Traicté de la forme et devis comme on faict les tournois*, éd. B. PROST, Paris, Barraud, 1878, p. 193-221.

CHILDS W. R., *The life of Edward the second*, Oxford, Clarendon, 2005 (Oxford medieval texts, n° LX).

GEOFFROI DE CHARNY, *Le livre de chevalerie*, dans *Œuvres de Jean Froissart*, t. 1, éd. J. KERVYN de LETTENHOVE, Bruxelles, Victor Devaux, 1873.

ID., *A knight's own book of chivalry*, introduction par R. W. KAEUPER et traduction par E. KENNEDY, Philadelphie, Presse universitaire de Pennsylvanie, 2005.

HUON DE MERY, *Le tornoiement de l'Antechrist*, éd. P. TARBÉ, Reims, Regnier (Collection des poètes de Champagne antérieurs au XVI^e siècle, n° 12), 1851.

JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. M. DELBOUILLE, Liège-Paris, 1932 (Bibliothèque Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fascicule n° XLIX).

JAMES LONG R., *In defense of the Tournament : an edition of Pierre Dubois' de torneamenti et iustis*, dans *Manuscripta, a journal for manuscript research*, n° 17, 1973, p. 67-79.

JEAN FROISSART, *Chroniques de France et d'Angleterre : Livre quatrième*, éd. A. VÁRVARO, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2016 (Collection des anciens auteurs belges, n° 18), p. 37-39, 47-49 et 83-110.

ID., *Chroniques de Flandre, de Hainaut et d'Artois au temps de la guerre de 100 ans*, introduction par M. SOMMÉ et traduction par D. POULET, Aisne, La Ferté-Milon, 1986 (Trésors littéraires médiévaux du nord de la France, n° 3).

ID., *Chroniques, livre IV*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 14, Osnabrück, Biblio, 1967, p. 406-419.

JEAN RENART, *Le roman de la rose ou de Guillaume de Dole, traduction, présentation et notes par J. DUFOURNET avec le texte édité par F. LECOY*, Paris, Champion (Les classiques français du Moyen Âge, n° 91), 2008.

LÅNGFORS A., *Le dit des hérauts par Henri de Laon*, dans *Romania*, n° 43, 1914, p. 216-225.

ID., *Le Tournoiement d'Enfer, poème allégorique et satirique tiré du manuscrit français 1807 de la Bibliothèque Nationale*, dans *Romania*, t. 44, n° 175-176, 1916, p. 511-558.

L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219, éd. P. MEYER, 3 t., Paris, Renouard, 1891-1901, (Société de l'histoire de France, t. 37).

PELAEZ M., *Le tournoiement as dames de Paris, poemetto in antico francese di Pierre Gencien*, dans *Studj romanzi*, n° 14, 1917, p. 5-67.

RENÉ D'ANJOU, *Œuvres choisies du roi René*, vol. 2, éd. Comte DE QUATREBARBES, Paris, Librairie d'Edme Picard, 1849.

SARRASIN, *Le roman du Hem*, éd. A. HENRY, Bruxelles/Paris, Éditions de la Revue de l'Université de Bruxelles/Belles Lettres (Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, n° 9), 1939.

Sone de Nansay, éd. C. LACHET, Paris, Champion, 2014 (Les classiques français du Moyen Âge, n° 175).

Sone de Nansay, traduction en français moderne par C. LACHET, Paris, Champion, 2012 (Traductions des classiques du Moyen Âge, n° 93).

The exempla or illustrative stories from the Sermones vulgares of Jacques de Vitry, éd. Th. F. CRANE, Londres, Folk-lore society, 1890.

2. Travaux

ACARIE M., *Vérité du récit ou récit de la Vérité. Le problème du réalisme dans la littérature médiévale*, dans M. ACARIE et E. KOTLER, *Récit et vérité : du Moyen Âge au XVI^e siècle*, Nice, Université de Nice, Faculté des lettres et sciences humaines, 1998 (Razo, n° 15), p. 8-34.

ALGAYRES M., *La justification du statut nobiliaire par la mise en scène du tournoi en Europe occidentale. Le Livre des tournois de René d'Anjou*, dans *Hypothèses*, 2008/1 (11), p. 87-96.

ALTHOFF G., *Die Macht der Rituale : Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003.

ANDERSON E., *Social media marketing : game theory and the emergence of collaboration*, Heidelberg/New-York, 2010 (Business and economics. Springer, n° 11643).

AVRIL F., *Le livre des tournois du roi René*, Paris, Herscher, 1986.

BALDWIN J. W., *Jean Renart et le tournoi de Saint-Trond : une conjonction de l'histoire et de la littérature*, dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 3, 1990, p. 565-588.

BARBER R. et BARKER J., *Tournaments : jousts, chivalry and pageants in the Middle Ages*, Woodbridge, Boydell et Brewer, 1989.

BARJAVEL R., *La faim du tigre*, Paris, Editions Denoël, 1966, p. 71.

BARNARD A. et SPENCER J. (éd.), *The Routledge encyclopedia of social and cultural anthropology*, Londres, Routledge, 2010.

BARTHÉLEMY D., *Les chroniques de la mutation chevaleresque en France (du X^e au XII^e siècle)*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151^e année, n° 4, 2007. p. 1643-1665.

- BEAUNE C., *Identité royale et joutes, Charles VII aux fêtes de Nancy (février 1445)*, dans M. CHAZAN et N. REGALADO (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale. Autour du Tournoi de Chauvency*, Genève, Droz, 2012 (Publications romanes et françaises, n° 255), p. 319-336.
- BENNETT P. E., *Compte rendu de l'édition de C. LACHET, Sone de Nansay*, dans *French Studies*, n° 69:2, 2015, p. 233.
- BENSON L. D., *The Tournament in the Romances of Chrétien de Troyes & L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, dans L. D. BENSON et J. LEYERLE, *Chivalric literature : essays on relations between literature and life in the later Middle Ages*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1980 (Studies in medieval culture, n° 14), p. 1-24.
- BLANC O., *Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque*, dans *Communications*, n° 46, 1987, p. 49-65.
- BOCK N., *Entre pratiques guerrières et démonstrations socio-politiques : le rôle des hérauts d'armes dans les conflits nobiliaires dans l'Empire au bas Moyen Âge*, dans *Revue du Nord*, 2013/4, n° 402, p. 881-913.
- BOUCHET F., *Introduction au personnage de René d'Anjou : poète ou politique ?*, dans F. BOUCHET. (s. la dir. de), *René d'Anjou, écrivain et mécène (1409-1480)*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 13-21.
- BOUGARD F., LE JAN R., LIENHARD T. (s. la dir. de), *Agôn : la compétition, V-XII^e siècle, actes d'une rencontre, Allemagne, Francfort, les 16-18 juin 2011 organisée par l'Institut français d'histoire en Allemagne*, Turnhout, Brepols, 2012 (Haut Moyen Âge, n° 17).
- BOUSMAR É., *Jousting at the Court of Burgundy. The « Pas d'armes » : Shifts in Scenario, Location, and Recruitment*, dans W. BLOCKMANS T.-H. BORCHERT, N. GABRIELS, J. OOSTERMAN et A. Van OOSTERWIJK (éds.), *Staging the Court of Burgundy. Proceedings of the Conference « The Splendour of Burgundy »*, Londres/Turnhout, Harvey Miller Publisher, 2013 (Studies in Medieval and Early Renaissance Art History), p. 75-84.
- ID., *Pasos de armas, justas y torneos en la corte de Borgoña (siglo XV y principios del XVI). Imaginario caballeresco, rituales e implicaciones socio-políticas*, dans K. DE JONGE, B. J. GARCÍA, A. ESTEBAN ESTRÍNGANA (s. la dir. de), *El legado de Borgona, fiesta y ceremonia cortesana en la Europa de los Austrias (1454-1648)*, Madrid, Marcial Pons Ediciones de Historia, 2010, p. 562-564.
- BROWN A., *Urban Jousts in het Later Middle Ages : The White Bear of Bruges*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 78, fasc. 2, 2000, p. 315-330.
- BÜHRER-THIERRY G. et LIENHARD T., *Compétition, médiation et mobilité dans les sociétés du haut Moyen Âge*, dans *Revue de l'IFHA*, n° 1, 2009.
- CAILLOIS R. (dir.), *Jeux et sports*, Paris, Gallimard, 1967 (Encyclopédie de la Pléiade, vol. 23).
- CHAZAN M. et REGALADO N. (dir.), *Lettres, musique et société en Lorraine médiévale. Autour du Tournoi de Chauvency*, Genève, Droz, 2012 (Publications romanes et françaises, n° 255).
- CHÉNERIE M.-L., *Ces curieux chevaliers tournoyeurs, des fabliaux aux romans*, dans *Romania*, t. 97 n° 387, 1976, p. 327-368.

CHIFFOLEAU J., MARTINES L., PARAVICINI-BAGLIANI A. (s. la dir. de), *Riti e rituali nelle società medievali*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1994.

CIGNI F. et KELLY D., *Arthurian Verse Romance in the Twelfth and thirteenth Centuries*, dans G. S. BURGESS et K. PRATT (éds.), *The Arthur of the French. The Arturian Legend in Medieval French and Occitan Literature*, Cardiff, Presses universitaires d'Ecosse, 2007, p. 393-460.

CLARK E., *History, Theory, Text. Historians and the linguistic turn*, Cambridge, Harvard University Press, 2004.

CLINE R., *The influence of Romances on tournaments of the Middle Ages*, dans *Speculum*, n° 20, 1945, p. 204-211.

CONTAMINE P., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent Ans : France et Angleterre : XIV^e siècle*, Paris, Hachette, 1976.

ID., *Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie*, dans D. POIRION (dir.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. VIII/1, *La littérature française aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, C. Winter, 1988, p. 346-367.

ID., *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Diffusion de Boccard, 2002 (Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n° XXXII), p. 171-184.

CROUCH D., *Biography as propaganda in the 'History of William Marshal'*, dans *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, s. la dir. de M. AURELL, Poitiers, Université de Poitiers CNRS, 2007 (Civilisation médiévale, n° 18), p. 503-512.

ID., *Strategies of Lordship in Angevin England and the Career of William Marshal*, dans C. HARPER-BILL et R. E. HARVEY (s. la dir. de), *The Ideals and practice of medieval knighthood : papers from the Third Strawberry Hill Conference*, t. 2, Woodbridge, Boydell Press, 1986, p. 1-25.

DANIEL C., *Tournois et tables rondes d'Edouard I^{er} à Edouard III, du jeu militaire à l'Ordre de Chevalerie*, dans GIRBEA C. (s. la dir. de), *Armes et jeux militaires dans l'imaginaire médiéval, XII^e-XV^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2016 (Bibliothèque d'histoire médiévale, n° 15), p. 269-292.

DE CRAECKER-DUSSART Ch., *Un inconnu de l'histoire : le meilleur chevalier du monde. A propos d'un ouvrage récent*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, t. XCIII, Bruxelles, 1987, p. 443-448.

DELBOUILLE M., *Compte rendu d'A. HENRY, Sarrasin, Le roman du Hem*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, n° 50, 1940, p. 52-55.

DENHOLM-YOUNG N., *The Tournament in the Thirteenth Century*, dans R. W. HUNT, W.A. PANTIN et R. W. SOUTHERN (éds.), *Studies in Medieval History Presented to F. M. Powicke*, Oxford, Oxford Clarendon, 1948, p. 240-268.

DEPREUX P., BOUGARD F., LE JAN R. (s. la dir. de), *Compétition et sacré au Haut Moyen Âge : entre médiation et exclusion*, Turnhout, Brepols, 2015 (Haut Moyen Âge, n° 21).

DIAS N., *Imitation et anthropologie*, dans *Terrain*, n° 44, 2005, p. 5-18.

Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge, préparé par R. BOSSUAT *et al.*, s. la dir. de G. GRENTE, éd. ent. rev. et mise à jour, Paris, Fayard, 1994.

DU CANGE C., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 10, Niort, L. Favre, 1887, p. 19-29.

DUBY G., *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.

ELIAS N. et DUNNING E., *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

FLORI J., *Compte rendu de G. DUBY, Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, dans *Cahiers de civilisation médiévale, XI^e-XII^e siècle*, t. XXX, n° 120, Poitiers, 1987, p. 371-373.

ID., *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

ID., *La chevalerie en France au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1995 (Que sais-je, n° 972).

FREIGANG C., *Le tournoi idéal : la création d'un bon chevalier et la politique courtoise de René d'Anjou*, dans BOUCHET F. (s. la dir. de), *op. cit.*, p. 179-196.

GAIER C., *Technique des combats singuliers d'après les auteurs « bourguignons » du XV^e siècle*, dans *Le Moyen Âge : revue d'Histoire et de Philologie*, t. 91 et 92, 1985-86, p. 415-457 et 5-40.

GAUCHER E., *Les joutes de Saint-Inglevert : perception et écriture d'un événement historique pendant la Guerre de Cent Ans*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, t. CII, 1996, p. 229-243.

GAUVARD C., *Le rituel, objet d'histoire*, dans J.-C. Schmitt et O. G. Oexle (s. la dir. de), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, (Histoire ancienne et médiévale, n° 66), p. 269-281.

ID., *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2005 (Les médiévistes français, n° 5).

GIRBEA C. (s. la dir. de), *Armes et jeux militaires dans l'imaginaire médiéval, XII^e-XV^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2016 (Bibliothèque d'histoire médiévale, n° 15).

HAUGEARD P. et OTT M., *Droit et violence dans la littérature du Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2013 (Esprit des lois, esprit des lettres, n° 2).

HENRY A., *Le théâtre du Roman de Ham : Ham-sur-Somme ou Hem-Monacu ?*, dans *Romania*, n° 62, 1936, p. 386-391.

HILTMANN T., *Information et tradition textuelle. Les tournois et leur traitement dans les manuels des hérauts d'armes au XV^e siècle*, dans *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge, actes du colloque international*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004 (Histoire ancienne et médiévale, n° 78), p. 219-231.

ID., *Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle*, dans *Revue du Nord*, 2006/3, n° 366 - 36, p. 503-525.

HONORÉ DE SAINTE MARIE R. P., *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne, séculière et régulière*, Paris, Pierre-François Giffart, 1718.

HUIZINGA J., *L'automne du Moyen Âge, traduit par J. BASTIN, avec un entretien de Jacques LE GOFF*, Paris, Payot, 1993 (Petite bibliothèque Payot, n° 6).

JAMES-RAOUL D., *Les genres littéraires en question au Moyen Âge*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2011 (Eidolon, n° 97).

JOURDAN J.-P., *Le thème du pas d'armes dans le Royaume de France à la fin du Moyen Âge. Aspects d'un théâtre de chevalerie*, dans *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui, Moyen Âge et Renaissance, actes du 115^{ème} congrès national des sociétés savantes*, Paris, Ed. du CTHS, 1991, p. 285-304.

KEEN M., *Chivalry*, Londres, Folio, 2010.

KÖHLER E., *L'aventure chevaleresque : idéal et réalité dans le roman courtois. Etudes sur la forme des plus anciens poèmes d'Arthur et du Graal*, Paris, Gallimard, 1974.

KREINATH J., SNOEK J., STAUSBERG M. (s. la dir. de), *Theorizing Rituals : Issues, Topics, Approaches, Concepts*, vol. 1, Leyde, Brill, 2006 (Studies in the history of religions, n° 114).

LACASSAGNE M., *De l'ordenance du Meliador de Jean Froissart à la lecture du Livre de chevalerie de Geoffroy de Charny, Traité de l'ordre de l'Etoile*, dans L. EVDOKIMOVA et V. SMIRNOVA, *L'œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 145-166.

LACHET C., *Sone de Nansay et le roman d'aventures en vers au XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1992 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 19).

LÂNGFORS A. et JEANROY A., *Compte rendu de l'édition d'A. HENRY, Sarrasin, Le roman du Hem*, dans *Romania*, n° 66, 1940, p. 103-109.

LANGLOIS Ch. V., *La société française au XIII^e siècle d'après dix romans d'aventure*, 3^e éd., Paris, Hachette, 1911.

LEJEUNE R., *Jean Renart, pseudonyme littéraire de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont (1200-1229)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 77, fasc. 2, 1999, p. 271-297.

ID., *Le Roman de Guillaume de Dole et la Principauté de Liège*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 17, n° 65, 1974, p. 1-24.

LEROY I., *Le tournoi de Chauvency : mise en scène d'une société dans un récit poème*, Mémoire de licence en Histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2001.

LEVINSON D. et EMBER M., *Encyclopedia of cultural anthropology*, 4 vol., New-York, Holt, 1996.

LORÉ V., BÜHRER-THIERRY G. et R. LE JAN (éds.), *Acquérir, prélever, contrôler : les ressources en compétition (400-1000)*, Turnhout, Brepols, 2017 (Haut Moyen Âge, n° 25).

MEHL J.-M., *Des jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Champion, 2010 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, n° 97).

- ID., *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1990 (Nouvelles études historiques).
- MERDRIGNAC B., *Le sport au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- MEYER P., *L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre. Poème français inconnu*, dans *Romania*, n° 12, 1882, p. 22-74.
- MICHEL E., *Les tournois de Chauvancy-sur-Chier. Poème du treizième siècle de Jacques Bretex*, dans *Mémoires de l'académie impériale de Metz*, n° 45, 1863-1864, p. 553-650.
- MOEGLIN J.-M., *Performative turn, communication politique et rituels au Moyen Âge*, dans *Le Moyen Âge : revue d'histoire et de philologie*, 2007, n° 2, vol. 113, p. 393-406.
- MORSEL, J., art. *Tournoi*, dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, éd. C. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. ZINK, Paris, PUF, 2002, p. 1938-1939.
- NADOT S., *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 (Collection Histoire).
- ID., *Les joutes : racines oubliées des jeux sportifs contemporains*, dans S. ABIKER, A. BESSON et F. PLET-NICOLAS, *Le Moyen Âge en jeu*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009 (Eidôlon, n° 86), p. 129-139.
- ID., *Tournois et joutes chez les écrivains du Moyen Âge*, dans *Essays in French literature and culture*, n° 46, 2009, p. 183-202.
- PARISSE M., *Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle*, dans J. FLECKENSTEIN (éd.), *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter : Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1985, p. 175-211.
- ID., *Tournois et tables rondes dans Sone de Nansay*, dans *Études de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly*, Nancy, Université de Nancy II, 1980, p. 275-286.
- PARLEBAS P., *Le destin des jeux : Héritage et filiation*, dans *Socio-anthropologie*, n° 13, 2003, p. 2-9.
- PASTOUREAU M., *Armorial des chevaliers de la Table Ronde. Etude sur l'héraldique imaginaire à la fin du Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'or, 2006.
- PELT J.-M., *La compétition, mère de toutes choses ? Colloque interdisciplinaire tenu à Lyon, les 16-17 novembre 2007*, Lyon, Le Collège Supérieur, 2008.
- PETIOT G., (éd.), *Le Robert des sports. Dictionnaire de la langue des sports*, Paris, Le Robert, 1982.
- Recherches historiques sur l'origine et la nature de la société dite confrérie de l'Ours Blanc à Bruges*, dans *Annales de la Société d'émulation à Bruges*, t. 1, 1839, p. 29-40
- RIVIÈRE C., art. *Rites et rituels*, dans *Le dictionnaire des sciences humaines*, s. la dir. de S. MESURE et P. SAVIDAN, Paris, PUF, 2006 (Quadrige. Dicos de poche), p. 1024-1026.
- ROUSSET P., *Un problème de méthodologie : l'évènement et sa perception*, dans P. GALLAIS et Y.-J. RIOU, *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, Société d'études médiévales, t. 1, 1966, p. 315-321.

SCHNERB B., *Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)*, dans *Revue du Nord*, 2006/3, n° 366 - 367, p. 527-557.

SERVET P., *Compte rendu de C. LACHET, Sone de Nansay et le roman d'aventures en vers au XIII^e siècle*, dans *Revue des Langues Romanes*, t. XCII, 1993, p. 215-219.

SMITH P., art. *Rite*, dans *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, s. la dir. de P. BONTE et M. IZARD, Paris, PUF, 2016, p. 630-633.

STANESCO M., *Jeux d'errance du chevalier médiéval. Aspects ludiques de la fonction guerrière dans la littérature du Moyen Âge flamboyant*, Leyde, Brill, 1988.

STRUBEL A., *Le pas d'armes : le tournoi entre le romanesque et le théâtral*, dans *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui*, op. cit., p. 273-284.

TILLIETTE J.-Y., *Opus oratorium. L'écriture de l'histoire et l'exigence littéraire dans le Moyen Âge latin*, dans L. EVDOKIMOVA et V. SMIRNOVA, op. cit., p. 167-178.

VALE J., *Violence and the Tournament*, dans R. W. KAEUPER (éd.), *Violence in medieval society*, Woodbridge, Boydell press, 2000, p. 143-158.

VALE M., *Le tournoi dans la France du Nord, l'Angleterre et les Pays-Bas (1280-1400) étude comparative*, dans *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui*, op. cit., p. 263-271.

ID., *War and Chivalry. Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, Duckworth, 1981.

VAN DEN NESTE E., *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, préf. de M. PASTOUREAU, Paris, Ecole des chartes, 1996 (Mémoires et documents de l'Ecole des chartes, n° 47).

WHITTEN P. et HUNTER D. E. (éds.), *Encyclopedia of anthropology*, New-York, Harper and Row, 1976, s.v. *Competition*, p. 86.

WULF C., *Introduction : Rituels. Performativité et dynamique des pratiques sociales*, dans *Hermès, La Revue*, n° 43/3, 2005, p. 14-19.

YANNIC A. (s. la dir. de), *Le rituel*, Paris, CNRS, 2010 (Les essentiels d'Hermès, n° 14).

ZUMTHOR P., *Essai de poétique médiévale*, Paris, Editions du seuil, 1972.

ID., *Parler du Moyen Âge*, Paris, Editions de Minuit, 1980.

3. Sitographie

Présentation, comptes rendus et résumés d'un ensemble de colloques et tables rondes sur la notion de compétition [En ligne]

<<http://www.medieval-competition.eu>> (Consulté le 14 mai 2017).

AINSWORTH P., *Jean Froissart : Chronicler, Poet and Writer*, dans P. AINSWORTH ET G. CROENEN (éd.), *The Online Froissart*, version. 1.5, 2013. [En ligne]

<<http://www.hrionline.ac.uk/onlinefroissart/apparatus.jsp?type=intros&intro=f.intros.PFA-Froissart>> (Consulté le 8 avril 2017).

GODEFROY F. (éd.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 1880-1895 [En ligne]
<<http://micmap.org/dicfro/next/dictionnaire-godefroy/624/1/berfrois>> (Consulté le 10 mai).
